

## Vers une stabilité de l'activité économique ?

■ L'enquête de la Banque de France révèle une stabilité de l'activité économique régionale présente et à venir. *Page 4*

## Larbaletier, du jardin au jardin



■ De la jardinière au mobilier urbain, Larbaletier amorce une diversification de son activité grâce au recyclage des matériaux, notamment. *Page 8*

## Aube : une résilience qui atteint ses limites

■ Banque de France, CCI et Experts-comptables commenteront les indicateurs économiques le 25 février prochain. *Page 5*

## La Marne et l'Aube en route vers le SIA

■ Les producteurs aubois et marnais seront présents sur le Salon International de l'Agriculture du 22 février au 2 mars 2025 à Paris. *Page 7*

## Portrait

■ L'Aubois Alain Boulard. *Page 32*

17 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 14 à 30

## Une Responsabilité Sociétale de Filière pour la Champagne

Deux ans de travail, une analyse de matérialité, un rapport d'impact, quatre axes d'action pour 12 objectifs prioritaires... le Comité Champagne a profité du salon Wine Paris, rendez-vous incontournable des professionnels des vins et spiritueux pour dévoiler la Responsabilité Sociétale de la Filière Champagne. Une démarche ambitieuse qui a mobilisé tous les acteurs et parties prenantes de la filière (532 participants à l'enquête en ligne et 53 interviews approfondies, des membres du Comité aux élus locaux, en passant par les fournisseurs et partenaires), permettant de hiérarchiser les enjeux parmi les 24 étudiés.

Quatre axes d'actions ont ainsi été définis (« Unir nos forces pour pérenniser notre bien commun », « Perpétuer notre capacité à élaborer des vins d'exception », « Coopérer pour faire rayonner notre territoire » et « Contribuer aux défis sociétaux ») à l'intérieur desquels les représentants de la filière ont établi 12 objectifs « prioritaires, concrets et mesurables » afin de structurer les actions futures, dans le but de renforcer l'existant ou d'engager de nouveaux projets. Avec un objectif annoncé : être encore « Meilleurs ensemble ».

*Page 3*



## Le Grand Est, 3<sup>e</sup> région pour la proportion d'emplois verts

Dans la région, 12 500 personnes occupent un emploi vert, soit 0,6% des emplois du territoire. Ce score place le Grand Est en troisième position des régions métropolitaines. Compte tenu de son poids dans l'ensemble de l'emploi vert, le secteur de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau est le plus important en représentant 44% de ces emplois (5 500 actifs, ingénieurs, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés), contre 39% en France métropolitaine. Derrière la distribution, les métiers de l'assainissement et du traitement des déchets représentent 34% (4 200 actifs) des emplois verts, ceux de la protection de la nature et de l'environnement

comptent 2 800 emplois et pèsent 22% du total. Les agents de maîtrise et techniciens de la production et distribution d'électricité, d'eau et de chauffage sont proportionnellement plus nombreux dans le Grand Est qu'en moyenne métropolitaine. Pour rappel, en 2020, les métiers verdissants recensent 4 millions d'emplois en France, soit 14% de l'emploi total. Au palmarès des secteurs verdissants, le bâtiment avec 36,7% d'emplois verts, devance l'industrie (20%), les transports (19,8%), la recherche et le développement (9,4%), le commerce et le tourisme (8%) et l'agriculture (6%).

*Page 10*

IMPACT  
MAXIMAL

VISIBILITÉ  
TOTALE

Optez pour la une,  
soyez  
incontournable



03 26 08 38 30



Vivre au même endroit est aussi important que vivre au même moment.

**ici** Champagne Ardenne  
Le média qui vit comme nous, ici.



Une offre de France Télévisions et Radio France.



## Le taux de chômage est quasi stable au quatrième trimestre 2024, à 7,3 %

Au quatrième trimestre 2024, le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) diminue de 63 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,3 millions de personnes. Le taux de chômage est quasi stable (-0,1 point) à 7,3 % de la population active et retrouve son niveau du deuxième trimestre 2024. Il demeure légèrement supérieur à son précédent point bas depuis 1982 (7,1 % au quatrième trimestre 2022 et au premier trimestre 2023) et nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (-3,2 points). Sur le trimestre, le taux de chômage des 15-24 ans se replie : -0,8 point après +2,0 points au trimestre précédent, à 19,0 % ; il se situe 1,4 point au-dessus de son niveau d'un an auparavant. (INSEE)



## Le taux d'emploi des 15-64 ans se replie sur le quatrième trimestre

En moyenne au quatrième trimestre 2024, le taux d'emploi des 15-64 ans se replie de 0,2 point sur le trimestre, à 68,9 %. Il demeure supérieur de 0,4 point à son niveau d'un an auparavant. Pour les 15-24 ans, le taux d'emploi diminue de nouveau, de 0,7 point, à 33,7 %, portant à 1,6 point la baisse sur un an. Le repli de l'emploi des jeunes depuis deux trimestres fait suite à une période de hausse marquée entre 2019 et 2023, portée notamment par la forte croissance de l'apprentissage. Au quatrième trimestre, le taux d'emploi des jeunes reste ainsi largement supérieur à son niveau d'avant-crise sanitaire (+3,9 points par rapport au quatrième trimestre 2019). (INSEE)



## Au quatrième trimestre 2024, l'emploi salarié privé diminue de 0,2 %

Entre fin septembre 2024 et fin décembre 2024, l'emploi salarié du secteur privé baisse de 0,2 % (soit 50 100 emplois), après une quasi-stabilité au trimestre précédent (+0,1 % soit +27 000 emplois). L'emploi salarié privé se situe ainsi au même niveau qu'un an auparavant (soit 1 000 emplois). Il excède encore largement son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019), de 5,6 % (soit +1,1 million d'emplois). Au quatrième trimestre 2024, l'emploi intérimaire baisse de nouveau, et plus fortement qu'au trimestre précédent : 1,9 % après 0,9 % (soit 14 000 emplois après 6 300 emplois). Il se situe ainsi 5,6 % au-dessous de son niveau du quatrième trimestre 2023 (soit 42 800 emplois) et 7,8 % sous son niveau d'avant la crise sanitaire (soit 60 400 emplois). (INSEE)

baromètre

# Des médailles pour les apprentis marnais et ardennais



Yanis Arnould (BTP CFA de la Marne), Jean-Philippe Berton, référent Excellence Métiers Grand Est, Théo Peutat (BTP CFA de la Marne), Rémi Ponsin (BTP CFA des Ardennes), Théo Artisien (BTP CFA des Ardennes), Damien Vieville, formateur en menuiserie, ont brillé lors des finales régionales et visent désormais l'épreuve nationale en octobre prochain à Marseille.

Quatre apprentis des BTP CFA Marne et Ardennes ont décroché des médailles d'Or et de Bronze lors des Worldskills Grand Est qui se sont déroulés à Metz du 30 janvier au 1er février. Compétition internationale des métiers ouverte aux jeunes professionnels les Worldskills ont pour objectif de mettre en avant les jeunes, les métiers et les territoires. Anciennement connue sous l'appellation Olympiades des métiers, la compétition réunit les meilleurs jeunes du monde entier dans de nombreux métiers. Mais avant de participer à la finale mondiale qui se déroulera à Shanghai en 2026, les jeunes français s'affrontent lors des sélections régionales puis nationales. Les sélections du Grand Est ont consacré plusieurs jeunes marnais et arden-

nais. Ainsi, Yanis Arnould, 20 ans, en deuxième année de BP électricité au BTP CFA de la Marne, a remporté la Médaille d'Or en installation électrique et Théo Peutat, 20 ans, en deuxième année BP plaquiste lui aussi au BTP CFA de Reims, a remporté la Médaille d'Or dans la catégorie plâtrerie construction sèche.

Côté ardennais, Théo Artisien, 17 ans, en première année BP menuiserie au BTP CFA de Poix-Terron, a remporté la Médaille d'Or dans sa catégorie et Rémi Ponsin, 20 ans, en deuxième année de CAP lui aussi au BTP CFA Ardennes, a remporté la Médaille de Bronze en carrelage.

D'excellents résultats que les jeunes doivent à leur talent, à l'excellence de la formation dispensée dans les centres

de formation mais aussi à une préparation minutieuse, semblable à celle des sportifs de haut niveau. « Nous avons fait appel à Christophe Geoffroy, ancien kiné de l'équipe de France de foot, qui est venu faire une intervention auprès des jeunes pour les sensibiliser à l'échauffement, aux étirements mais aussi à l'aspect mental de la compétition », rappelle Jean-Philippe Berton, adjoint de direction au CFA BTP de la Marne, référent Excellence Métiers Grand Est. Prochaine étape : les finales nationales qui se dérouleront du 16 au 18 octobre à Marseille. Les vainqueurs seront présentés pour intégrer l'équipe de France lors des mondiaux qui se dérouleront à Shanghai en 2026.

B.B.

## Ils bougent



### TEVC : XAVIER RÉGENT NOMMÉ DIRECTEUR DES RELATIONS CHAMPENOISES

Directeur-Adjoint des Relations Champenoises depuis juillet 2022, Xavier Régent en a pris la Direction, au 1<sup>er</sup> février 2025, succédant à Pierre Zampaglione qui occupait cette fonction depuis plus de 13 ans.

Après des études d'agronomie et un premier poste commercial dans son Alsace natale, Xavier Régent s'est rapproché de la région champenoise en 2000 dans la Côte des Bar (Aube) pour rejoindre la société Angibaud, pionnière dans la fertilisation organique. Il a ensuite acquis une solide expérience auprès du Groupe Pernod-Ricard, en tant que Responsable des Approvisionnements pour les Maisons Mumm et Perrier-Jouët. Depuis son arrivée à TEVC en 2022, Xavier Régent, 51 ans, a fortement accéléré l'accompagnement des 6 000 associés-coopérateurs du Groupe.

Terroirs et Vignerons de Champagne (TEVC) est la première Union de coopératives de Champagne réunissant près de 6.000 vignerons répartis sur 2 540 hectares au travers de 82 coopératives et détient notamment la marque Champagne Nicolas Feuillatte, leader du marché français et troisième marque mondiale.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

EURO CONSULTING  
CARRIÈRES

29  
1996-2025

Contactez  
Eric Bohn  
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com  
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS  
REIMS - BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

# La Champagne présente sa Responsabilité Sociétale de Filière

**Champagne.** Le Comité Champagne a profité du salon Wine Paris, qui s'est déroulé du 10 au 12 février, pour dévoiler la Responsabilité Sociétale de la Filière Champagne, basée sur un rapport d'impact établi à partir d'une étude de matérialité.



David Chatillon et Maxime Toubart, co-présidents du Comité Champagne ont initié la démarche de Responsabilité Sociétale de la Filière Champagne dès 2023.

Deux ans de travail, une analyse de matérialité, un rapport d'impact, quatre axes d'action pour 12 objectifs prioritaires... À défaut d'annonce spectaculaire David Chatillon et Maxime Toubart, les deux co-présidents du Comité Champagne ont choisi le salon Wine Paris, rendez-vous incontournable des professionnels des vins et spiritueux pour dévoiler la Responsabilité Sociétale de la Filière. Une démarche ambitieuse qui a mobilisé tous les acteurs et

parties prenantes de la filière (532 participants à l'enquête en ligne et 53 interviews approfondies, des membres du Comité aux élus locaux, en passant par les fournisseurs et partenaires), permettant de hiérarchiser les enjeux parmi les 24 étudiés.

« Nous avons réalisé un diagnostic de maturité sur chacun des enjeux, ce qui nous a permis de voir où porter nos efforts en priorité », souligne David Chatillon. Quatre axes d'actions ont ainsi été définis (« Unir

nos forces pour pérenniser notre bien commun », « Perpétuer notre capacité à élaborer des vins d'exception », « Coopérer pour faire rayonner notre territoire » et « Contribuer aux défis sociétaux ») à l'intérieur desquels les représentants de la filière ont établi 12 objectifs « prioritaires, concrets et mesurables » afin de structurer les actions futures, dans le but de renforcer l'existant ou d'engager de nouveaux projets. Avec un objectif annoncé : être encore « Meilleurs ensemble ».

## UNE BANNIÈRE COLLECTIVE

Quelques exemples d'enjeux identifiés. Le premier : « animer le collectif ». Un véritable défi pour une filière qui compte 16 200 vignerons, 390 Maisons et 125 Coopératives, soit autant d'acteurs que d'ambitions, mais que la filière est toujours parvenue à réunir sous sa bannière collective. « Le collectif c'est ce qui fait la différence », souligne Maxime Toubart. Toutefois, ça se cultive ».

Deuxième enjeu : « rendre le vignoble plus résilient face au changement climatique ». Pour cela, la profession multiplie les initiatives, à l'image de l'intégration, fin 2022, du cépage résistant Voltis au cahier des charges de l'appellation Champagne. « Les premières plantations ont eu lieu en 2023 et les premières récoltes seront faites lors de la prochaine vendange », précise Maxime Toubart. Dans la même veine, la Champagne, qui a intégré le réseau Vitilience, a aussi demandé l'inscription du Chardonnay rosé au cahier des charges de l'appellation. À noter également que la serre bioclimatique du projet Qanopée devrait entrer en service avant l'été 2025.

Le troisième enjeu présente est : « participer à l'ancrage local et jouer un rôle moteur dans la cohésion territoriale », explique David Chatillon. L'inscription au Patrimoine de l'Unesco acquise en 2015 s'inscrit dans cette notion d'ancrage local, d'autant plus que celle-ci « n'est pas un acquis », ajoute le président de l'Union des Maisons

de Champagne, qui rappelle que les Champenois sont mobilisés depuis 2023 pour établir le plan de gestion de l'inscription pour la période 2025-2035.

Le quatrième enjeu concerne quant à lui l'anticipation des évolutions réglementaires et sociétales. « Anticiper, c'est ce que nous faisons tous les jours au niveau mondial, notamment au sein de la Wine Origins Alliance, dont le Comité Champagne est un membre fondateur ».

Maxime Toubart et David Chatillon le rappellent : il ne s'agit pas là d'une première pour la filière qui, au cours de son existence, a souvent été pionnière, quitte à faire de la responsabilité sociétale sans le savoir. Citons ainsi la création de la Convention collective du Champagne en 1936 - considérée comme l'une des meilleures du monde, si ce n'est la meilleure par des syndicalistes historiques -, la mise en place d'un plan de gestion de l'eau dans les années 80 ou encore le Bilan Carbone effectué en 2003 à l'échelle de la filière, une première dans le secteur viticole, qui a permis de réduire de 20% l'empreinte carbone de chaque bouteille en 15 ans.

Autant de choix avant-gardistes qui motivent aujourd'hui la filière à garder son avance et à poursuivre son chemin vers l'excellence. « Nous voulons aller plus loin et adopter une approche holistique », avancent les co-présidents qui partagent également une vision à long terme de la démarche.

BENJAMIN BUSSON

## Le poids du Champagne en baisse dans les exportations françaises de vins

La FEVS, Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux, vient de rendre public son dossier de presse de l'activité 2024. En valeur, les vins et spiritueux français ont réalisé 15 558 M€, contre 16 190 M€, soit une baisse de 4%, après une baisse de 7% en 2023. Dans cette ensemble, les exportations de vins fléchissent de 3%, après une baisse identique en 2023.

Les exportations de Champagne affichent 3 858 M€, contre 4 191 M€ en 2023, soit une baisse de 8%, succédant à un repli de 0,6% l'année précédente. Le poids du Champagne dans l'ensemble des exportations de vins (35,2%) diminue de 2% au bilan 2024. Au rang des

trois premiers vins exportés en valeur, 68,5% des parts du total, le Champagne précède les Bordeaux (19%) et les Bourgogne (14,5%). Seuls les vins de Bourgogne progressent en part e marché (+2%). Les Bordeaux régressant de 1%.

### HAUSSE DES EXPORTATION DE VINS FRANÇAIS VERS LES ETATS-UNIS

Les destinations leaders des vins connaissent des évolutions contrastées, les USA qui pèsent 21% des exportations françaises sont en progression de 8,4% (2 318 M€), le Royaume-Uni (1 408 M€) baisse de 4% et l'Allemagne (727 M€) de 8%. Onze des quinze premiers clients de la France sont en baisse en 2024. Vins

et spiritueux compris, les Etats-Unis ont acheté plus (+5%), quand 15 sur 20 des plus gros marchés sont en baisse, notamment le Royaume-Uni (-0,7%), la Chine (-20%) et l'Allemagne (-6,6%).

Parmi les exportations de vins tranquilles, quatre origines progressent en valeur : +9% pour la Bourgogne, +5% pour le Val de Loire, +1% pour la Provence et + 8,5% pour les vins de Bergerac. A l'inverse, cinq autres origines baissent : l'Alsace (-7,6%), le Bordeaux (-8,4%), le Beaujolais (-3,7%), la Vallée du Rhône (-5,2%) et le Languedoc Roussillon (-2,5%).

GÉRARD DELENCLOS

### " RESTONS POSITIFS "

Les chiffres des expéditions de l'année 2024 étant désormais officiels - ils font état de 271,4 millions de bouteilles expédiées, soit un recul de 9,2% par rapport à l'année précédente -, les représentants de l'Interprofession appellent à la sérénité. « Restons positifs », lance Maxime Toubart. Nous avons eu une vendange faible en volume mais à la qualité prometteuse ». David Chatillon rappelle les raisons de cette tendance baissière (moral des populations en berne, inflation, tensions géopolitiques et instabilités politiques diverses) et mise sur une stabilisation en 2025, avec également l'hypothèse selon laquelle les stocks accumulés ces dernières années pourraient être résorbés, permettant une relance des expéditions. À suivre.

À celles et à ceux qui s'interrogent sur l'impact des hausses de prix enregistrées ces dernières années sur la baisse des volumes expédiés, « l'excellence à un prix, l'environnement à un coût », note David Chatillon qui rappelle que s'il est un produit d'excellence, le champagne reste « un luxe accessible » pour les consommateurs, qui sont par ailleurs de plus en plus demandeurs de cuvées spéciales.

**Conjoncture.** Baisse de la production dans l'industrie et surtout dans l'automobile, hausse modérée de l'activité des services marchands portée par l'information et la communication, stagnation du bâtiment et des travaux publics, à ce constat 2024 le rapport Grand Est de la Banque de France ajoute les perspectives 2025 : progression modérée pour l'industrie, investissements soutenus pour les services marchands et poursuite de la crise dans la construction.

# L'enquête de la Banque de France révèle une stabilité de l'activité économique régionale présente et à venir



Faisant allusion à la situation nationale, Olivier Simon, Directeur de la Banque de France pour la Marne : «L'incertitude n'est jamais un bon facteur de l'économie».

Entre bilan 2024 et perspectives 2025, Olivier Simon, Directeur départemental de la Banque de France pour la Marne, fait le point sur la situation économique du Grand Est élaborée à partir des témoignages de 1 693 chefs d'entreprises régionales, 673 pour l'industrie, 507 pour les services marchands et 513 pour le BTP.

## BAISSE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE AU BILAN ET EN PROSPECTIVE

La production industrielle 2024 annonce une baisse globale de

5,5%, avec un repli moindre à l'exportation (-0,6%). Les baisses sont fortes (-13%) dans le secteur des matériels de transport et moindres (-5,6%) dans celui des équipements électriques, électroniques et autre machines. Les chefs d'entreprises interrogés espèrent pour 2025 une progression modérée de l'activité globale, sauf dans le secteur des industries agricoles et alimentaires.

L'emploi s'est détérioré en 2024 (-0,4%) et notamment dans l'intérim (-13%). L'année écoulée a été marquée par un moindre recours à

l'intérim, des fins de contrats à durée déterminée et des non remplacements de départs. Sur ce thème, l'année 2025 s'annonce pire : -1,7% pour l'emploi global et -16,6% pour le travail intérimaire. Cette prévision concerne tous les secteurs à l'exception des industries agro-alimentaires.

Le bilan 2024 pour l'industrie mentionne « Une dégradation de la rentabilité pour une majorité des industriels », avec une rentabilité en dégradation pour 41%, en stabilité pour 35% et en diminution pour 24%. Un bilan moins sombre apparaît pour les entreprises de l'Industrie Agro-alimentaire. Les perspectives 2025 penchent plutôt vers une certaine stabilité des résultats. Le secteur des matériels de transport, dont l'automobile, s'avère le plus pessimiste.

## LES SERVICES MARCHANDS S'APPRÊTENT À INVESTIR

Toujours dans l'industrie, les investissements ont fléchi de près de 12% en 2024, dont près de 16% pour les matériels de transport. Les perspectives 2025 annoncent une nouvelle baisse aux alentours globalement de 4%, surtout marquée dans les matériels de transport (-30%), avec une exception pour les équipements électriques, électroniques et autre machines, pour lesquels les prévisions affichent une hausse de

37%.

L'activité 2024 du secteur des services marchands n'a connu qu'une hausse modérée de 1,8%, dont +3,8% pour les activités scientifiques, techniques, les services administratifs et le soutien. Les prévisions dans ce secteur sont meilleures (+2,7%) et portées par l'information et la communication (+9,3%). Dans ce secteur, après +0,9% en 2024, l'hébergement et la restauration est annoncé à +1,5%.

L'accroissement des effectifs, porté principalement par des contrats durables, est de 2,8% dans l'ensemble et de 4,2% pour le transport et l'entreposage. Les annonces de recrutement sont modérées (+0,7%) et plus conséquentes dans les activités spécialisées (+2,6%). Les investissements dans les services marchands ont connu une baisse (-11,3%) généralisée, mais plus accentuée dans l'hébergement restauration (-16%). Les prévisions d'investissement annoncent une augmentation d'ensemble de 19% et surtout un renversement de tendance dans l'hébergement restauration (+52%).

## DES PERTES D'EMPLOIS ANNONCÉES DANS LE BTP

Dans le secteur du BTP, l'analyse de la Banque de France pointe : « Un manque de dynamisme de la demande publique et de la construc-

tion de maisons individuelles ». Le bilan du secteur affiche une stagnation de l'activité en 2024 (+0,2% pour la construction), avec un recul du gros œuvre (-5,3%) et des TP (-1,7%). Les prévisions pour 2025 ne sont pas meilleures : +0% pour la construction, dont un recul de 2,6% pour le gros œuvre et une infime progression des TP (+0,1%).

En 2024, les effectifs ont progressé de 2%, tout en perdant 6% dans le gros œuvre et gagnant 5,2% dans les TP. Les prévisions annoncent une détérioration généralisée de l'emploi, entre -0,4 et 1,3% selon les activités. Les gros œuvre devrait se délester de 10% de ses intérimaires. C'est, indique la Banque de France, « grâce à des révisions tarifaires que la rentabilité a été préservée ». Les chefs d'entreprises du BTP jugent cette rentabilité 2024 : en baisse pour 23%, stable pour 41% et en augmentation pour 36%.

Les investissements 2024 sont globalement en baisse et surtout dans le gros œuvre (-12%). Les prévisions pour 2025 penchent à 62% pour une stabilité de la rentabilité, avec des carnets de commandes également stables pour 59% d'entre eux. Un optimisme qui contraste avec les prévisions des TP qui prudemment annoncent une baisse des investissements de près de 10%.

GÉRARD DELENCLOS

## Développement

### Nigay s'implante dans l'Aisne

L'année 2025 s'annonce spéciale pour les salariés de l'entreprise Nigay à Nesle. En effet, à l'occasion de son 170e anniversaire, la société spécialisée dans la fabrication de caramels prévoit plusieurs événements pour célébrer son histoire. Ce sera également un moment chargé d'émotion, alors que l'entreprise se prépare à la construction d'une nouvelle usine à Saint-Quentin, dans l'Aisne. Pour soutenir son développement, Nigay a en effet lancé un programme d'investissement de plus de 30 millions d'euros sur trois ans, destiné à la création de sa troisième unité de production. Ce nouveau site sera installé à Saint-Quentin, sur un terrain de 3 hectares.

Ce site, en complément de ceux de Feurs (Loire) et de Nesle, permettra de renforcer la position de l'entreprise et d'augmenter sa capacité de production. La proximité des grandes voies autoroutières vers Paris et Lille facilitera l'accès aux ports du nord de l'Europe, simplifiant ainsi l'expédition des produits. En outre, le site de Nesle, situé à 40 kilomètres, offrira des opportunités pour former les nouvelles équipes et assurer un suivi rapide des opérations de maintenance. La création d'une trentaine de postes est prévue dès le lancement de l'usine, avec des travaux qui débiteront au second semestre 2025.

**En bref**

## Crézancy

### 31 postes supprimés chez NTN

Le 4 février 2025, la direction de l'entreprise NTN a annoncé un plan social affectant ses effectifs, prévoyant la suppression de 31 postes sur les 100 que compte l'usine de Crézancy, dans l'Aisne. Une annonce vécue comme un choc par les salariés. Pour justifier ce plan social, la direction met en avant les difficultés rencontrées par le marché automobile. « Les ventes de véhicules ont chuté depuis la pandémie, passant de 22 millions de voitures neuves vendues à 17 millions. Les prévisions ne montrent pas de rebond avant 2035, ce qui entraîne une surcapacité dans nos usines et complique notre compétitivité face aux exigences de nos clients », a expliqué à France 3 Antoine Selosse, directeur du site.

NTN Europe prévoit la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi pour les salariés concernés par les licenciements, une initiative soutenue par les syndicats, qui demandent des plans de reconversion et des formations. Le site de Crézancy devrait retrouver la rentabilité d'ici 2027, selon les dirigeants. Toutefois, les syndicats demeurent sceptiques quant à l'avenir, estimant que l'entreprise ne prend pas les bonnes décisions pour assurer sa compétitivité et sa diversification.

G.B.

## Ardennes

### Le BER prolongé jusque fin 2027

Malgré un premier rejet du budget et la censure du gouvernement à l'Assemblée nationale, le dispositif du Bassin d'Emploi à Redynamiser (BER) a finalement été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 lors de la récente adoption du budget 2025 par 49.3. Cette avancée majeure, un moment remise en question par les ministères de l'économie et des finances après les élections législatives de juin 2022, est le fruit d'un engagement collectif des élus ardennais. Les députés Jean-Luc Warsmann et Lionel Vuibert, les sénateurs et le maire de Charleville-Mézières, Boris Ravignon ont œuvré pour sauver cet outil de revitalisation et de développement du territoire qui allège ou exonère les impôts d'environ 4 000 entreprises. Ce dispositif représente donc une plus-value certaine pour les PME créant des activités et des emplois au sein du principal bassin d'emploi des Ardennes.

« 18 mois d'argumentaires et de travail de conviction viennent de payer » indique Jean-Luc Warsmann, député à l'origine de la création de ce « Bassin d'emploi à Redynamiser » dans les Ardennes. Par ailleurs, la mise en place de France Ruralités Revitalisation (FRR) va aussi ouvrir de nouvelles perspectives aux communes du Rethélois, jusqu'alors exclues des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

P.R.

**Économie.** Banque de France, CCI et Ordre des experts-comptables commentent les indicateurs économiques le 25 février prochain et invitent Fabienne Laure pour expliquer la candidature de Nogent-sur-Seine à l'accueil de deux nouveaux réacteurs.

# Rendez-vous de conjoncture : une résilience qui atteint ses limites

Le 50<sup>e</sup> rendez-vous de la conjoncture, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Troyes et de l'Aube, la Banque de France et l'Ordre des experts-comptables, se veut un anniversaire porteur de perspectives positives. Pourtant, le contexte semble pourtant à la morosité avec un taux de croissance nationale ramené à 0,9 % en 2025 après le 1,1 % des deux dernières années. La reprise estimée à 1,3 % confirme les difficultés à relancer l'économie. La bonne nouvelle reste la baisse de l'inflation qui a entraîné cinq baisses de taux directeurs avec un effet bénéfique sur les crédits immobiliers, mais sans impact sur les investissements des entreprises. « Il y a un manque de visibilité des chefs d'entreprises qui ne s'engagent pas », analyse Alan Piat, directeur Aube de la Banque de France. Face aux incertitudes françaises tant politiques qu'économiques avec une dette nationale abyssale et un contexte international, les ménages épargnent et les entreprises cessent d'investir. « L'économie est toujours résiliente, elle résiste, mais c'est compliqué ».

En Grand Est, l'industrie accuse un recul majeur des chiffres d'affaires, l'aéronautique étant le seul secteur à sortir du lot. Les effectifs intérimaires ont servi de levier d'ajustement et l'industrie accentue un peu plus son repli sur son budget d'investissements de deux points à - 11,6 %. « L'industrie souffre. En 2025, sauf les services marchands



Alan Piat de la Banque de France, Virginie Vellut de l'Ordre national des experts-comptables et Sylvain Convers, président de la CCI de Troyes et de l'Aube vont scruter les données économiques de la Région.

qui progresseront modérément, le reste sera en repli et nous partons déjà d'un point de référence bas ! » Un constat de morosité partagée par Virginie Vellut de l'Ordre national des experts-comptables. Elle observe sur la Région et sur l'Aube une distribution massive de dividendes, une trésorerie déplacée pour être épargnée et sécurisée au lieu d'être réinvestie. « Nous remarquons

une tension sur les financements pour les transmissions que nous n'avions pas l'an dernier avec des niveaux de garanties demandés par les banques plus exigeants ». Autre signal inquiétant marquant la fatigue et le découragement des entreprises et de ceux qui les portent, l'augmentation des dirigeants de 45/50 ans qui décident de vendre leurs entreprises.

## INNOVER ET EXPORTER

Si le bâtiment souffre de la conjoncture, « certains ont des carnets de commande bien remplis », constate Virginie Vellut. « Sans doute parce que les entreprises anticipent les réglementations, innovent sur les techniques pour les adapter aux besoins constructifs et environnementaux. C'est comme dans notre métier, la facture électronique et l'intelligence artificielle demandent du temps, de nouvelles compétences, des recrutements. Nous ne pouvons pas passer à côté, ce qui ajoute aux contraintes réglementaires et au climat politique ».

Sylvain Convers, président de la CCI de Troyes et de l'Aube mise sur le triptyque « visibilité, lisibilité et stabilité. Si nous réunissons ces trois éléments dans une gouvernance globale, les affaires repartiront. Il y a vraiment une nécessité de prise de conscience. Un chef d'entreprise passe aujourd'hui 20 % de son temps à faire son métier et 80 % à faire d'autres métiers, des ressources humaines, de l'administratif, des tableaux, des connexions sur des sites internet improbables qui doivent vous simplifier la vie ».

La France génère 3 % de l'économie mondiale. Sylvain Convers invite donc les entreprises à sortir de leur zone de confort et du territoire pour prendre une part des 97 % qui se font ailleurs. « Il y a des marchés à aller chercher et pas seulement aux États-

Unis. C'est une voie pour beaucoup d'entreprises qui n'ont peut-être pas encore conscience que leur produit peut s'exporter ».

Autre piste bénéfique pour la Région et l'Aube en particulier, la construction de deux réacteurs nucléaires EPR2 à Nogent-sur-Seine. Si la candidature du Serment de Nogent est retenue, 10 000 emplois, 97 métiers identifiés qui représenteront de 125 000 à 160 000 équivalents temps pleins, 10 milliards de travaux. Un coup d'envoi qui pourrait être donné dans 10 ans et une préparation aux besoins en formation, logement et service qui se met en place dès maintenant. Un programme expliqué par Fabienne Laure, chef de mission ancrage territorial à la Centrale de Nogent à l'issue de la présentation des données de la conjoncture économique. De quoi dégager l'horizon pour bon nombre d'entreprises et conclure sur une note d'optimisme.

MARIE-BÉATRICE PADIRAC

**Les rendez-vous de la Conjoncture économique Maison de la Pensée Ouvrière à Troyes le 25 février à 18 h**

Inscription : [www.banque-france.fr/fr/webform/les-rendez-vous-dela-conjoncture-economique](http://www.banque-france.fr/fr/webform/les-rendez-vous-dela-conjoncture-economique)

**Bâtiment.** Selon le président du BTP 08, Samuel Deglaire, le secteur d'activité a perdu 408 emplois en quatre ans dans le département.

## « Nous avons besoin de visibilité »

« **A** moins d'un sursaut et comme en 2023 et 2024, l'exercice qui commence sera encore bien difficile ». Pour Samuel Deglaire, le président du BTP, cette situation est due à une conjugaison de plusieurs facteurs : un contexte politique national catastrophique, la technocratie, la sur-réglementation, la sur-administration et la fiscalité confiscatoire. Réunie en assemblée générale, la fédération départementale ardennaise milite pour que le Prêt à Taux Zéro soit élargi à tous les logements pour relancer la construction, les permis de construire étant en baisse de 30% en 2024.

Autre demande : le soutien à la rénovation énergétique. « Les grands penseurs de nos ministères rêvent de rénovations globales comme si la plupart de nos clients avaient la possibilité, en une année, de changer leur système de chauffage, d'isoler les combles et les rampants de toiture, de changer toutes les menuiseries extérieures et de moderniser leur VMC ! »

La situation du logement social n'est pas plus enviable, poursuit Samuel

Deglaire : « Nous n'avons pas toujours des positions communes avec les bailleurs sociaux, loin de là, mais nous voyons bien que certains éprouvent des difficultés à boucler les budgets de leurs opérations. L'Etat ponctionnant chaque année les bailleurs sociaux à hauteur de 8,5 milliards d'euros, la possibilité d'investir dans la rénovation et la construction de logements diminue ».

### DES EXEMPLES CONCRETS

Autre sujet d'inquiétude pour le président ardennais : la baisse des marchés issus des collectivités locales, clients essentiels des entreprises du BTP. « Dans notre pays, construire une usine prend trois ans de plus qu'en Allemagne. En France, on réclame encore des attestations de TVA à taux réduit alors que nos voisins belges, par exemple, se contentent d'une mention sur les devis et factures ».

Et de poursuivre par une anaphore : « Concrètement, le prêt à taux zéro n'ayant pas été élargi, les jeunes ménages ardennais qui veulent faire construire ne le peuvent pas. Concrètement, les bailleurs sociaux n'ayant

pas vu les conditions de financement de leurs opérations s'améliorer, tous les dossiers d'agrément HLM, c'est-à-dire nos chantiers de demain, sont bloqués ».

Concrètement encore, MaPrimeRénov' est à l'arrêt. Un dossier non validé au 31 décembre dernier ne peut pas être payé et même si la situation sera bientôt débloquée juridiquement, on va droit vers un engorgement dans les traitements de dossiers.

Concrètement, de nombreux maires ont repoussé à 2026 ou 2027 certains investissements puisqu'au moment de faire leurs choix budgétaires, ils ne savaient pas si le futur Gouvernement allait maintenir les 5 milliards d'efforts imposés par le Gouvernement Barnier ».

Dans ce contexte morose, les dix Présidents de Fédérations départementales du Bâtiment Grand Est et leur président régional, Daniel Cerutti, ont adopté un discours beaucoup plus ferme devant le nouveau Préfet de Région. « Dans une réunion habituellement consensuelle et feutrée, nous avons fermement insisté sur l'emploi ».

En l'espace de quatre ans, le BTP ardennais a perdu 11,3% de ses effec-

tifs, soit 408 emplois, dont 143 rien qu'en 2024. « C'est comme si les entreprises Ferracin, Gabella, Picard, APE, Cophignon, Poncin ou Jacquemard avait disparu ».

### DES MESURES DE SOUPLASSE

« La situation est donc très critique et nous avons besoin de visibilité. Le fossé n'a jamais été aussi grand entre le camp des entreprises, qui créent des emplois et de la richesse et ceux qui préfèrent leurs intérêts politiques en ne comprenant pas qu'un pays sans budget, ce sont des répercussions concrètes sur le terrain ».

Samuel Deglaire regrette d'ailleurs que les pouvoirs publics se soient empressés de corriger la seule mesure positive qui émergeait de la censure, à savoir le maintien de la TVA à 5,5% sur les chaudières gaz très performantes.

La profession tend par ailleurs, les dos concernant de nombreuses dispositions appelées à impacter les entreprises. Comme le financement de l'apprentissage, la remise en cause possible de la réforme des retraites et la révision des critères de « l'usure

professionnelle ».

« Il n'est pas question que les entreprises de BTP soient les victimes collatérales d'un grand marchandage entre partis politiques ».

Devant ses adhérents, le président s'est tout de même félicité de « quelques rares éclairs de lucidité des pouvoirs publics », à l'image du maintien à 100 000€ HT du seuil de passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence, l'application des clauses de variation de prix à tous les maîtres d'ouvrage soumis au Code de la Commande Publique ou le fait que les avances ne soient pas nécessairement remboursées quand le marché atteint 80%. « Ce sont des mesures qui donnent de la souplesse », souligne Samuel Deglaire sur une note positive, encourageant ses collègues à se saisir de l'Intelligence Artificielle. « Les entreprises qui l'utiliseront vont travailler plus vite, plus efficacement, gagner en compétitivité et prendront les marchés de ceux qui n'auront pas quitté leur crayon et leur feuille de papier ».

PASCAL REMY

**Environnement.** Lauréate en 2023 de l'appel à projet lancé par le Département pour l'acquisition des ballastières des Ayvelles, la Fédération de chasse des Ardennes, agréée au titre de la protection de l'environnement, a inauguré officiellement son écopôle sur ce site. Présentation.

# Biodiversité : l'écopôle des Ardennes officiellement lancé



Lors de l'inauguration cet écopôle : Inès de Montgon, vice-présidente d'Ardenne Métropole, Pascale Gaillot, conseillère régionale, Noël Bourgeois, président du conseil départemental, Xavier Morvan, directeur de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, Jean-Pol Gambier, président de la fédération de chasse des Ardennes, Christian Lagalice, président de la Fondation pour la préservation de la Nature, et Sylvia Tucci, maire des Ayvelles.

Acteur incontournable de la protection rationnelle de l'environnement, à la Fondation pour la préservation de la nature possède 270 sites dans 64 départements français pour une surface totale de plus de 6.500 hectares. Elle a missionné la Fédéra-

tion de chasse des Ardennes (8000 adhérents, 16 permanents) pour gérer durablement un écopôle sur le site des ballastières des Ayvelles 78 hectares d'espaces naturels (dont 54 ha en zone humide) comprenant cinq grands étangs, des marais, des prairies et des forêts à vocation envi-

ronnementale.

Elle y mènera des activités de reconquête de la biodiversité, de plein air et de loisirs (pêche, chasse au gibier d'eau, marche, agriculture) et de tourisme (randonnée, lieux de restauration). Ainsi que des travaux de recherches scientifiques, des actions pédagogiques d'éducation à l'environnement opérés en étroite collaboration avec différents partenaires comme le CERFE de l'université de Reims, la Zone Atelier CNRS de l'Argonne, l'Institut scientifique Nord-Est Atlantique, le Campus Agro Environnemental de Saint-Laurent et la fédération de pêche des Ardennes.

## UN LIEU DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

« Ce très ambitieux concept d'écopôle constitue un projet ample et complexe dont les enjeux environnementaux, sociologiques et financiers sont conséquents. Il va fédérer de nombreux acteurs afin de proposer des solutions pertinentes d'utilisation et de maîtriser au mieux des outils adaptés à l'exploitation de cette immense zone naturelle située entre Charleville-Mézières et Sedan. Nous allons nous employer à préserver et renaturer ce réservoir de biodiversité

au potentiel écologique formidable qui assure aussi efficacement son rôle de filtre et d'éponge dans le cycle de l'eau », résume Jean-Pol Gambier, lequel entend montrer l'engagement de la Fédération de la chasse qu'il préside dans la défense de la nature.

« Nous entendons aussi exploiter au mieux cet écosystème essentiel dans la conservation des ressources en eau, la protection contre les risques naturels et la captation du carbone tout en en faisant un site d'expérimentations scientifiques et un lieu de référence pour l'avifaune », ajoute le chef de projet Frédéric Baudet qui résume le projet par un slogan : « l'homme au centre de la nature ».

Le premier chantier consistera à élaborer l'étude préalable à l'élaboration d'un plan de gestion en régie. Après ce diagnostic et avec le soutien de bureaux d'études, les différents partenaires réaliseront un état des lieux écologique (faune, flore, habitat), fonctionnel (hydrologie) et sociologique afin d'identifier les futures actions prioritaires.

## UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE DANS LE DÉPARTEMENT

Au cours des années suivantes, le comité de pilotage planifiera les opérations de sécurisation du site

et d'équipements de restauration et d'observation à réaliser sur place. Ceci afin de donner un nouveau visage à ce vaste emplacement. Il restera enfin à formaliser le cadre global de fonctionnement et un schéma interne de mobilités.

Ce projet qui a nécessité un budget de 330 000 euros pour l'acquisition du site sera soutenu à hauteur de 60% par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Fondation pour la préservation de la nature, la Fédération de chasse et des donateurs privés. Le programme pourrait par ailleurs être éligible au dispositif financier « L'écocontribution ». « Mais on va devoir chiffrer les choses pour le reste de ce qui sera fait d'ici 2030 » annonce Jean-Mathieu Gonnet, le directeur de la Fédération.

L'écopôle des Ardennes qui couvre les communes des Ayvelles, de Lumes et de Chalandry-Elairé sera ouvert au public et complètera l'offre touristique des Ardennes tout en étant aussi un complément au parc animalier de Charleville-Mézières et du chemin ludo-pédagogique de la Fédération de Chasse pour la venue des écoles et des centres aérés sur place.

PASCAL RÉMY

**Emploi.** Si le Grand Est boucle la fin 2024 avec une résistance remarquable à la progression du nombre de ses demandeurs d'emploi, la Marne affiche la plus forte détérioration régionale, toutes catégories confondues.

# Dans un Grand Est relativement épargné, la Marne connaît une progression de ses demandeurs d'emploi

Au quatrième trimestre 2024, le chômage augmente moins vite dans le Grand Est que dans la France métropolitaine. Cette situation se retrouve dans les trois plus grandes catégories des cinq répertoriées : A, inscrits tenus de rechercher un emploi et sans emploi, B, inscrits tenus de rechercher un emploi et en activité réduite courte et C, inscrit tenus de rechercher un emploi et en activité réduite longue. Au 31/12/2024, la région compte 472 470 demandeurs d'emploi toutes catégories et 239 040 pour la catégorie A.

Sur un trimestre, l'augmentation toutes catégories des demandeurs d'emploi est de 1,2% en région et de 1,5% en France métropolitaines. Sur un an, elle est de 0,6% en région et

de 1,6% en France métropolitaine. La catégorie A, celles des sans-emplois, connaît une croissance trimestrielle plus forte au niveau métropolitain (+4,0%) qu'au niveau régional (+2,7%). C'est également le cas sur un an, d'un trimestre à l'autre (+3,7% contre +2,3%).

## LA RÉGION LA MOINS IMPACTÉE PAR LA HAUSSE

Pour l'ensemble des catégories A, B et C, des demandeurs tenus de rechercher en emploi, les évolutions régionales, du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, et annuelle, du 4<sup>e</sup> trimestre 2024 comparé au 3<sup>e</sup> trimestre 2023, sont de +0,4 et -0,9%. Dans les deux cas, la France métropolitaine progresse de 1,8%.

La progression du nombre de

demandeurs d'emploi fait du Grand Est la première région métropolitaine la moins impactée par la hausse. C'est le cas dans la catégorie A. Avec +2,7%, le Grand Est occupe la 2<sup>e</sup> place, derrière les Hauts-de-France (+2,6%) et devant les régions Normandie et Bretagne (+3,5%). Les progressions les plus importantes reviennent aux régions Pays de la Loire (+5,4%) et Ile-de-France (+5,0%).

C'est le cas, également, pour la catégorie A, B et C. Avec une progression de 0,4%, le Grand Est occupe la première place des régions les moins impactées, devant la Normandie (+0,7%) et les Hauts-de-France.

## LE CHÔMAGE DES JEUNES EN FORTE PROGRESSION

Le nombre de demandeurs d'em-

ploi de moins de 25 ans dans la Marne (+6,4%) a progressé deux fois que celui du Grand Est (+2,7%), entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> trimestre 2024. L'évolution entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2023 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2024 est comparable : +5,1% pour la Marne et +2,3% pour le Grand Est.

Dans cette catégorie des moins de 25 ans, la situation des femmes en fin d'année 2024 (+7,7%) s'est plus dégradée que celle des hommes (+5,3%). D'une fin d'année à l'autre, la situation est inversée (+5,4% pour les hommes et +4,6% pour les femmes). Pour l'ensemble A, B et C, au 4<sup>e</sup> trimestre 2024, la progression des femmes (+4%) est double que celle des hommes (+2,0%). Le chômage de longue durée, un an et plus, est en baisse de 0,8%.

## LA MARNE ACCUSE LA PLUS FORTE DÉGRADATION RÉGIONALE

Qu'il s'agisse de la catégorie A (+4,1%) ou de la catégorie A, B et C (+1,2%), la Marne est le département du Grand Est qui connaît la plus forte augmentation du nombre de ses demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2024. Dans la catégorie A, la progression trimestrielle de la Marne est supérieure à celle de la France métropolitaine.

Dans cette même catégorie et toujours au quatrième trimestre 2024, la Marne devance la Meuse (+3,5%), les Vosges (+3,3%) et le Bas-Rhin (+3,2%). Dans la catégorie A, B et C, la Marne devance le Bas-Rhin (+1,0%), les Vosges et la Haute-Marne (+0,9%).

GÉRARD DELENCLOS

**Agriculture.** Le Salon International de l'Agriculture (SIA) revient du 22 février au 2 mars 2025 à Paris, Porte de Versailles. Avec 600 000 visiteurs en 2024 et 1 000 exposants réunis sur 7 pavillons, il s'annonce une fois de plus comme le rendez-vous incontournable du monde agricole.

# L'Aube et la Marne à l'assaut du SIA



Les producteurs locaux entourent Hervé Sanchez, président de la Chambre d'agriculture de la Marne, Bruno Forget, Président de la Foire de Châlons et Jean-Marc Roze, président du Conseil départemental de la Marne, tous trois à l'initiative de la première bannière commune marnaise sur le SIA 2025.

Ils avaient fait la promesse de revenir au salon international de l'agriculture, le Conseil départemental de l'Aube et la Chambre d'agriculture tiennent leur parole. Après une première participation qui était une belle réussite, l'Aube revient avec un stand plus épuré et plus visible. « Parce que l'expérience de 2024 a enrichi nos connaissances et nos

envies », explique Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube. Installé dans le Village gastronomique de la Région Grand Est, le stand aubois de 60 m<sup>2</sup> a été revisité. Ouvert des quatre côtés, plus épuré et moderne, il privilégie l'accueil des produits sur un long linéaire commercial. Écrans lumineux et signalétique aux couleurs du département

avec un fil conducteur : « 2025, l'Aube fête la Champagne ».

La présence de l'Aube au salon de l'agriculture est le fruit d'une collaboration entre le Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture. « On se félicite de cette démarche que l'on a ensemble et de l'accompagnement, notamment financier, que le Département apporte », annonce Alain Boulard, président de la Chambre d'agriculture de l'Aube. La participation au salon avec le relooking du stand s'élève à 78 000 euros. « Pour l'agriculture, nous allons présenter « un dimanche à la campagne », le salon de la gastronomie, la route du Champagne, les Étoiles de la Terre et de la Vigne qui auront lieu en avril. Cette présence au salon, c'est la vitrine de tous les produits de qualité du département, avec des animaux d'exception qui seront aussi présentés ».

Pendant la durée du salon, le stand aubois accueillera 24 producteurs dont six ou sept par jour selon un planning établi. Côté boisson, la bière, le cidre, le jus de pomme du Pays d'Othe, le whisky et bien sûr le champagne défendront les couleurs du département. Escargot, sainfoin, chanvre, fromage dont le chaource,

choucroute et autres mets seront proposés aux visiteurs. Pour compléter, les offices de tourisme se relaieront pour vanter les atouts du territoire et faire gagner un séjour. Parmi les temps forts du salon, l'Aube s'emparera du stand prestige Grand-Est le 25 février pour un programme d'animations et de conférences avec le champagne pour invité d'honneur.

## GRANDE PREMIÈRE POUR LA MARNE

La Marne n'avait jamais présenté de stand sous sa propre bannière au SIA. Pour mener à bien cette grande première et pour mettre en lumière les talents des producteurs locaux et la richesse des produits du terroir, trois acteurs clés du territoire se sont unis : la Chambre d'agriculture de la Marne, le Département de la Marne et la Foire de Châlons. Une vitrine d'excellence qui promet de promouvoir et de faire rayonner le savoir-faire marnais sur la scène nationale.

La Marne y mettra en avant la richesse de son patrimoine agricole et la diversité de ses produits, allant bien au-delà de son emblématique Champagne. Avec la présence de 19 producteurs doublement labellisés « Made in Marne » et « Bienvenue à la

Ferme » (hors Champagne), les visiteurs pourront découvrir des produits locaux de grande qualité tels que des miels, bières, confitures, jus de pomme, cosmétiques artisanaux... Les producteurs marnais seront à l'honneur à travers des démonstrations, des ateliers et des dégustations, renforçant ainsi le lien direct avec les consommateurs.

MBP ET BB

## SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

**Du 22 février au 2 mars 2025, porte de Versailles à Paris.**

Les producteurs marnais seront présents sur le **stand Marne**, situé au cœur de l'espace de la Région Grand Est, dans le **Hall 7.1**. L'inauguration du stand se tiendra le **lundi 24 février 2025 à 15h**.

**Stand Aube : Hall 7.1**  
**Mardi 25 février** : matinée prestige Grand Est sur le stand de la Région. Animation, conférences.

11 h 30 : inauguration du stand aubois.



SET UP

inventons

demain



Coopérative  
d'Activité et  
d'Emploi

## La Magdeleine : Ouverture imminente !

**Le 24 février**, La Magdeleine ouvre ses portes ! Plus qu'un simple bar, c'est un espace hybride pensé pour tous : entrepreneurs, indépendants, travailleurs nomades, habitants du quartier ou simples curieux en quête d'un lieu convivial où se poser.

Que vous ayez envie de booster vos projets, rencontrer d'autres professionnels, ou simplement décompresser autour d'un verre, nous vous accueillons avec plaisir. Ici, les frontières entre travail et détente s'effacent, et chacun trouve sa place.

### Un bar, mais pas que...

La Magdeleine, c'est avant tout un espace de rencontres et de synergies. Besoin d'un endroit inspirant pour brainstormer ? D'un coin cosy pour avancer sur un dossier ? Ou juste d'une bonne bière artisanale après une journée bien remplie ? Ici, tout est possible.

- ✓ Un bar chaleureux avec des boissons et des planches à partager
- ✓ Un spot parfait pour travailler ou networker en journée
- ✓ Une ambiance conviviale et vivante pour se retrouver en soirée
- ✓ Des événements réguliers : afterworks, talks, rencontres entre pros et passionnés

### Un lieu qui évolue avec vous

L'ouverture du bar n'est que le début ! Prochainement, La Magdeleine accueillera des espaces de coworking (et notamment La Capsule !), des ateliers et des conférences. Mais surtout, c'est un lieu qui se construira avec celles et ceux qui le fréquentent.

Que vous soyez entrepreneur, freelance, étudiant ou simplement en quête d'un endroit où l'on se sent bien, venez découvrir ce nouvel espace à partir du 24 février.

📍 **Rendez-vous au 19 rue de La Magdeleine à partir de 16h !**

– Entrée libre, sans réservation.

Suivez-nous sur Instagram et Facebook (@lamagdeleinerems) pour ne rien manquer !

On vous attend avec impatience ! 🍷🍴



**Innovation.** Le banc récemment exposé à l'Élysée, fabriqué avec des déchets locaux puis transformé en mobilier urbain, illustre l'économie circulaire en circuit court.

# Larbaletier, du jardin au jardin



Olivier Choiselat et Pierre Larbaletier présentent le banc en matériau recyclé, exposé à l'Élysée et offert à la Région Grand Est.

De la jardinière au mobilier urbain, Larbaletier amorce une diversification de son activité. L'idée étant de collecter les pots de fleurs en plastique pour les recycler et les transformer en IPRA avec son partenaire Replace. Associé à l'aluminium, le matériau de prédilection avec lequel l'entreprise a construit son savoir-faire, l'IPRA devient du mobilier urbain recyclé.

Initialement positionnée sur le monde horticole et de la jardinerie,

l'entreprise familiale a accédé aux marchés de la fleuristerie et de la grande distribution dans les années 2000 avec les mobiliers de vente pour le chaud, le froid, de la nébulisation. Une branche qui représente aujourd'hui 55 % du chiffre d'affaires. L'objectif est de développer l'activité décoration notamment liée au recyclage de matériaux à partir d'une économie circulaire de proximité. « Nous cherchons aujourd'hui à la faire passer de 10 à 30 % du chiffre d'affaires ». Pré-

sente chez les distributeurs dédiés aux collectivités, l'entreprise Larbaletier se rapproche aussi des industriels. « Il s'agit voir avec eux quel déchet peut être valorisés pour quel produit ».

## FAVORISER LES CIRCUITS COURTS DE RECYCLAGE

Côté recyclage des matériaux, Pierre Larbaletier ne manque pas d'idée. Depuis 15 ans, le groupe fabrique les Écobox particulièrement pour la marque Cristaline. Plus de 500 millions de bouteilles ont ainsi pu être recyclées par les 300 machines installées dans les supermarchés en France. « C'est compliqué à mettre en place parce que la matière neuve vaut moins cher que celle qui est recyclée. Aujourd'hui, l'Asie et les États-Unis inondent le marché de matière. Toute la filière plastique française est en difficulté sur le recyclage. Nous avons participé à une consultation lancée par le Gouvernement sur la filière recyclage pour tirer la sonnette d'alarme ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la réglementation oblige les industriels à mettre 25 à 30 % de matières recyclées dans leurs bouteilles. « Cela va redonner de la valeur à toutes ces solutions de collecte pour les bouteilles ». Pourtant, en parallèle, la REP, responsabilité environnementale du producteur, en limite un peu l'élan. L'industriel, qui paie sa taxe, est tenté de s'arrêter là dans la démarche. « Nous, nous disons que le déchet doit être positif avec des transports très courts, ce qui est à contre-courant de ce qui se fait

actuellement ». Avec Replace, l'entreprise valorise en mobilier des pots en plastique, des emballages de cosmétiques. Replace travaille également en direct avec les industriels pour récupérer leurs déchets qu'il transforme en IPRA, le matériau au cœur de la gamme Urbemob de Larbaletier.

## DE LA SENSIBILISATION À LA COLLECTE

« Si nous donnons de la valeur au déchet, les gens le verront différemment et pas comme une contrainte que l'on met dans un sac noir ou jaune », explique le dirigeant. C'est la genèse de la gamme Urbemob, dont le banc a trôné à l'Élysée avant de prendre le chemin de Bercy. Il finira sa course à l'hôtel de Région du Grand Est à qui l'entreprise en fait don. « La Région nous a accompagnés pour l'exposition du Made in France et elle met en place beaucoup de formations sur l'éco-conception ». Du mobilier urbain qui a également pris place à Fontaine-les-Grès, Nogent-sur-Seine, la Chapelle-Saint-Luc, Bar-sur-Seine.

Alors, pour que les collectivités ne voient pas les systèmes parallèles de collecte comme une concurrence, Larbaletier met en place des Éco Boutiques. Des projets sont en cours en région parisienne et en Aquitaine et la première Éco Boutique a ouvert à Romilly-sur-Seine l'an dernier. Elle permet de trier finement les déchets dès la collecte pour les orienter directement vers le site qui utilisera la matière, limitant ainsi les transports

et les transits. Les déchets sont apportés, pesés et triés par la personne qui gère le site. Une plateforme de récompenses permet ensuite de gratifier les dépôts des particuliers. L'action passe également par la sensibilisation des habitants et des plus jeunes avec la collecte des bouteilles plastiques, des gourdes de compote et des pots de fleurs dans plusieurs écoles aubois. Des déchets qui permettent de tester les machines. « Si l'école atteint un certain taux de collecte, elle gagne un banc. C'est le cas à l'école Sainte-Marie à Troyes qui a eu un banc l'an dernier ».

Le marché historique du monde du jardin reste compliqué avec un chiffre d'affaires qui est passé de 25 millions d'euros en 2017 à 16 millions cette année. D'où la nécessité de se réinventer. Avec la gamme Urbemob pour agir sur l'environnement, et par ailleurs avec d'autres innovations comme la machine à glaçons destinée la grande distribution ou pour les aires de loisirs comme les campings. « Nous avons un partenariat, nous fabriquons les machines pour la startup Kioskice et notre principal client Ice Family développe un concept de franchise autour de la livraison et du service autour du glaçon. Notre outil de travail nous permet de fabriquer énormément de choses, la difficulté est de commercialiser tout cela. Nous voulons trouver des marchés sur lesquels nous avons une vraie valeur ajoutée ».

MARIE BÉATRICE PADIRAC

**Industrie.** La renommée de l'entreprise axonaise a grimpé l'an dernier grâce à la création d'un « barreau de chaudière » ultra-performant qui lui a valu d'être invitée au salon du « Fabriqué en France », organisé à l'Élysée.

# Les Fonderies de Sougland entrent dans le giron d'ACI Group

Cet établissement, implanté depuis près de cinq siècles à Saint-Michel-en-Thiérache, ont eu récemment l'opportunité d'être mis en lumière pour l'excellence de sa production et son potentiel de développement. On a appris ce mois-ci qu'il était l'objet d'une prise de contrôle par ACI Groupe, une entreprise lyonnaise.

Après de nombreuses transformations et quelques changements de propriétaire au cours des siècles, les Fonderies de Sougland se sont spécialisées, depuis une vingtaine d'années, dans la production de pièces de haute précision pour l'industrie. La renommée de l'entreprise a grimpé l'an dernier grâce à la création d'un « barreau de

chaudière » ultra-performant. Le résultat d'une politique volontaire de recherche et développement, à laquelle elle consacre 10 % de ses 6 millions d'euros de chiffre d'affaires. Grâce à quoi, celle-ci a été invitée au salon du « Fabriqué en France », organisé à l'Élysée, mais aussi à se faire une place dans la filière nucléaire.

C'est le moment choisi par ACI Groupe pour entrer en discussion avec les dirigeants des Fonderies de Sougland, Yves Noirot et Florence Lang. On ne connaît pas, pour l'instant, les motivations ni les clauses de l'accord passé, hormis son principal effet : l'entrée de l'entreprise de Saint-Michel au sein du groupe lyonnais.

Il est légitime de penser que celle-ci devrait y trouver les ressources nécessaires à son développement et ses cinquante salariés, des garanties pour l'avenir.

## UN LARGE ÉVENTAIL DE SOLUTIONS INDUSTRIELLES

Fondée en 2019 par un duo d'entrepreneurs, dont son PDG Philippe Rivière, Alliance de compétences industrielles (ACI) ambitionne de créer un vaste réseau intégré de sous-traitants, dont les compétences complémentaires lui permettent d'offrir des solutions nouvelles à de grands acteurs industriels. Le groupe a procédé en 5 ans à une trentaine d'acquisitions, en commençant par Saint-Etienne et

Loire, puis les vallées industrielles de la Savoie. Il bénéficie du soutien de fonds d'investissement, Sopromec à Paris et GEI à Nancy, entrés à son capital.

L'ensemble atteint aujourd'hui 180 M€ de chiffre d'affaires, pour 1 200 salariés, dans 33 sites de production. Ses domaines de compétence sont le ferroviaire, l'aéronautique, la défense et la sécurité, les nouveaux systèmes énergétiques et le nucléaire. Ils recourent - ce n'est pas un hasard - les secteurs d'intervention des Fonderies de Sougland. Parmi ses clients, figurent notamment Safran, Thales, MDBA, Dassault ou Air Liquide.

F.L.

## Betteraves

### Cristal Union : Bilan positif pour une campagne XXL

Seconde plus longue de l'histoire de Cristal Union, la campagne betteravière 2024-2025 qui s'achève restera marquée par un nouveau record de pluviométrie et un fort déficit d'ensoleillement. Le rendement agricole moyen s'inscrit sous la moyenne 5 ans à près de 84 tonnes de betteraves à 16° à l'hectare, avec une forte hétérogénéité entre régions et parcelles, corrélée au type de sol.

En 132 jours de campagne en moyenne, l'activité industrielle a été menée à une cadence régulière, avec des ratios énergétiques encore optimisés et le franchissement du dernier palier vers l'autonomie en eau des sucreries. Les huit sucreries ont produit 1,5 million de tonnes de sucre issu de betteraves et les deux distilleries 2 millions d'hectolitres d'alcool et de bioéthanol. Dans un contexte de marchés du sucre en baisse, Cristal Union confirme son objectif de prix de la betterave de 40€ la tonne pour la campagne 2024, comme cela avait été annoncé aux coopérateurs lors des Assemblées Générales de mai 2024.

Tout au long de la campagne, la cadence moyenne des sites est restée élevée et régulière, avec une moyenne proche de 117 000 tonnes de betteraves travaillées par jour. Les ratios de consommation énergétique des usines sont encore optimisés, dans la droite ligne des objectifs du Groupe en matière d'économies d'énergie et de décarbonation. Avec une diminution supplémentaire de 20% de la consommation d'eau de forage pour cette campagne par rapport à la précédente, Cristal Union finalise également sa trajectoire vers l'autonomie en eau de ses sucreries prévue pour cette année 2025, qui sera suivie dès 2030 par celle des distilleries.

**En bref**

**+4,3%**

En décembre 2024, les prix des céréales rebondissent sur un mois (+4,3 % après -2,9 % en novembre et -0,3 % en octobre). Les prix repartent à la hausse pour le blé tendre (+5,6 % après -3,4 %) soutenus par la demande internationale et des conditions de culture difficiles en Russie, l'orge (+4,3 % après -3,2 %) et le maïs (+1,9 % après -2,1 %), en raison de projections à la baisse des stocks mondiaux. Les prix du blé dur se replient (-0,5 % après +2,0 %) face à la concurrence canadienne. Sur un an, les prix des céréales augmentent pour la première fois depuis sept mois (+0,5 % après -3,7 % en novembre et -3,1 % en octobre). (INSEE)

**-10%**

En décembre 2024, la baisse des prix des légumes frais s'accroît en rythme annuel (-10,0 % après -6,2 % en novembre et +7,3 % en octobre). Les prix continuent de baisser pour les choux (-44,0 % après -60,5 %), les tomates (-20,3 % après -22,3 %), les oignons de couleur (-17,6 % après -19,5 %), les carottes (-16,3 % après -8,1 %) et les poireaux (-10,0 % après -0,6 %). Ils baissent de 7,0 % pour les salades après une quasi-stabilité en novembre (-0,1 %). Ils se replient nettement pour les endives (-19,8 % après +14,7 %), les champignons (-6,1 % après +6,7 %) et plus modérément pour les épinards (-2,3 % après +23,0 %). (INSEE)

**+1,7%**

En décembre 2024, les prix des animaux ralentissent sur un mois (+1,7 % après +2,7 % en novembre). Ils continuent d'augmenter pour les gros bovins (+2,5 % après +2,4 % en novembre), les ovins (+2,2 % après +2,3 %), les volailles (+1,1 % après +1,0 %). Ceux des porcins freinent nettement (+0,9 % après +6,2 %). Sur un an, les prix des animaux accélèrent en décembre 2024 (+4,7 % après +2,9 % en novembre et -0,6 % en octobre). Ils accélèrent pour les gros bovins (+8,9 % après +5,7 %) et les ovins (+19,0 % après +17,6 %) et ralentissent de nouveau pour les veaux (+7,7 % après +8,1 % en novembre et +9,3 % en octobre). (INSEE)

## La Bourse

# La plus belle des réussites, c'est celle qui rayonne.

Banque Populaire accompagne chaque jour 200 créations d'entreprises\* partout en France.

**BANQUE POPULAIRE** +X  
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE  
la réussite est en vous

**BANQUE**  
COOPÉRATIVE ET LOCALE

Source BPCE. Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. BPALC - SA coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. • Crédit photo : Pedro Nóbrega • ROSA PARIS

### COTATIONS AU 13/02/25

Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE

ACTIONS		
CAC 40	8 042,19	+ 1,72%
SBF 120	6 067,93	+ 1,65%
Nikkei	38 963,70	+ 0,43%
Dow Jones	44 368,56	- 0,42%
Eurostoxx 50	5 405,65	+ 2,68%

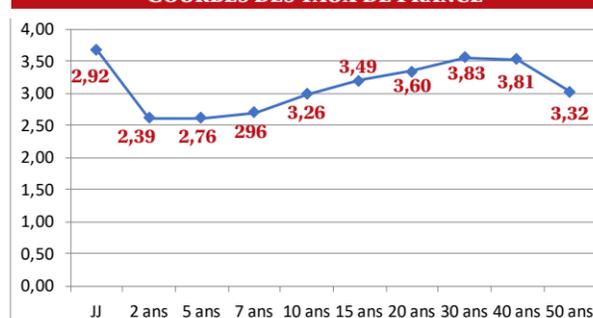
DEVISES (EUROS CONTRE...)		
1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,0434	+ 0,17%
Livre Sterling	0,8326	+ 0,06%
Yen	159,67	+ 0,68%
Dollar/Yen	153,01	+ 0,50%

SWAPS		
Euribor 5 ans	2,420	+ 0,000
Euribor 10 ans	2,477	+ 0,000

MARCHÉ MONÉTAIRE		
Ester	2,665	- 0,252
Euribor 1 mois	2,619	+ 0,003
Euribor 3 mois	2,556	+ 0,027
Euribor 6 mois	2,507	+ 0,031
Euribor 12 mois	2,417	+ 0,048

FRANCE ETAT		
BTAN 2 ans	2,245	+ 0,037
BTAN 5 ans	2,606	+ 0,057
OAT 7 ans (TEC)	2,812	+ 0,054
10) OAT 10 ans	3,112	+ 0,052
OAT 30 ans	3,691	+ 0,068
OAT 50 ans	3,269	+ 0,137

### COURBES DES TAUX DE FRANCE



### VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2024 %)

ARCELORMITTAL	26,85	+ 0,20
BNP PARIBAS	70,94	+ 0,20
CARREFOUR	13,61	- 0,01
CRÉDIT AGRICOLE	15,34	+ 0,15
EXEL INDUSTRIES	44,30	+ 0,03
L.V.M.H.	687,80	+ 0,08
LAURENT-PERRIER	102,50	- 0,00
MICHELIN	32,48	+ 0,02
NEXANS	93,20	- 0,11
KERING	264,75	+ 0,11
HAULOTTE-GROUP	2,69	+ 0,01
RALLYE	-	-
REMY COINTREAU	48,52	- 0,17
RENAULT	49,96	+ 0,06
SAINT-GOBAIN	95,10	+ 0,11
SANOPI-AVENTIS	104,50	+ 0,11
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	37,37	+ 0,38
VALLOUREC	19,83	+ 0,21
VEOLIA	26,78	- 0,01
VINCI	107,05	+ 0,07
VANKEN-POMMERY	12,20	- 0,07

### EMPRUNTS D'ÉTAT JAPON ETATS-UNIS EURO

JJ	0,10	4,49	2,67
2 ans	0,79	4,31	2,09
5 ans	1,00	4,40	2,21
10 ans	1,34	4,54	2,42
30 ans	2,33	4,76	2,68

## " L'activité s'est redressée en janvier plus qu'attendu le mois dernier dans l'industrie et le bâtiment "

La Banque de France publie des enquêtes de conjoncture : un diagnostic sur l'économie française, sous la forme d'indicateurs de climat des affaires et de prévisions à court terme. Chaque début de mois, l'enquête mensuelle de conjoncture décrit la situation conjoncturelle du mois précédent et prévoit le PIB trimestriel, grâce aux réponses de 8 500 dirigeants d'entreprise.

Selon les chefs d'entreprise qui participent à notre enquête (environ 8 500 entreprises ou établissements interrogés entre le 29 janvier et le 5 février, avant l'adoption définitive du budget le 6 février), l'activité s'est redressée en janvier plus qu'attendu le mois dernier dans l'industrie et le bâtiment, et a continué de progresser dans les services marchands également à un rythme plus élevé que ce qu'anticipaient les entreprises. En février, d'après les anticipations des entreprises, l'activité serait moins bien orientée : elle serait stable dans l'industrie, reculerait légèrement dans le bâtiment et ralentirait sensiblement dans les services marchands. Les carnets de commandes restent jugés comme étant dégarnis dans tous les secteurs de l'industrie, hormis l'aéronautique. Ils demeurent particulièrement bas dans le gros œuvre.

Notre indicateur d'incertitude fondé sur les commentaires des entreprises augmente de nouveau, et plus nettement dans le bâtiment.

Les réponses mentionnent avant tout le contexte politique d'incertitude aux niveaux national (politiques économique et fiscale) et international (craintes de relèvement des droits de douane aux Etats-Unis en particulier).

Le mois de janvier est habituellement un mois de révision des tarifs, mais la proportion d'entreprises ayant augmenté leurs prix ce mois-ci est dans l'ensemble nettement moins élevée que lors des trois dernières années, et proche ou inférieure à celle de la période pre-Covid. Les difficultés de recrutement continuent de reculer dans les trois secteurs.

Sur la base des résultats de l'enquête, complétés par d'autres indicateurs, nous estimons que l'activité progresserait légèrement au premier trimestre 2025, de 0,1 % à 0,2 %.

ENQUÊTE MENSUELLE DE CONJONCTURE,  
DÉBUT FÉVRIER 2025  
BANQUE DE FRANCE

WWW.BANQUE-FRANCE.FR

# Le Grand Est, 3<sup>e</sup> région métropolitaine pour la proportion d'emplois verts

**Emploi.** Porté par les 3 000 salariés de ces trois centrales nucléaires, Cattenom, Chooz et Nogent-sur-Seine, le Grand Est s'installe sur le podium des régions affichant la plus grosse proportion d'emplois verts dans l'emploi total.

Dans la région, 12 500 personnes occupent un emploi vert, soit 0,6% des emplois du territoire. Ce score place le Grand Est en troisième position des régions métropolitaines, derrière l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-France et l'Occitanie. Compte tenu de son poids dans l'ensemble de l'emploi vert, le secteur de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau est le plus important en représentant 44% de ces emplois (5 500 actifs, ingénieurs, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés), contre 39% en France métropolitaine.

Derrière la distribution, les métiers de l'assainissement et du traitement des déchets représentent 34% (4 200 actifs) des emplois verts, ceux de la protection de la nature et de l'environnement comptent 2 800 emplois et pèsent 22% du total. Les agents de maîtrise et techniciens de la production et distribution d'électricité, d'eau et de chauffage sont proportionnellement plus nombreux dans le Grand Est qu'en moyenne métropolitaine.

## LE POIDS DES CENTRALES NUCLÉAIRES DANS LES EMPLOIS VERTS

Le poids des emplois verts dans l'emploi départemental global va de 0,4% pour la Marne et le Bas-Rhin à 1% pour les Ardennes ou 0,8% pour l'Aube. Le poids relativement élevé de ces deux départements s'explique en grande partie par l'activité sur leur territoire d'une centrale nucléaire (Chooz pour les Ardennes et Nogent-sur-



Seine pour l'Aube). Il en va de même pour la Moselle (0,7% des emplois) avec la centrale nucléaire de Cattenom. Autre conséquence, la part de la production, de la distribution d'électricité, d'eau et de gaz est plus importante dans les Ardennes (54%) et dans l'Aube (62%).

Entre 2010 et 2021, le nombre des emplois verts dans le Grand Est a progressé de 5%, soit trois points sous la moyenne métropolitaine. Cette faible progression est également constatée en Ile-de-France ou dans les Hauts-de-France. À

l'inverse, des progressions plus importantes sont à mettre au crédit de l'Auvergne-Rhône-Alpes, de la Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Pays de la Loire et de la Normandie (entre +16% et +24%).

## HAUSSE DES EMPLOIS DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Selon les métiers, les ampleurs des variations sont assez contrastées : +27% pour la protection de l'environnement, +18% pour l'assainissement et le traitement des déchets. Le nombre d'emplois diminue de 11% dans la production

et la distribution d'eau, d'électricité et de gaz.

Ces métiers verts sont à 80% exercés par des hommes. La profession la plus féminisée (quatre femmes sur dix) est celle de technicien de l'environnement et de la pollution. Dans le Grand Est, les actifs occupant un emploi verts sont davantage diplômés qu'en France.

## LE NUCLÉAIRE CLASSÉ DANS LES ÉNERGIES DE TRANSITION

Dans l'exposé de sa méthodologie, l'Insee précise que le périmètre des emplois verts n'inclut

pas l'agriculture biologique (4 000 emplois recensés dans le Grand Est). Les métiers de production des énergies appartiennent en revanche à ce périmètre. Notamment ceux du nucléaire, non renouvelable du fait de la dépendance à l'uranium, mais reconnu par l'Union Européenne comme énergie de transition contribuant à une économie à moindre émission carbone.

L'Insee évoque, par ailleurs, le périmètre des métiers verdisants, comme ceux des transports ou de la construction, confrontés à des objectifs de réduction de leur empreinte carbone. Non analysés dans cette étude, ils représentent cependant 302 000 emplois dans le Grand Est.

GÉRARD DELENCLOS

## LE BÂTIMENT À LA POINTE DES MÉTIERS VERDISANTS

En 2020, les métiers verdisants recensent 4 millions d'emplois en France, soit 14% de l'emploi total. Au palmarès des secteurs verdisants, le bâtiment avec 36,7% d'emplois verts, devance l'industrie (20%), les transports (19,8%), la recherche et le développement (9,4%), le commerce et le tourisme (8%) et l'agriculture (6%).

# LA STRATÉGIE GAGNANTE

## RÉSERVEZ LA UNE, MAÎTRISEZ LA PARTIE

03 26 08 38 30 | 06 24 99 12 36

**Conjoncture.** Depuis qu'il a pris ses fonctions de président du Conseil régional Grand Est, Franck Leroy consacre tous les ans une visite de 48 heures dans les Ardennes.

## « Ce contact avec le terrain me nourrit de signaux positifs »

Première étape : une visite, à Didier Herbillon, le maire de Sedan, avec lequel il a évoqué un certain nombre de projets, dont la maison de la santé implantée dans le quartier du Lac que Franck Leroy a découvert sur place. « C'est une réalisation assez remarquable qui accueillera seize professionnels à partir du mois de mars. Ils vont venir exercer dans un secteur géographique sensible qui compte aussi à proximité une maison France Services. Cela va permettre de regrouper un certain nombre d'activités utiles aux usagers à un moment où l'attachement des citoyens au domaine de la santé est vivace », assure le président de la Région Grand Est.



« Les Ardennes bénéficient d'une véritable signature architecturale singulière. »

### DE LA FONDERIE STELLANTIS AUX RICHESSES DU PATRIMOINE

Passage ensuite au stade Louis-Dugauguez pour une intervention auprès de 80 entrepreneurs du Made in Ardennes Business Club (MABC) au cours de laquelle Franck Leroy a retracé son parcours avant de rappeler l'importance de la région Grand Est (4,1 millions d'euros de budget, 7 500 collaborateurs) et ses positions dominantes dans les secteurs agricole et viticole. « Nous sommes, aujourd'hui, la neuvième région la plus attractive en Europe sur 242 ».

L'après-midi, Franck Leroy a mis le cap sur le site de production de l'usine Stellantis à Villers-Semeuse. « Une usine importante pour les Ardennes, très compétitive bien que confrontée à des problématiques énergétiques. La dynamique de l'équipe d'encadrement a permis à cette fonderie, dans le cadre d'un appel d'offres interne, d'obtenir un investissement de 8,6 millions d'euros. Cela prouve l'âme de compétiteur de Stéphane Dubray, le directeur du site qui est ainsi parvenu à sécuriser l'activité de cette entreprise ».

Rappelons que Stellantis est l'entreprise qui compte le plus d'emplois (plus de 2 000 salariés) dans toute l'ancienne Champagne-Ardenne.

Les premières 24 heures se sont achevées à la Maison de la Région de Charleville-Mézières par une rencontre avec Noël Bourgeois, le président du Conseil départemental. « Une entrevue qui nous a permis de parler des projets d'avenir du territoire en matière de tourisme (bases de plein air des Vieilles-Forges et de Bairon) et des problématiques liées à la santé, au handicap et aux équi-

pements publics ».

Le lendemain, la matinée a été consacrée à une série de visites tournant autour de la reconquête du patrimoine qui a amené Franck Leroy dans cinq communes (Signy-Montlibert, Linay, Sachy, Bulson et Cheveuges) au sein de l'intercommunalité des Portes du Luxembourg où il s'est attardé dans quatre églises et un ancien presbytère. « Le patrimoine c'est tout de même notre identité et notre histoire, c'est quelque chose qui ne peut pas nous laisser insensible. On se rend compte que lorsque l'on arrive à le restaurer, c'est tout notre paysage urbain et rural qui change. Et quand, comme dans les Ardennes, on a l'ambition de développer une activité touristique, plus vous évoluez dans un environnement où le patrimoine est mis en valeur, plus vous avez de chance que le séjour touristique soit réussi et d'avoir un formidable bouche à oreille de la part des visiteurs ». Au terme de ce périple, Franck Leroy est repassé à la Maison de la Région à Charleville-Mézières pour y remettre des labels de la Fondation du Patrimoine et signer, en compagnie de Noël Bourgeois, Boris Ravignon et Jean-Luc Warsmann, le fonds commun pour la rénovation du bâti

ancien privé.

« Ce contact avec le terrain me nourrit de signaux positifs et encourageants à un moment où un certain nombre d'intervenants politiques passent du temps à dire du mal de tout. Ici j'ai eu la preuve que l'alliance du local, des intercommunalités, du Département et de la Région donnait des résultats tangibles et créait une dynamique ».

### 40 MILLIONS D'EUROS DANS UN NOUVEAU PROJET TOURISTIQUE

Enfin, le président régional a été convié au Domaine de l'Abbaye des Sept-Fontaines à Fagnon où lui a été présenté le projet de deux dirigeants d'entreprises locales, François Clarin et Stéphane Dupuis, qui ont le projet de réaliser sur ce site historique un restaurant gastronomique, trois salles de séminaires, un espace événementiel en cercle de 600 m<sup>2</sup>, un centre de soins et de bien-être mais aussi une résidence hôtelière de 180 chalets de vacances, avec l'aide du groupe néerlandais Landal Green Parks, présidé par Dominique Nédée. Pour un investissement colossal de 40 millions d'euros sur lequel nous reviendrons prochainement.

PASCAL REMY

**Culture.** Troyes et l'agglomération renouvellent leur soutien au secteur culturel.

## Troyes : Ville de tous les arts

« Il est bien pour vous de savoir que vous n'êtes pas seuls », annonce François Baroin, maire de Troyes et président de Troyes Champagne Métropole (TCM) aux acteurs de la vie culturelle. « La politique culturelle de Troyes et de TCM repose sur trois piliers que sont le patrimoine, l'accès à la culture et l'aide à la création », poursuit François Baroin face à son assemblée réunie à la médiathèque Jacques Chirac. Un lieu qui constitue à lui seul une vraie synthèse pour illustrer la stratégie de la Ville : un lieu de toutes les cultures ouvert à tous, lecture, musique, cinéma, lieu de vie avec la ludothèque et ses jeux de sociétés ou ses espaces gamers, patrimoine architectural qui a reçu l'Équerre d'argent en 2002, et lieu d'accueil des artistes comme actuellement avec l'exposition photographique en cours, « Chirac, un président au-delà des clichés ».

2 millions d'euros ont soutenu 120 associations en 2024, 310 associations ont été accompagnées matériellement avec des salles et la mise à dispositions des agents techniques. Des accompagnements qui

se poursuivront en 2025, « nous ne réduisons aucun effort d'accompagnement du milieu associatif, qu'il soit culturel, sportif ou autre ».

Troyes Champagne Métropole subventionne également les communes dans leurs projets culturels et associatifs, 3 millions d'euros ont ainsi été affectés à leur soutien l'an dernier. « Parce que la politique culturelle est décentralisée et d'ailleurs l'immense majorité des budgets d'investissement et de fonctionnement portée par la puissance publique provient des collectivités locales », soulignant un ministère de la Culture dont l'effort budgétaire n'est pas de forte intensité.

### FESTIVAL ET ART DE LA RUE

Le label « 100 % éducation artistique et culturelle », obtenu en 2024, confirme le dynamisme de la Ville de poursuivre en ce sens, évoquant la scène conventionnée du théâtre de la Madeleine, les 1 000 élèves du Conservatoire Marcel Landowski, le salon du livre, la ludothèque de la Médiathèque et surtout la réouverture du Musée d'Art Moderne de



Le message de soutien renouvelé aux acteurs de la vie culturelle.

Troyes après des années de travaux. L'agglomération poursuit l'inventaire général du patrimoine culturel et le recensement participatif du petit patrimoine en ruralité. 2025 sera la reconduction d'expositions comme « L'art est dans le pré » qui ont permis de faire découvrir tant les artistes que les communes qui les accueillent.

Côté chant, le maire de Troyes a salué Pierre-Marie Boccard qui passe la main après 30 ans à la tête des Nuits de Champagne. Il a aussi souligné l'émergence du Just Claskik Festival qui favorise l'accès à la musique classique tout en la mêlant à la culture contemporaine. « Nous devons être à l'écoute des nouvelles pratiques avec le développement

des expositions, de la photographie, des arts plastiques, des résidences d'artistes ». La Ville souhaite se positionner comme ville d'accueil des artistes à l'échelon national. Elle poursuivra également l'accueil d'œuvres au fil des rues, des places et des jardins. Le Cœur de Troyes de Michèle Caillaud-Houël et Thierry Kayo bat dans le monde entier. Il est devenu l'emblème de la ville. Une démarche artistique de l'art dans la rue que la Ville de Troyes entend bien se poursuivre. « Quand on requalifie un espace public et qu'on y met des bancs, que c'est joli et qu'on y met un peu d'art, c'est un sourire en plus ». D'autres artistes pourront ainsi trouver leur place dans la commune après « la Ribambelle joyeuse » de Tom Franzen du bassin de la Préfecture, « la jeune fille qui donne un baiser » de Sjer Jacobs ou récemment la Sirène de bronze de Valérie Hadida qui souffle la vie sur la place Langevin réhabilitée. Parce que la démocratisation de la culture commence dans la rue.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

**Chronique.** Les femmes sont d'évidence des salariées comme les autres... A ceci près qu'elles font face à des contraintes et des désagréments propres à leur physiologie. Règles douloureuses, endométriose, allaitement, ménopause : que dit la loi aujourd'hui, quelles sont les propositions actuellement formulées pour améliorer leur quotidien, que font les entreprises ?

L'éclairage d'Axel Wantz, juriste aux Editions Tissot.

# Maladies et troubles féminins au travail : Que dit la loi, que font les entreprises ?

## Le congé menstruel verra-t-il le jour ?

Il n'existe pas de congé menstruel dans la loi française aujourd'hui, contrairement au Japon, à la Corée du Sud, ou plus récemment l'Espagne.

Pour tenter de répondre à la souffrance des règles douloureuses et incapacitantes (qui concerne près d'une femme sur deux), il se présente depuis peu comme une solution possible.

Mais les différentes propositions de loi permettant aux femmes de prendre un congé menstruel n'ont pas abouti, les opposants arguant des risques en termes de discrimination et de confidentialité.

Cependant les partenaires sociaux s'emparent progressivement du sujet et quelques entreprises et organisations l'ont expérimenté. Le dossier de synthèse de ces expérimentations est disponible sur demande auprès du contact presse.

Il se concrétise majoritairement par l'octroi d'un jour mensuel de congé supplémentaire, voire d'un congé annuel supplémentaire de 13 jours ; nécessairement pris sur du temps de travail effectif et rémunérés comme un congé payé classique.

## Quels aménagements possibles pour les salariées souffrant d'endométriose ?

L'endométriose, qui touche près d'une femme sur dix, est une maladie qui peut engendrer des symptômes imprévisibles, incapacitants et douloureux : douleurs aiguës, fatigue chronique, ou encore troubles urinaires ou digestifs.

Des troubles qui vont impacter la vie professionnelle des salariées, mais aussi celle de l'entreprise : organisation per-

turbée, tensions dans les relations de travail, baisse de la performance, ...

Pour aménager les situations de travail, l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail décline plusieurs propositions et bonnes pratiques :

- adapter les objectifs et les équipements, limiter les déplacements ;
- introduire un temps de récupération, proposer des horaires décalés, octroyer des jours supplémentaires de télétravail et aménager ses conditions de réalisation ;
- autoriser des absences supplémentaires avec maintien de salaire ;
- accompagner les salariées dans une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

## Comment allaiter son enfant sur son lieu de travail ?

La loi autorise l'allaitement sur les lieux et pendant le temps de travail une heure par jour (30 minutes le matin et l'après-midi) pendant un an après la naissance. Ou pendant 20 minutes si l'employeur met à disposition des salariées un local dédié à l'allaitement (à l'intérieur ou à proximité des locaux affectés au travail). Cependant, il n'y est tenu que si l'entreprise emploie plus de 100 salariées et ces heures ne sont pas considérées comme du travail effectif et donc, pas rémunérées.

Dans son Rapport annuel 2023, la Cour de cassation suggère que toutes les femmes qui le souhaitent puissent effectivement allaiter leur enfant dans un local ou tirer leur lait. Elle préconise également de rémunérer la pause d'allaitement, conformément à la Charte sociale européenne.

## Les effets de la ménopause bientôt mieux pris en compte ?

14 millions de femmes en France sont concernées par

cette période qui affecte leur bien-être physique, mental et social. Or, la prévention se limite à la « Semaine Santé des femmes » et au bilan de prévention pour les salariées de 45 ans à 50 ans.

C'est pourquoi la proposition de loi déposée le 25 janvier par la députée Delphine Lingemann, propose :

- D'inclure l'apparition de la ménopause à la liste des facteurs à prendre en considération dans la visite médicale de mi-carrière pour lutter contre les risques de désinsertion professionnelle et mesurer l'évolution des capacités de la salariée.
- De faire bénéficier à ces salariées d'un examen de santé spécifiquement dédié à la prévention des risques liés à la ménopause et d'un examen d'ostéodensitométrie si des facteurs de risques de l'ostéoporose sont identifiés.
- D'expérimenter (pendant 3 ans maximum et dans 3 régions) l'arrêt de travail gynécologique pour les salariées touchées par des symptômes incapacitants liés à la ménopause.

Cette proposition de loi a été renvoyée à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et sera examinée à une date qui reste encore à arrêter.



AXEL WANTZ,  
JURISTE AUX EDITIONS TISSOT

## Agenda

### Février 2025

Vendredi 28

- Location d'emplacements d'affichage : déclaration des loyers versés en 2024 dans le cadre d'un contrat de location d'un emplacement sur immeuble afin d'y apposer de la publicité (panneau, pré-enseigne...).

La déclaration doit être faite à la direction des services fiscaux dès lors que les loyers versés excèdent 76 euros par an et par bénéficiaire (imprimé n° 2061-SD à télécharger sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)).

Peu importe la qualité du bénéficiaire des loyers (syndic de copropriété, particulier propriétaire, usufruitier...) ou le régime d'imposition des loyers (revenus fonciers, BIC, BNC, impôt sur les sociétés).

**En bref**

## Rubrique spéciale **IMMOBILIER**

**OPTIMISEZ L'IMPACT** de vos **ANNONCES IMMOBILIÈRES** auprès des décideurs régionaux !

- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Dégressif multiparutions

**Matot Braine** PETITES AFFICHES

Contactez **Christine SERAINE**

**03 26 08 38 30** ou **06 24 99 12 36**

[regiepublicitaire.pamb@legalnet.org](mailto:regiepublicitaire.pamb@legalnet.org)

# Opinions

PAR ANNE-SOPHIE ROMAGNY, SÉNATEUR DE LA MARNE, MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AUX ENTREPRISES

## Anne-Sophie Romagny se réjouit de l'intégration des termes de sa proposition de loi dans le projet de loi d'orientation agricole

Anne-Sophie ROMAGNY se réjouit de l'intégration des termes de sa proposition de loi dans le projet de loi d'orientation agricole. En novembre 2023, inspirée des travaux de sa prédécesseure Françoise FERAT, la sénatrice de la Marne a déposé une proposition de loi visant à protéger les terres agricoles et à créer des zones végétalisées intégrant des zones de non-traitement sur la partie urbanisée.

Son article premier vise à rendre obligatoire, à côté des espaces agricoles, la création d'un espace de transition végétalisé sur la zone artificialisée des nouveaux espaces urbanisés (lotissements, zone économique...), à la charge de l'aménageur.

Il n'est pas juste que la profession agricole doive seule reculer les cultures sans contrepartie financière, quand bien même les exploitants seraient installés antérieurement aux riverains.

Cet article premier exige ainsi que cet espace végétalisé, pris sur la zone artificia-

lisée nouvellement créée, soit une zone de non-traitement. Celle-ci ne sera plus prise sur la partie agricole ni à la charge de l'agriculteur, mais prise sur la zone à urbaniser et à la charge de celui qui urbanise à proximité d'un espace agricole.

**« L'article 2 prévoit que les zones professionnelles fréquentées très occasionnellement par les salariés soient exemptées de l'application de zones de non-traitement (parkings, espaces végétalisés d'agrément des entreprises, terrains militaires...) ».**

L'article 2, quant à lui, prévoit que les zones professionnelles fréquentées très occasionnellement par les salariés soient exemptées de l'application de zones de non-traitement (parkings, espaces végétalisés d'agrément des entreprises, terrains militaires...).

Puisqu'il y a très peu de présence humaine dans ces endroits, ces zones peuvent être

considérées comme des « zones tampons » où il y a très peu de risques sanitaires.

Anne-Sophie ROMAGNY se réjouit que ces dispositions aient été introduites, via un amendement adopté en commission des affaires économiques, dans le projet de loi d'orientation agricole.

Cette mesure de bon sens est simple à réaliser et permet de ne pas imposer à l'agriculteur ou au viticulteur, présent antérieurement au nouveau bâtiment, des contraintes liées à ce nouvel urbanisme.

Cette nouvelle règle anticipera les conflits de voisinage et facilitera la résolution des conflits par les maires ruraux.

Lors du Congrès de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin, réuni au Palais du Luxembourg, le 9 novembre 2024, elle avait présenté cette mesure aux élus viticoles présents, qui l'ont accueillie très favorablement.



### Cher déni

Dans son rapport sur la situation des finances publiques début 2025 publié la semaine dernière, la Cour des Comptes ne mâche pas ses mots pour qualifier la situation française en la matière. « Dégradation exceptionnelle », « dérive inédite », « dérapage »... les magistrats tirent la sonnette d'alarme pour alerter les consciences. Une fois de plus, serait-on tenté de préciser, tant l'institution semble répéter inlassablement, année après année à quel point il est urgent d'agir en matière de finances publiques. Une chose est sûre, on n'est pas vraiment surpris à la lecture du rapport. Ce qui est plus surprenant, c'est l'ampleur du dérapage... Ce qui est encore plus troublant, c'est de constater que malgré les évidences et les rappels à l'ordre, la nécessité de faire des économies ne semble pas vraiment partagée par un certain nombre de nos élus et parlementaires, entre ceux qui rejettent la faute sur leurs prédécesseurs et ceux qui osent aujourd'hui encore promettre de raser gratis. Incompétence, irresponsabilité totale mensonge ou mauvaise foi ? Faites votre choix.

Quant au Président de la République qui dans le Financial Times estime que la règle du déficit public à 3% est "caduque", sous couvert de vouloir faire "accélérer" l'Europe, il semble omettre que le déficit de la France pointe déjà aujourd'hui à 6% du PIB pour une dette dont la charge s'élève à 59 milliards d'euros. Seul pays d'Europe à voir ses finances publiques se dégrader selon la Cour des Comptes, la France reste donc dans le déni. Elle devrait pourtant réfléchir sérieusement à réformer les cours de finances publiques dispensés à l'INSP (ex-ENA) et pourquoi pas faire intervenir quelques professeurs des pays voisins qui semblent, eux, avoir trouvé quelques solutions...

BENJAMIN BUSSON

humeur

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou [redaction.pamb@legalnet.org](mailto:redaction.pamb@legalnet.org)

## le regard de Faro.

L'UNION EUROPÉENNE ANNONCE INVESTIR 200 MILLIARDS DANS L'IA



**EMPLACEMENT  
DISPONIBLE**

Contactez

**Christine SERAINE**

**03 26 08 38 30**

OU

**06 24 99 12 36**

[regiepublicitaire.pamb@legalnet.org](mailto:regiepublicitaire.pamb@legalnet.org)





## INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site [www.matot-braine.fr](http://www.matot-braine.fr) des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.  
Seules les annonces présentes sur notre site [www.matot-braine.fr](http://www.matot-braine.fr) ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur [actulegales.fr](http://actulegales.fr)

### Procédures adaptées

#### Commune de SEDAN

##### Avis d'appel à la concurrence

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : Commune de Sedan, 6 rue de la Rochefoucauld - 08200 SEDAN.  
OBJET DE LA CONSULTATION : Extension du Club House du stade Victor  
N° - TITRE DU LOT :  
- Lot n° 01 : Démolitions - Gros Oeuvre - VRD ;  
- Lot n° 02 : Charpente - Couverture - Bardages ;  
- Lot n° 03 : Menuiseries extérieures ;  
- Lot n° 04 : Menuiseries intérieures - Plâtrerie ;  
- Lot n° 05 : Electricité - Chauffage - Ventilation ;  
- Lot n° 06 : Revêtements de sols et murs.  
Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé, conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.  
Les variantes sont autorisées.  
MODE DE PASSATION :  
Marchés passés selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.  
INFORMATION : Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur le profil d'acheteur <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence M2025-5.  
L'information contenue dans le présent avis ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.  
MODALITES D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION :  
Conformément aux articles R2132-2 et R2132-6 du Code de la Commande Publique, les documents de la consultation seront mis à disposition des opérateurs économiques et gratuitement téléchargeables sur le profil d'acheteurs : [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)  
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :  
Le mardi 11 mars 2025 à 11 h 00.  
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE :  
Le jeudi 13 février 2025.  
M2501888



#### COMMUNE DE DORMANS

##### Marché passé selon une procédure adaptée - Article L2123-1 du code de la commande publique

POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de DORMANS représentée par Monsieur Michel COURTEAUX, Monsieur le Maire 4 place du Général de Gaulle - 51700 DORMANS. Tél. : 03.26.58.21.45 - Fax 03.26.58.25.55 courriel : [mairie@dormans.fr](mailto:mairie@dormans.fr)  
OBJET DU MARCHÉ : Remise aux normes électriques du Château.  
Le marché se décompose en 1 lot unique.  
45311000-0 Travaux de câblage et d'installations électriques.  
Type de marché : Marché à procédure adaptée conclu suivant les dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.  
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.  
CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les justificatifs à produire sont ceux prévus au règlement de la consultation.  
UNITÉ MONÉTAIRE UTILISÉE : l'euro.  
Langue de rédaction des offres : Les offres devront être entièrement rédigées en langue française.  
RETRAIT DU DOSSIER : Le dossier est à retirer sous format électronique sur le site [www.xmarche.fr](http://www.xmarche.fr) sous la référence : EleChateau\_DS25  
LIEU ET DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les candidatures et offres devront être déposées sur le site [www.xmarche.fr](http://www.xmarche.fr) sous la référence EleChateau\_DS25, le 7 mars 2025 : 12 heures au plus tard.  
CRITÈRE D'ATTRIBUTION : Se reporter au règlement de consultation.  
DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.  
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PARUTION : 8 février 2025.  
Renseignements complémentaires : [www.xmarche.fr](http://www.xmarche.fr)  
Renseignements administratifs et technique : [www.xmarche.fr](http://www.xmarche.fr)  
M2501682

## Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE  
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777  
Société du groupe ForumEco  
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS  
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99  
Site internet : [www.matot-braine.fr](http://www.matot-braine.fr)

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres  
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 1025 I 87408

#### Communauté de Communes du Sud Marnais

##### Avis d'appel à la concurrence

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : Communauté de Communes du Sud Marnais, 150 rue des Verriers - 51230 FÈRE CHAMPENOISE.  
OBJET DE LA CONSULTATION : Aménagement de la voie d'accès au groupe scolaire à FÈRE CHAMPENOISE.  
Les variantes ne sont pas autorisées.  
MODE DE PASSATION : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.  
INFORMATION :  
Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur les sites internet suivant :  
- Le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence 202501.  
- Le site du BOAMP : [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) sous la référence 25-15726  
L'information contenue dans le présent avis ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.  
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 3 mars 2025 à 12 h 00.  
DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE : Le lundi 10 février 2025.  
M2501738

**BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR VOS ANNONCES ?**

**03.26.40.21.31**

Annonces légales

## Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

## Procédures adaptées

## TROYES AUBE HABITAT

## Avis d'appel public à la concurrence

## 1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :



OPH • HUMAIN ET RESPONSABLE

47 rue Louis Ulbach - 10000 TROYES  
Tél. : 03.25.71.17.17Email : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr  
Profil acheteur : http://www.marches-publics.info  
Numéro Siret : 341 498 061 000 17

Groupement de commandes : Non

## 2. COMMUNICATION :

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier.

Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation

(identifiant interne de la consultation) : 2025-01-0009.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Contact : Karine SANCAN, service des marchés - Tél. : 03.25.71.17.17 - E-mail : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr

## 3. PROCEDURE :

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Conditions de participation (Justifications et pièces à produire par les candidats) :

- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique ;

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- Le cas échéant, copie du/des certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établi(s) par des organismes indépendants ;

- Liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années ;

- Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale).

A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics).

En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement. (Se reporter au règlement de la consultation pour plus de précisions).

TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES PLIS : Mercredi 12 mars 2025 à 18h00.

PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Interdite.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Non.

POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : Oui.

Les variantes exigées encadrées et PSE sont énumérées au règlement de la consultation. Les variantes libres sont autorisées.

CRITÈRES UTILISÉS LORS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

- Critères de sélection des candidatures : Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats ;

- Critères de jugement des offres :

1. Prix (60 %) ;

2. Valeur technique (35 %) ;

3. Valeur environnementale (5 %) ;

4. IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

INTITULÉ DU MARCHÉ : Travaux de construction de 12 logements rue du Général Leclerc à SAINTE SAVINE (10300).

Code CPV principal : 45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments.

TYPE DE MARCHÉ : Travaux.

LIEU PRINCIPAL D'EXÉCUTION DU MARCHÉ : La commune de SAINTE SAVINE (10300).

DURÉE DU MARCHÉ :

DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX : 20 mois.

Ce délai s'entend pour l'ensemble des lots, compris période de préparation de chantier et congés payés.

La consultation ne comporte pas de tranches.

## 5. LOTS :

Lot n° 1 : Maçonnerie - Gros Oeuvre / Démolition (CPV 45262522-6 : Travaux de maçonnerie - 45223220-4 : Travaux de gros oeuvre - 45111100-9 : Travaux de démolition) ;

Lot n° 2 : Charpente bois - Bardage bois (CPV 45261100-5 : Travaux de charpente - 45262650-2 : Travaux de bardage) ;

Lot n° 3 : Étanchéité - Couverture - Zinguerie (CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification - 45261210-9 : Travaux de couverture) ;

Lot n° 4 : Métallerie (CPV 45223110-0 : Installation de structures en métal) ;

Lot n° 5 : Menuiseries extérieures (CPV 45421150-0 : Travaux d'installation de menuiseries non métalliques) ;

Lot n° 6 : Menuiseries intérieures bois (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie) ;

Lot n° 7 : Plâtrerie (CPV 45410000-4 : Travaux de plâtrerie) ;

Lot n° 8 : Carrelage - Faïence (CPV 45430000-0 : Revêtement de sols et de murs - 45431100-8 : Carrelage de sols) ;

Lot n° 9 : Peinture (CPV 45442100-8 : Travaux de peinture) ;

Lot n° 10 : VRD (CPV 45112500-0 : Travaux de terrassement) ;

Lot n° 11 : Plomberie - Sanitaires (CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie - 45232460-4 : Travaux d'installations sanitaires) ;

Lot n° 12 : Chauffage - Ventilation (CPV 45232141-2 : Installations de chauffage - 45331210-1 : Travaux d'installation de ventilation) ;

Lot n° 13 : Electricité (CPV 45317000-2 : Autres travaux d'installation électrique) ;

Lot n° 14 : Plantations (CPV 45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts).

Réponse possible à un ou plusieurs lot(s).

## 6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

VISITE OBLIGATOIRE : Oui pour les lots 1, 2 et 10.

Voir les conditions et modalités au règlement de la consultation.

CLAUDE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : Au total 1.855 heures réparties sur les lots 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

MARCHÉ COUVERT PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS (AMP) : Non.

Le présent avis implique un marché public.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

MODALITÉS PRINCIPALES DE FINANCEMENT : Subvention NPNRU prêts aidés et fonds propres.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Paielement à 30 jours maxi.

Prix global et forfaitaire assorti d'une clause de révision des prix.

Avance : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10 % mentionnés à l'article R. 2191-7 du même code.

Sûreté financière : Il est prévu, à la charge du titulaire, une retenue de garantie à hauteur de 5 % du montant du marché ou de 3 % pour les petites et moyennes entreprises dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du code de la commande publique.

Obtention certification NF Habitat.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 11/02/2025.

M2501789

## Ville de SÉZANNE (51)

Hôtel de Ville - BP 88 - 51122 SÉZANNE

## Avis de marché - Services

Pouvoir adjudicateur : Ville de SÉZANNE (51), Régis VAN HERREWEGHE - 51122 SÉZANNE. Tél. : +33 3.26.80.59.01

- Fax : +33 326807291. E-mail : r.vanherweghe@ville-sezanne.fr

OBJET DU MARCHÉ : mission de maîtrise d'oeuvre travaux de création d'un terrain synthétique à SÉZANNE.

CARACTÉRISTIQUES : TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée - Ouverte.

DATE LIMITE : DATE DE CLÔTURE : Vendredi 14 mars 2025 - 12 h 00.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 10 février 2025.

M2501712

## Vente aux enchères

## SELAS DEVARENNE ASSOCIES GRAND EST

Société d'Avocats

Siège : 16 cours d'Ormesson

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Cabinets secondaires :

48 rue Ponsardin - 51100 REIMS

50 rue Raymond Poincaré - 54000 NANCY

81 avenue Foch - 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mardi 1er avril 2025 à 10h00

Ensemble immobilier viticole comprenant 4 bâtiments à usage de CUVERIES, PRESOIR et STOCKAGE Situé Commune de DIZY, 381 rue du Colonel Fabien, le tout cadastré section AI 115 pour 10a 15ca et AI 613 pour 12ca.

A l'audience des criées qui se tiendra par-devant le Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne), 2 quai Eugène Perrier, le mardi 1er avril 2025 à 10h00, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur :

d'un ensemble immobilier à usage viticole comprenant 4 bâtiments accolés comportant des zones en enfilade à usage de stockage, pressurage et cuveries comportant :

- cuves de débouillage ;

- pressoir Coquard cylindrique 4000 kg ;

- pressoir Coquard de forme carrée 4000 kg ;

- séchoir ;

- cuves de vinification ;

- greniers ;

- cave avec monte-charge ;

- sanitaires.

Sur la poursuite de Monsieur le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé de la Marne dont les bureaux sont situés Cité Tirlot, 5 rue de la Charrière - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE,

Créancier poursuivant la saisie immobilière de l'immeuble, ayant pour avocat Maître Pierre DEVARENNE, membre de la SELAS DEVARENNE ASSOCIES GRAND EST.

## MISE À PRIX (EN UN SEUL LOT) : 70.000 € EUROS

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE.

On ne peut enchérir que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Consignation pour enchérir par chèque de banque libellé à l'ordre de la CARPA d'un montant de 7.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la SELAS DEVARENNE ASSOCIES GRAND EST (email : contact@devarenne-avocat.com. / Tél. : 03.26.68.71.70) ;

- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE où est déposé le cahier des conditions de vente.

Les visites seront organisées par Maître Nathalie LARCHER, commissaire de justice (Tél. : 03.26.74.14.97).

Signé : Maître Pierre DEVARENNE  
M2501615

## FIDAL

## AVOCATS

Parc d'Affaires REIMS-CHAMPIGNY

Allée Jean-Marie Amelin, Bât B

51370 CHAMPIGNY

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mardi 1er avril 2025 à dix heures

Par-devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 2 Quai Eugène Perrier, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

## Commune de CORROBERT (51) :

Une maison d'habitation, sise en ladite commune, 17 rue de la Dhuy, cadastrée section AE n°241, pour une contenance de 6 ares 60 centiares, comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Pièce d'entrée, cuisine, arrière cuisine, salle à manger/salon, salle de bains avec WC ;

- A l'étage : 3 chambres ;

- Chauffage ; Terrain devant où se trouve un puits (avec une servitude de puisage) et un bassin ; Terrain derrière avec piscine et cabanons de jardin.

Etant précisé que les lieux sont occupés par le propriétaire.

## SUR LA MISE A PRIX DE 75.000 € EUROS (SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS)

A la requête de :

La société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST, Société Coopérative de crédit à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS (51100) sous le numéro 394 157 085, dont le siège social est 25 rue Libergier - 51100 REIMS, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration et de ses membres en exercice, domicilié ès qualités audit siège.

Ayant pour avocat postulant la SCP SAMMUT CROON JOURNE LEAU, Société d'Avocats inscrite au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE, y demeurant 16 rue Pierre Bayen - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, représentée par Maître François SAMMUT.

Ayant pour avocat plaçant la SELAS FIDAL, Société d'Avocats inscrite au Barreau de REIMS (Marne), y demeurant Allée Jean-Marie AMELIN - 51370 CHAMPIGNY, représentée par Maître William IVERNEL.

L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, où tout intéressé peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat poursuivant la vente.

Les amateurs ne peuvent enchérir eux-mêmes et doivent s'adresser à un avocat inscrit au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE avant l'adjudication auquel ils devront remettre, outre les frais de vente, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA, représentant 10% du montant de la mise à prix.

Visites : sur appel à la SELARL Laurence DAVESNE, Commissaire de justice à EPERNAY (51) (03.26.55.42.63), en accord avec les occupants ou, à défaut d'accord, mercredis 19 et 26 mars 2025 de 14h à 15h.

Pour tous renseignements, notamment pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser à :

1. Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE (51) ;

2. SELAS FIDAL, Avocat au Barreau de REIMS. / Tél. : 03.26.24.24.41 ;

3. SCP SAMMUT CROON JOURNE-LEAU, Avocat au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE. / Tél. : 03.26.64.15.15.

M251597

## Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr



**DENIS VAUCHELIN ASSOCIÉS**  
AARPI d'Avocats Inter barreaux REIMS & CHALONS EN CHAMPAGNE

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MARDI 27 MARS 2025 A 9 HEURES

Par devant le Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE REIMS (51100), Place Myrron Herrick, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble suivant :

## Commune de REIMS (51100)

Dans un ensemble immobilier 18-26 rue du Chatelet et 58-62 rue Fléchambault.  
Cadastré : Section DM 458, 460 et 461.  
Les lots de copropriété suivants :  
Lot numéro quarante-trois (43)  
Dans le bâtiment N, escalier 4, 4<sup>e</sup> étage, APPARTEMENT TYPE VI comprenant : une entrée, une cuisine, un salon-séjour, quatre chambres, une salle de bains, salle d'eau, wc, un dégagement avec placards, loggia et les 1.949/100.000<sup>èmes</sup> des parties communes générales.  
Lot numéro quatre-vingt-douze (92)  
Dans le bâtiment N, escalier 4, au sous-sol, CAVE portant le numéro 11 du plan et les 17/100.000<sup>èmes</sup> des parties communes générales.

## SUR LA MISE A PRIX DE 90.000 EUROS

Cette adjudication a lieu à la requête du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES BRUNEAUT, Syndicat dont le siège est situé rue du Chatelet - 51100 REIMS et par son syndic la SARL SYNDIC HORIZON, 64 rue Chanzy - 51100 REIMS au capital de 10.000 € inscrite au R.C.S. de REIMS sous le n° 411 787 690, agissant selon une décision d'assemblée générale du 28 septembre 2023.

Ayant pour avocat, Me DENIS VAUCHELIN membre de DENIS VAUCHELIN ASSOCIÉS AARPI, sus-nommée.  
L'adjudication aura lieu aux conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de REIMS où les amateurs peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'au cabinet du Cabinet DENIS VAUCHELIN ASSOCIÉS ayant son siège 22 rue de l'Isle - 51100 REIMS et 4-6 rue du Lycée - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Les enchérisseurs doivent être représentés par un Avocat inscrit au Barreau de REIMS, auquel ils devront remettre préalablement une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, d'un montant de 9.000 €.

Visites : Sur appel de la SCP GALAND GUILLEUX, huissiers de justice - Tél. : 03.26.51.17.27.

Renseignements s'adresser à :

1. DENIS VAUCHELIN ASSOCIÉS, Avocats 03.52.83.01.27 - jbd@avocatline.fr ;
2. Greffe du TJ de REIMS.

M2500533



## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

24/02/24 A 11H

A FLOING - 13 Av des Martyrs de la Résistance

A la requête de la SELARL Charles BRUCELE liquidateur Judiciaire à CHARLEVILLE MEZIERES : LJS EIRL LEROY DIDIER

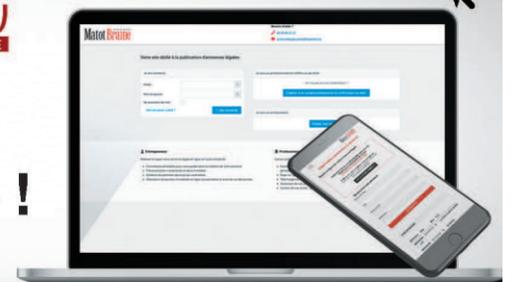
Il sera procédé à la vente en un ou plusieurs lots par la SELARL ANGLE DROIT ARDENNES, Commissaires de Justice à SEDAN d'un bar. Enlèvement immédiat

Visite sur RDV - Payable au comptant - frais en sus 14,28% TTC  
M2501876

PETITES AFFICHES  
**Matot Braine**  
CHAMPAGNE-ARDENNE

annonces.matot-braine.fr

Votre solution  
100 % digitale !



VOTRE ATTESTATION DE PARUTION IMMEDIATE

## Avis divers



## SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

## Avis de marché

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence  
Procédure avec négociation, Phase candidature

Mise à disposition d'un logiciel de gestion des impayés pour le compte d'un groupement de commande action logement

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR  
I.1) NOM ET ADRESSES  
Numéro national d'identification : 56288129200022  
MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE, Courriel : nbennacer@mon-logis.fr. Code NUTS : FR212.

Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.marches-securises.fr>.  
Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

I.2. PROCÉDURE CONJOINTE  
Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe : non

I.3. COMMUNICATION  
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Adresse internet : <http://www.marches-securises.fr>.  
Les candidatures doivent être envoyées : - Par voie électronique uniquement à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>.

I.4. TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR  
Autre type : bailleur social.  
I.5. ACTIVITÉ PRINCIPALE : Logement et équipements collectifs.

SECTION II : OBJET  
II.1. ÉTENDUE DU MARCHÉ  
II.1.1. Intitulé : MISE À DISPOSITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES IMPAYÉS POUR LE COMPTE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ACTION LOGEMENT.

II.1.2. Code CPV principal : Mots descripteurs : Services.  
Descripteur principal : 72416000-9 Fournisseurs de services applicatifs.  
II.1.3. Type de marché : Service.

II.1.4. Description succincte : Le présent accord-cadre a pour objet la mutualisation au sein d'un groupement de commande d'une mise à disposition d'un logiciel de gestion des impayés.

II.1.5. Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : montant maximum de l'accord cadre de 2.700.000 € HT périodes de reconductions incluses.

Les prestations seront réglées suivant la forme de prix suivante : prix unitaires.  
Un prix unitaire est un prix appliqué aux quantités réellement livrées ou exécutées. Est ainsi unitaire, tout prix qui sera multiplié par la quantité effectivement livrée ou exécutée pour déterminer le montant du règlement.

Les prix unitaires sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires (BPU).  
La TVA applicable est celle en vigueur à la date de réalisation des prestations.

La forme, le contenu et les modalités de variation des prix sont détaillées au sein du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

II.1.6. Information sur les lots :  
Ce marché est divisé en lots : non.

II.2. DESCRIPTION  
II.2.1. Intitulé : Lot n° : unique  
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : RAS.

II.2.3. Lieu d'exécution  
Code NUTS : FR212

Lieu principal d'exécution : France.  
II.2.4. Description des prestations : Le présent accord-cadre a pour objet la mutualisation au sein d'un groupement de commande d'une mise à disposition d'un logiciel de gestion des impayés.

II.2.5. Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6. Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique  
Durée en mois : 24.

Le marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui deux (2) fois cf. règlement de consultation.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé : 4.  
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les critères de sélection des candidats sont renseignés dans règlement de la consultation mis à disposition des candidats gratuitement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

II.2.10. Variantes : Le pouvoir adjudicateur n'exige pas de variante.  
Les variantes à l'initiative des soumissionnaires ne sont pas autorisées.

II.2.11. Information sur les PSE : SANS PSE.  
II.2.12. Informations sur les catalogues électroniques  
II.2.13. Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
II.2.14). Informations complémentaires : Sans objet.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE  
III.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation  
III.1.2. Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.  
III.1.3. Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.  
III.1.4. Informations sur les marchés réservés : sans objet

III.2. CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ  
III.2.1. Information relative à la profession : Cf documents de la consultation

III.2.2. Conditions particulières d'exécution : Cf documents de la consultation  
SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1. DESCRIPTION  
IV.1.1. Type de procédure : Procédure avec négociation au sens des articles R.2132-2 et suivants du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

IV.1.3. Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique.  
IV.1.4. Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue.

IV.1.5. Information sur la négociation : cf. règlement de consultation.  
IV.1.6. Enchère électronique :

IV.1.8. Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)  
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF  
IV.2.1. Publication antérieure relative à la présente procédure : sans objet

IV.2.2. Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : Lundi 10 mars 2025 - 12 : 00.  
IV.2.3 Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés.

IV.2.4. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.  
IV.2.6. Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)  
IV.2.7. Modalité d'ouverture des candidatures : ouverture en commission le 14/03/2025

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
VI.1. RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable dans le respect des dispositions indiquées dans les pièces contractuelles du marché.  
VI.2. INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES  
Les candidats téléchargeront le règlement de la consultation spécifique à la phase candidature sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>.

Pour télécharger les documents, il est conseillé aux soumissionnaires de s'identifier sur le site et notamment d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin que puissent leur être communiquées notamment les modifications et les précisions éventuelles apportées par le pouvoir adjudicateur au règlement de la consultation.

VI.4. PROCÉDURES DE RECOURS  
VI.4.1. Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, 2 Quai Eugène Perrier - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Tél. : 03.26.66.86.87 ; Fax : 03.26.21.01.87 ; Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr.

VI.4.2. Organe chargé des procédures de médiation :  
VI.4.3. Introduction de recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :  
- Référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;

- Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à L 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;

- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat n° 358994 du 04/11/2014, Département du Tarn et Garonne.

VI.4.4. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :  
VI.5. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 07/02/2025.

M2501649

[www.mon-logis.fr](http://www.mon-logis.fr)

[monlogisimmobilier](#)

## Tous les appels d'offres de votre département sur matot-braine.fr

## Avis d'attribution

**Mon Logis**  
Groupe ActionLogement

**HLM MON LOGIS -  
Groupe Action Logement**

**Désamiantage et déconstruction de 16 logements  
16 route de Bagnoux - 10340 LES RICEYS**

**Avis d'attribution**

**Marché de travaux**

**Procédure adaptée suivant le code de la commande  
publique du 1<sup>er</sup> avril 2019**

NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE :  
SA HLM MON LOGIS - Groupe Action Logement, au capital de 34.058.684,95 €, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE. Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS Groupe Action Logement.

OBJET DU MARCHÉ :  
Le présent avis d'attribution concerne les travaux suivants : DESAMIANTAGE ET DECONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS - 16 ROUTE DE BAGNEUX - 10340 LES RICEYS.  
Type de marché de travaux : 1/Exécution  
Critère d'attribution retenue :  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération énoncés dans le règlement de consultation.  
Date d'attribution : 24/01/2025.  
LOT UNIQUE - DESAMIANTAGE DECONSTRUCTION - SARL MASSON ET FILS ESTISSAC (10190) - 155.314.00.  
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :  
Le 10/02/2025.

M2501713

Le Directeur Général, Serge LAURENT.

[www.mon-logis.fr](http://www.mon-logis.fr)  [monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

## Marne

VENTE CESSION  
ATTRIBUTION D'APPORTS

**GN**  
AVOCATS ASSOCIES

**G2V SERVICES/  
XLAB**

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/12/2024, enregistré au SIE REIMS, le 04/02/2025, dossier : 2025 00005497, bordereau : 5104P04 2025 A 00314, la société G2V SERVICES, SAS au capital de 105.000 €, ayant son siège social 2, rue Jules Méline, 51430 BEZANNES, immatriculée sous le n° 809 448 616 au RCS de REIMS, a cédé à la société XLAB, SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social 2, rue Jules Méline - 51430 BEZANNES, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 938 289 253, les éléments d'actifs constituant la branche d'activité de conception, création, développement, commercialisation et distribution de logiciels, progiciels, solutions et applications informatiques et tous droits de propriété intellectuelle et industrielle informatique dans le domaine viticole et agricole, exploité sis 2 rue Jules Méline - 51430 BEZANNES, moyennant le prix de 1.932.950 €.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 31/12/2024.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 2, rue Jules Méline, 51430 BEZANNES, pour la validité et pour la correspondance.  
M2501720

CONTROLE  
TECHNIQUE  
TINQUEUX FM/  
ROUD'AUTOCession de fonds de  
commerce

Aux termes d'un acte authentique reçu le 27/01/2025 par Maître Carine LEWCZUK, Notaire à REIMS (51100) - 2 rue Carnot, enregistré au SIE REIMS, le 03/02/2025, dossier : 2025 00005369, bordereau : 5104P04 2025 N 467, CONTROLE TECHNIQUE TINQUEUX FM, SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social 2 rue Felix Eboué - 51430 TINQUEUX au RCS de REIMS, a cédé à ROUD'AUTO, SARL au capital de 7.500 €, ayant son siège social 1 rue du Général de Gaulle - 29260 PLOUDANIEL, immatriculé au RCS de BREST sous le n°482 587 300, un fonds de commerce : Réalisation de contrôles techniques destiné aux automobiles et autres engins motorisés ou non. vérifier le bon état de marche et l'état d'entretien de véhicules légers (- 3,5 tonnes), exploité sis 2 impasse Felix Eboué - 51430 TINQUEUX, moyennant le prix de 100 000 €

La date d'entrée en jouissance est fixée au 27/01/2025.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me LEWCZUK Carine, notaire à REIMS (51100) - 2 rue Carnot, où domicile a été élu à cet effet.

Maître Carine LEWCZUK, Notaire.  
M2501641

SNC  
SWIERCZYNSKI/M.  
Aurélien BALGA

Suivant acte reçu par Me Anne -Elisabeth SARCELET, Notaire à REIMS (51100), le 05/02/2025, enregistré le 07/02/2025 au SIE REIMS (51100), dossier n°2025 5965, référence n°5104P04 2025 N 491 - la SNC SWIERCZYNSKI au capital de 5.000,00 € immat. 791 522 279 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE, siège social 46 Route de Louvois à SAINT MARTIN SUR LE PRE (51520) a cédé à M. Aurélien BALGA, 104 Rue du Port de Marne à CHALONS EN CHAMPAGNE, le fonds de commerce «LE ROBINSON» exploité 46 Route de Louvois à SAINT MARTIN SUR LE PRE (51520). Activité : café, bar, presse, Française des Jeux, Mondial relais, snack, gérance débit de tabac. Jouissance : à compter du 05/02/2025. Prix : 150.000,00 €. Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales auprès de l'Etude de Me Sylvain SARCELET : 9 Place du Général Leclerc, SAINTE MENEHOULD (51800).  
M2501854

CONSTITUTION  
DE SOCIETEAC2F VIGNOBLES  
Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/02/2025, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : AC2F VIGNOBLES  
Objet social : l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural  
Siège social : 61 rue Dom Pérignon, 51160 HAUTVILLERS  
Capital : 7 500 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS  
Gérance : M. DESCÔTES  
Arnaud 61 rue Dom Pérignon 51160 HAUTVILLERS  
M2501627

LES TERRES  
FAMILIALES

Société civile d'exploitation agricole  
Société civile au capital de 1.000 Euros  
Siège social  
135 Rue Saint Thibault  
51190 FLAVIGNY  
RCS Reims

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à FLAVIGNY du 24 janvier 2025, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :  
DÉNOMINATION : LES TERRES FAMILIALES.  
SIÈGE : FLAVIGNY (51190), 135 Rue Saint Thibault.  
DURÉE : 99 ans.  
OBJET :  
- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,  
- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,  
- et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.  
CAPITAL : 1.000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.  
GÉRANCE : Madame Karine PETIT est nommée gérante de la société sans limitation de durée.  
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.  
Pour avis : La gérance.

M2501500



**GN**  
AVOCATS ASSOCIES

LÉOLUCIA  
HABITAT

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/02/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : LÉOLUCIA HABITAT  
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers dont la Société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; L'aliénation des immeubles ou droits immobiliers dont est propriétaire la Société, au moyen de vente, d'échange ou d'apport en Société. Pour la réalisation de cet objet et pour faciliter celui-ci, la Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèques ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet. Plus généralement, elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.  
Siège social : 3, rue des Chenevières, 51240 SAINT JEAN SUR MOIVRE  
Capital : 1 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHALONS -EN-CHAMPAGNE  
Gérance : M<sup>me</sup> LAURENT Peggy 21, rue de la Haute-Ville 51500 SILLERY  
Clause d'agrément : Cession d'actions : soumise à agrément.  
M2501503



18 rue de l'Arquebuse  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

GFA DU MONT  
JAILLIARD

Suivant acte reçu par Maître Nathalie ACCQUET-MAZARGUIL, Notaire Associé de la société à responsabilité limitée « Arquebuse Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à CHALONS EN CHAMPAGNE, 1 rue de l'Arquebuse, le 31 janvier 2025 a été constitué un groupement foncier agricole dénommé « GFA DU MONT JAILLIARD », siège social 7 rue des Dâts - 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE. Capital social : TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT DIX-HUIT € (399.118,00 €) divisé en 399118 parts de UN € (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 39118, constitué d'apports en nature de diverses parcelles de terre sises à L'EPINE (51460), SAINT MARTIN SUR LE PRE (51520) et CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), évaluées ensemble 399.118,00 €).

Objet social : Le groupement a pour objet la propriété, la jouissance, l'administration par datation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété.

Le présent groupement foncier agricole ne pourra procéder à l'exploitation en faire valoir direct des biens constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Cessions de parts soumises à l'agrément à l'unanimité des associés.  
Nommés premiers cogérants de ladite société :

Monsieur Anthony JESSON, demeurant à CERSOT (71390) Les Blignys et Monsieur Clément JESSON, demeurant à RECY (51520), 5 route de Louvois.  
M2501631



3 rue Joseph Cugnot  
51430 TINQUEUX

## AUREA CONSEILS

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 30/01/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : AUREA CONSEILS.  
Objet social : Conseil en gestion Audit et labellisation Coaching médiation Formation Organisation d'évènement, séminaires, team building, ateliers Management de transition Recrutement.  
Siège social : 11 rue Giot, 51100 REIMS.  
Capital : 10 000 €.  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS.  
Président : M<sup>me</sup> GALLOIS Nathalie 8 rue du Chateau 51150 ATHIS.  
Directeur général : M<sup>me</sup> PIC-PARIS Beryl 20 rue des Moulins 51100 REIMS.  
Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.  
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

M2501645

SAS SÉCURISE  
TON TRACTEUR

## Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 09/02/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : SAS SÉCURISE TON TRACTEUR  
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger : Le commerce de pièces détachées et accessoires de tout genre et de toutes marques, sur internet et de manière ambulante et la fabrication de pièces détachées.

Siège social : 3 RUE RENON, 51260 SARON SUR AUBE  
Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : M. CANOT Alexis 1 rue Charles Delaunay 10000 TROYES  
Directeur général : M<sup>me</sup> HUSSENET Lorine 3 rue renon 51260 SARON SUR AUBE

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à un tiers étranger à la société, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. En cas de décès d'un associé, les héritiers directs, le conjoint survivant ou le partenaire pacé survivant de l'associé décédé, ne sont pas soumis à l'agrément des associés survivants. Ils sont librement agréés par la société.  
M2501680



## FCN Reims Farman

7 rue Gabriel Voisin  
B.P. 318

51688 REIMS CEDEX 2

Tél. : 03.26.09.24.66

## TG &amp; Cie

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros

Siège social :

28 rue de la Visitation  
51220 HERMONVILLE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 10 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : TG & CIE.

SIÈGE SOCIAL : 28 rue de la Visitation - 51220 HERMONVILLE.

OBJET SOCIAL : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la mise à disposition gratuite au profit d'un associé, d'un immeuble détenu par la société, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Thibaut GUILLET, demeurant 28 Rue de la Visitation - 51220 HERMONVILLE.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Pour toutes les autres cessions, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : La gérance.  
M2501683

## ANNONCES LÉGALES

**PENSEZ À PAYER PAR VIREMENT  
OU PAR CARTE BANCAIRE À DISTANCE  
EN TOUTE SÉCURITÉ**

 **03.26.40.21.31**

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

## SC «LES PROJETS DE LEO»

Capital social : 371.000 Euros  
Siège social :  
8 rue des Gobarts, Oger  
51190 BLANCS COTEAUX

## Avis de constitution

## Rectificatif

Dans l'annonce légale parue dans le journal LES PETITES AFFICHES MATOT BRAINE, référence n°M2412525 du 13 novembre 2024, il convenait de lire :

GÉRANCE : Monsieur Anthony PIRES, demeurant 8 rue des Gobarts, Oger - 51190 BLANCS COTEAUX, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

SIÈGE SOCIAL : 8 rue des Gobarts, Oger - 51190 BLANCS COTEAUX.  
IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis.

M2501689

## HOLDING LABI

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 34 rue Charles de Gaulle  
51420 CERNAY LES REIMS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS (51) du 06.02.2025, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique dénommée HOLDING LABI présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE : 34 rue Charles de Gaulle - 51420 CERNAY LES REIMS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La société a pour objet principal la détention de titres.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRÉSIDENT : Monsieur Labinot QADRAGU, demeurant 34 rue Charles de Gaulle - 51420 CERNAY LES REIMS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Siège du tribunal de commerce ou R.C.S. dont dépend la SAS.

Pour avis : Le Président.

M2501635

## LES NELMONTS

Société civile immobilière au capital de 990 Euros  
Siège social :  
3 rue Etienne Lenoir  
51420 WITRY LES REIMS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à WITRY LES REIMS du 31/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : LES NELMONTS.

SIÈGE SOCIAL : 3 rue Etienne Lenoir à WITRY LES REIMS.

OBJET SOCIAL : La construction, l'entretien et la gestion de tous immeubles et leur exploitation par voie de location, ladite activité ayant exclusivement un caractère civil.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 990 €.

GÉRANTS : M. Louis SCHVARTZ, domicilié 110 rue de Strasbourg - 51100 REIMS ; M. Damien DOUILLARD, domicilié 8 rue Jules Ferry - 51420 CERNAY LES REIMS ; M<sup>me</sup> Anne-Charlotte BOUTEILLE, domiciliée 18 rue du Château - 08300 NEUFLIZE ; M<sup>me</sup> Sabrina ROUSSEAU, domiciliée 10 allée des Tamaris - 51420 WITRY LES REIMS.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2501784

## NG SIGNATURE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30/01/2025 à EPERNAY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée à associée unique.

DÉNOMINATION : NG SIGNATURE.  
SIEGE : 14 rue du Professeur Langevin - 51200 EPERNAY.

OBJET : Toutes activités de salon de coiffure mixte ; L'achat et la vente de tous produits et accessoires se rattachant à la coiffure ; L'achat et la vente de tous produits et accessoires de l'esthétique, incluant notamment la vente de produits de beauté, ongles, maquillage et d'accessoires de mode ; Toutes activités de prestations et conseils de soins esthétiques.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 5.000 €.

GERANTE : M<sup>me</sup> Noémie GRUMIER, demeurant 1 Place des Martyrs de la Résistance - 51480 DAMERY, a été nommée gérante.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.

Pour avis : La gérante.

M2501691

## LHXIR

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 10 rue Camille Lenoir  
51100 REIMS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à REIMS du 7 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LHXIR

Forme sociale : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 10 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS,

Objet social :  
- agent commercial en vins, spiritueux et verrerie ;

- négoce, achat et revente de vins, spiritueux, verrerie et toutes boissons, en gros, demi-gros détail aux particuliers, commerçants et collectivités ;

- activité de commissionnaire de produits viticoles et vinicoles ;

- consulting, cours d'ologie et notourisme, organisation de dégustations et de toutes manifestations afférentes à la profession ;

- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Gérance : Monsieur Hervé LAMBERT, 7 rue de la Valette - 83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

La Gérance

M2501708

## SKULL FOOD

Par acte SSP du 08/02/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SKULL FOOD.

OBJET SOCIAL : FOOD TRUCK.

SIÈGE SOCIAL : 1 Voie Romaine - 51400 BACONNES.

CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANCE : M. BERTRAND SEBASTIEN, demeurant 1 Voie Romaine - 51400 BACONNES.

Immatriculation au R.C.S. de REIMS.

M2501792

## IRON HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
81 rue de Strasbourg - 51100 REIMS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 10 Février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : IRON HOLDING.  
SIÈGE : 81, Rue de Strasbourg - 51100 REIMS.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : - Tant en France, qu'à l'Etranger, toute activité de holding ; la gestion d'entreprises, la détention et la prise de participations financières, directes ou indirectes, mobilières et immobilières, dans toutes sociétés ayant des activités commerciales, industrielles, financières, immobilières et autres ;

- La fourniture d'assistance et de conseil aux sociétés, et notamment aux sociétés de son groupe dans les domaines administratif, juridique, gestion, comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, commercial, stratégie de développement, marketing, négociation ou autres ainsi que toutes prestations de services dans le domaine des télécommunications et du multimédia ; l'octroi dans les conditions légales de prêts et/ou de garanties aux sociétés filiales et dans lesquelles elle détient des participations ;

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Lucas ECREPONT demeurant 81 rue de Strasbourg - 51100 REIMS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS-51100.

Pour avis : Le Président.

M2501715



## «CYBERKONG»

Suivant acte reçu par Me Romain SHALGIAN, Notaire à CORMONTREUIL, le 4 février 2025, a été constituée une société par actions simplifiée dénommée «CYBERKONG».

SIÈGE SOCIAL : REIMS (51100), 39 rue de Talleyrand.

CAPITAL : 5.000,00 € divisé en 100 actions de 50,00 € chacune.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.

OBJET SOCIAL : Le conseil en informatique et technologies de l'information et prestations de services connexes (intégration, vente, développement etc ...) ; La vente de matériel et services associés ; Le conseil en organisation, en recrutement, en communication et en stratégie ; La participation de la société dans toutes les opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement aux objets ci-dessus par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance de sociétés en participation ou autrement.

CESSIONS DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément du président.

président nommé aux termes d'une décision collective en date du 31 janvier 2025: Monsieur Frédéric ISTACE, né à FONTAINE LES DIJON (21121), le 20 juin 1978, demeurant à REIMS (51100), 39 rue de Talleyrand.

Pour insertion : Maître Romain SHALGIAN.

M2501791



## SCI JUARTH

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros  
Siège social : 81 Ter rue de la Gare  
51140 MUIZON

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date des 07 et 08 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI JUARTH

Siège social : 81 Ter rue de la Gare, 51140 MUIZON

Objet social :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 €

Gérance : Monsieur Sébastien BOCAHU demeurant 81 Ter rue de la Gare, 51140 MUIZON

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément accordé par la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis, la Gérance

M2501775



FCN Château-Thierry  
40, rue de la Prairie  
02400 Château-Thierry  
Tel : 03 23 84 24 24

## KONEKT

SAS au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 12 rue Buridan  
51100 REIMS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Meaux du 11/02/25, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS.

DÉNOMINATION : KONEKT.

SIÈGE : 12 rue Buridan - 51100 REIMS.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Commerce en ligne de mise en relation des clients avec les vendeurs sans gestion de stock ni de logistique, appelé Dropshipping. Vente par internet de marchandises neuves.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : M. Bouchaib Barnicha, demeurant au 14 rue des Cépages à Sarry (51).

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M<sup>me</sup> Sarah Filali, demeurant au 12 rue Buridan à Reims (51).

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de siège du tribunal de commerce ou R.C.S. dont dépend la SAS.

Pour avis : Le Président.

M2501786



## MOULIN DE TERMES

Par acte SSP du 07/02/2025 il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : MOULIN DE TERMES.

OBJET SOCIAL : L'exploitation de moulins à farine de toute nature. Le négoce de grains et graines, et tous produits du sol, engrais, amendements, et autres, ainsi que des produits d'alimentation du bétail. L'achat, la location et l'entretien de camions, et d'une manière générale, de tous véhicules sans chauffeur. L'achat pour revendre et la location de tous matériels liés à la meunerie et à la boulangerie.

SIÈGE SOCIAL : 19 rue Nicolas Henriot - 51100 REIMS.

CAPITAL : 150.000 €.

DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : société MOULIN SAINT PIERRE, SAS au capital de 500.000 €, 19 Rue Nicolas Henriot - 51100 Reims, immatriculée au RCS de Reims sous le n° 785 721 291.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnelles ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à 1 voix.

CLAUSES D'AGREMENT : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toute cession ou transmission, volontaire ou forcée, à quelques titres ou sous quelques forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément préalable du Président.

Immatriculation au RCS de REIMS.

M2501863



## SCI DE LA PAIX

## Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître BOUCTON-JOLY Patricia, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée (SAS) « Vincent CROCHET, David MENNETRET, Christophe PIERRET, Chantal THIBAUT, Franck LESCOUT et Barbara BOUCHER-FRANCOIS notaires associés d'une société titulaire d'offices notariaux », dont le siège social est situé à REIMS (Marne), 15 rue Clovis, le 12 février 2025 il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI DE LA PAIX.

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL SOCIAL : Deux mille cent € (2.100,00 €), constitué exclusivement d'apports en numéraire.

SIÈGE SOCIAL : BERMEICOURT (51220), 1 rue de la Paix.

OBJET SOCIAL : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, l'occupation à titre gratuit par la gérance et les associés éventuellement, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente à titre exceptionnel de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DURÉE : 99 ans.

GÉRANTS NOMMÉS POUR UNE DURÉE ILLIMITÉE : Monsieur Alain BERTOLOTI, demeurant à REIMS (51100), 51 boulevard Henry Vasnier et Madame Laetitia DUGAUQUIER, demeurant à CORMICY (51220), 2 rue Jacques Mauduit.

PARTS SOCIALES : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

IMMATRICULATION : au R.C.S de REIMS.

Pour avis et mention.

M2501870



57 Chaussée du Port  
CS 90157  
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX  
Tél. : 03.26.68.39.58

## LOOP CAPITAL

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
2 rue de Jéricho  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à CHALONS EN CHAMPAGNE du 10/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DÉNOMINATION : LOOP CAPITAL.

SIÈGE : 2 rue de Jéricho - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : La prise de participation dans toutes entités juridiques, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit ; L'acquisition et la gestion desdites participations ; L'acquisition par voie d'achat, d'échange, apport ou autrement d'actions, de parts sociales ou autres titres de sociétés, quelles qu'en soient leur forme juridique, ainsi que la vente desdits titres ; Toutes avances, cautions, ouvertures de crédits et tous prêts avec ou sans garantie ; Toutes prestations de nature administrative, financière, au profit de toutes entités ; L'exploitation directe ou indirecte de toutes activités commerciales et prestations de services, domiciliations bancaires.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : M. Gérald HINBERLIN, demeurant 2 rue de Jéricho - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le président.

M2501716



10 rue Gambetta  
51100 REIMS

## LA BUTTE DE CRAIE

Aux termes d'un ASSP en date du 12/02/2025 à GERMINON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

## BW HOLDING

Société par actions simplifiée  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
6 rue Hubert Latham - 51100 REIMS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 07/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée Unipersonnelle.

DÉNOMINATION : BW HOLDING.  
SIÈGE : 6 rue Hubert Latham - 51100 REIMS.

DURÉE : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres,

- La réalisation à titre purement interne au groupe, de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers,

- L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,

- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires,

- La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : Monsieur BENMAMOUNE Wassim, demeurant 6 rue Hubert Latham - 51100 REIMS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : Le président.

M2501790



## EURL GREEN FORK

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à REIMS (Marne) du 2 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : GREEN FORK.

FORME SOCIALE : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.  
SIÈGE SOCIAL : 3 Rue de Sillery - 51500 TAISSY.

OBJET SOCIAL : Restaurant sur place/ Empoorter/Livraison, Bar/Débit de boisson, Epicerie,

Traiteur, Organisation Événementielle, Commerce, Antiquité et Brocante.  
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000,00 €. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux parts sociales est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque part sociale donne droit à une voix.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

GÉRANTS : Monsieur Julien GABET, né le 21 septembre 1975 à REIMS (51100), de nationalité française, demeurant 38 rue Dérôd à REIMS (51100).

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis : Le Gérant

M2501841

## MARYN SOFT HOLDING

Société par actions simplifiée  
au capital de 471.202 Euros  
Siège social :  
54 rue Gioacchino Rossini  
51100 REIMS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 07/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DÉNOMINATION : MARYN SOFT HOLDING.

SIÈGE : 54 rue Gioacchino Rossini - 51100 REIMS.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 471.202 €.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres,

- La réalisation à titre purement interne au groupe, de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ;

- L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : Monsieur NAJAH My Rachid, demeurant 54 rue Gioacchino Rossini - 51100 REIMS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : Le Président.

M2501806

## TC HOLDING

Société par actions simplifiée  
au capital de 950 Euros  
Siège social : 8 rue de Brazzaville  
51100 REIMS

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Reims du 10/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DÉNOMINATION : TC HOLDING.

SIÈGE : 8 rue de Brazzaville - 51100 REIMS.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 950 €.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres,

- La réalisation à titre purement interne au groupe, de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ;

- L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : Monsieur CALOIN Thomas, Jean, Raymond, demeurant 8 rue de Brazzaville - 51100 REIMS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : Le Président.

M2501885



## Pascal GAYET Participations

Société par actions simplifiée  
au capital de 3.555.000 Euros  
Siège social : 6 rue Joseph Cugnot  
51430 TINQUEUX

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte ssp électronique en date du 11 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DÉNOMINATION : Pascal GAYET Participations.

SIÈGE : 6 rue Joseph Cugnot - 51430 TINQUEUX.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 3.555.000 €.

OBJET : en France et à l'étranger, la prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, artisanales, libérales, agricoles, civiles, immobilières ou financières ou de prestations de services, françaises ou étrangères ; la gestion desdites participations ; l'octroi de prêts et d'avance en compte courant à ses participations et/ou filiales ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou à tout patrimoine social.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Pascal GAYET demeurant 3 rue des Sources - 51390 VILLEDOMMANGE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : Le Président.

M2501794

## MODIFICATION

## DE STATUTS

## EARL DES MONTS

Société civile au capital de 8.000 Euros  
29 rue Saint Rémi  
51600 VAUDESINCOURT  
482 414 299 RCS Reims

## Avis de modifications statutaires

Par PVAGE du 31/12/24, les associés ont accepté que Marie-Odile HAPPELLON, demeurant 29 rue Saint Rémi - 51600 VAUDESINCOURT, démissionne de ses fonctions de gérante et soit remplacée par Thibaut LORIN, demeurant 4 rue des Templiers - 51400 DAMPIERRE AU TEMPLE et de transférer le siège social 4 rue des Templiers - 51400 DAMPIERRE AU TEMPLE. Le Greffe compétent est donc désormais celui de CHALONS EN CHAMPAGNE.

M2500467



57 Chaussée du Port  
CS 90157  
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX  
Tél. : 03.26.68.39.58

## POILON SOFTWARE

Société par actions simplifiée  
au capital de 500 Euros  
Siège social :  
18B rue du Port de Marne  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE  
848 736 369  
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une décision en date du 17/01/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 18B rue du Port de Marne - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE au 7 rue Baudelot - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.

M2500715



57 Chaussée du Port  
CS 90157  
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX  
Tél. : 03.26.68.39.58

## PAOLA LTC

8 Rue Henri IV - 51100 REIMS  
833 293 673  
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une décision en date du 25/01/2025, l'Associé Unique a décidé de préciser au niveau du siège social 8 Rue Henri IV, Chez Monsieur Patrice LOCATELLI - 51100 REIMS à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - Le Président

M2500960



FCN Epernay  
2 rue Léger Bertin - BP 15  
51201 EPERNAY CEDEX  
Tél. : 03.26.54.14.44

## GACHIGNAT SENNEPIN

SARL au capital de 10 000 €  
Siège social : 7 rue Dom Pérignon  
- 51480 BOURSAULT  
RCS REIMS 523 013 696

## Avis de modification

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Pascal GACHIGNAT de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Pierre GACHIGNAT, demeurant 7 rue Dom Pérignon - 51480 BOURSAULT, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Le nom de Monsieur Pascal GACHIGNAT a été retiré de l'article 18 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Pierre GACHIGNAT, nouveau gérant.

Pour avis : La Gérance.

M2501015



FCN Sézanne  
33 rue Aristide Briand  
BP 64 - 51120 SEZANNE  
Tél. : 03.26.80.53.30

## PIERRE GEERAERTS

Société à responsabilité limitée  
au capital de 62.400 Euros  
Siège social :  
2 rue de la Tour  
51120 LA VILLENEUVE LÈS  
CHARLEVILLE  
791 350 853 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'Associé Unique a décidé de :

- Modifier la date de clôture de l'exercice, désormais, l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

- D'étendre l'objet social à « la location et sous location ».

Pour avis : La gérance.

M2501158



FCN Sézanne  
33 rue Aristide Briand  
BP 64 - 51120 SEZANNE  
Tél. : 03.26.80.53.30

## JARDINE PIERRE GEERAERTS

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
2 rue de la Tour  
51120 LA VILLENEUVE LÈS  
CHARLEVILLE  
503 397 499 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'associé unique a décidé de :

- Modifier la date de clôture de l'exercice, désormais, l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre ;

- Etendre l'objet social à « location et sous location ».

Pour avis : La gérance.

M2501160

## «DOULET»

EARL au capital de 48.540 Euros  
Siège social :  
6 rue de Montauban  
51530 MONTHELON  
RCS Reims 530 098 896

## Avis de modification

Aux termes des délibérations en date du 1<sup>er</sup> février 2025, l'assemblée des associés a décidé de transformer l'E.A.R.L. en S.C.E.V., à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, sans création d'un être moral nouveau.

FORME : ANCIENNE MENTION : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL).

NOUVELLE MENTION : Société Civile d'Exploitation Viticole (SCEV).

Aucune modification n'a été apportée à son objet, à sa durée, à sa date de clôture, à son siège social et à sa dénomination.

L'inscription modificative sera effectuée au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis et mention,

La gérance.

M2501348

## ATELIER UZB

Société à responsabilité limitée  
au capital de 4.000 Euros  
Siège social : 6 rue du Commerce  
51100 REIMS  
912 460 946 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale

Mixte a décidé :  
- de transférer le siège social du 6 rue du Commerce - 51100 REIMS au 3 parc la Volière - 51500 VILLERS ALLERAND à compter du 30 septembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

M2501528

## SOCIETE CIVILE DE BROYES

Société civile  
au capital de 158.546,98 Euros  
Siège social : 51120 BROYES  
382 102 192 R.C.S. Reims

Par décision unanime des associés en date du 30 janvier 2025, le siège social a été transféré Route de Château Thierry - 02400 BLESME à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2501587



## MEMMIE

SASU au capital de 100 000 Euros  
Siège social : 13 rue de Chalons  
51130 VOZUY  
RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
n°952 860 500

## AVIS DE MODIFICATION

En date du 31/12/2024, l'associé unique a décidé à compter du 31/12/2024 de diminuer le capital social de 26 000 € par voie d'annulation des actions rachetées, non motivé par les pertes, en le portant de 100 000 € à 74 000 €.

Article 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

M2501619



## LIGNEUR

SASU au capital de 100 000 Euros  
Siège social : 15 rue Bel Air  
51160 CHAMPILLON  
RCS de Reims n°951 937 705

## AVIS DE MODIFICATION

En date du 31/12/2024, l'associé unique a décidé à compter du 31/12/2024 de diminuer le capital social de 40 000 € par voie d'annulation des actions rachetées, non motivé par les pertes, en le portant de 100 000 € à 60 000 €.

Article 6 et 7 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de REIMS.

M2501625

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

**SCEV «DU BAS BELAI»**

Capital social : 8.000 Euros  
Siège social : 16 rue de Reims  
51500 LUDES  
R.C.S. Reims 480 588 854

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 novembre 2024, les associés ont nommé Monsieur Gaëtan GAUTRON, demeurant DUSSELDORF (Allemagne) 40470 Herchenbachstr. 1, en qualité de cogérant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour avis : La gérance.

M2501634

**JLCD51**

Société civile  
au capital de 5.542,00 Euros  
Siège social : SAINT-THIERRY  
(51220)  
2 Chemin des Grands Champs  
Numéro SIREN 842 208 456  
R.C.S. Reims

**Augmentation de capital social**

Aux termes d'un acte établi par Maître Guillaume MOREL notaire à REIMS (Marne) en date du 20 novembre 2024, il a été constaté l'augmentation de capital par incorporation de compte courant d'associé crédeur.

Le capital social s'élève à 5.542,00 €. Il est divisé en 5.542 parts d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, numérotées de 1 à 5.542, intégralement libérées.  
- Monsieur Jean-Luc DENOYELLE : 2.771 parts numérotées de 1 à 500 inclus et de 1.001 à 3.271 inclus ;  
- Madame Christiane DENOYELLE, née BAUDOUIN : 2.771 parts numérotées de 501 à 1.000 inclus et de 3.272 à 5.542 inclus.

CAPITAL SOCIAL :  
- Ancienne mention : 1.000,00 € ;  
- Nouvelle mention : 5.542,00 €.  
Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

M2501636



34 rue Ponsardin  
BP 2000 - 51100 REIMS

**SCI LA FOUDRE**

Société civile immobilière  
au capital de 100.000,00 Euros  
Siège social :  
REIMS (51100), 6 rue de l'Ecu  
921 187 050 R.C.S. Reims

**Augmentation de capital social**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 novembre 2024, il a été constaté l'augmentation de capital par apport en numéraire de la somme de 30.000,00 €.

Le capital social s'élève à 100.000,00 €. Il est divisé en mille (1.000) parts sociales de cent euros chacune, numérotées de 1 à 1.000, intégralement libérées.

- Monsieur Simon-Pierre ANDRIVEAU : 400 parts numérotées de 1 à 400 inclus ;  
- Madame Pia ANDRIVEAU : 300 parts numérotées de 401 à 700 inclus ;  
- Monsieur Gaston ANDRIVEAU : 300 parts numérotées de 701 à 1.000 inclus.

CAPITAL SOCIAL :  
- ANCIENNE MENTION : 70.000,00 €.  
- NOUVELLE MENTION : 100.000,00 €.  
Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.

M2501642

**SCEV CHAMPAGNE SIMON SELOSSE**

SCEA au capital de 67500 Euros  
Siège social :  
21 BOULEVARD LUNDY  
51100 REIMS  
RCS Reims 378221105

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 67500 à 5711730 € à compter du 23/01/2024. Modification au RCS de REIMS.

M2501643

**SCI LEMARTELEUR**

Société civile immobilière  
au capital de 6.000 Euros  
Siège social :  
ZAC Le Pont de Bois - 51530 VINAY  
480 057 777 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 23/07/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Daniel LEMARTELEUR de ses fonctions de cogérant, à compter du même jour, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : La gérance.

M2501650

**TP**

Société civile  
au capital de 53.358 Euros  
Siège social :  
57 avenue de la Noue du Moulin  
51510 FAGNIERES  
412 924 706  
R.C.S. Châlons en Champagne

**Avis de remplacement du gérant**

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 09/01/2025, M. Olivier PLANCON, demeurant 7 rue de l'Arquebuse - 51200 EPERNAY, a été nommé à effet rétroactivement du 01/01/2025 en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Joël THOUVENIN.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : La gérance.

M2501651



Isabelle CIRET-DUMONT  
Marjolaine LAMPSON  
notaires associés

29 Boulevard Foch - 51100 REIMS

**SCI YAGUI**

Société Civile Immobilière  
Capital : 27.000,00 Euros  
Siège :  
REIMS (51100) - 4 rue Chavaillaud  
RCS Reims - N° SIREN : 442 553 343

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 juillet 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 4 rue Chavaillaud à REIMS (51) au 136 B rue des Capucins à REIMS (51) à compter du 3 juillet 2023.

Les statuts se trouvent modifiés en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis : Le notaire.

M2501652

**GF «DU BOIS RENARD»**

Capital social : 1.730.000 Euros  
Siège social : Le Château  
51400 SEPT SAULX  
R.C.S. Reims 538 318 411

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2025, les associés ont décidé de la réduction du capital social de 1.245.600 €, le ramenant à 484.400 €.

Pour avis : La gérance.

M2501666



Isabelle CIRET-DUMONT  
Marjolaine LAMPSON  
notaires associés

29 Boulevard Foch - 51100 REIMS

**SCI YAGUI**

Société Civile Immobilière  
Capital : 27.000,00 Euros  
Siège :  
REIMS (51100) - 4 rue Chavaillaud  
RCS Reims - N° SIREN : 442 553 343

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales sous seing-privé signée en date du 20 février 2011, les associés ont décidé à l'unanimité, par suite du décès de Madame Yannick MULS, gérant décédé, de donner quitus de son mandat et de nommer en remplacement, M. Guillaume VECCHIALI, gérant et associé, demeurant à REIMS (51100), 136 B rue des Capucins, et ce pour une durée illimitée.

Les statuts se trouvent modifiés en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis : Le notaire.

M2501653



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

**HAVEZ IMMO SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €  
Siège social : 7 rue du Bas des Aulnaies, 08440 VIVIER AU COURT  
924 863 681 RCS SEDAN

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social de VIVIER AU COURT (084407) rue du Bas des Aulnaies à REIMS (51100), 23 rue David, et ce à compter du 31 décembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Durée : 99 années  
Objet :  
- L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de de tous biens ou droits immobiliers, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ;  
- La mise à disposition à titre gratuite au profit de ses associés de biens immobiliers appartenant à la société ;  
- L'entretien desdits biens, ainsi que la réalisation de tous travaux d'aménagement, de rénovation ou de construction nécessaires à leur conservation ou à leur valorisation.

Gérance :  
- Monsieur Rudy HAVEZ,  
- Madame Chrystelle BEGIN,  
En conséquence, la société, qui était immatriculée au RCS de Sedan fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Reims.

Pour avis La Gérance

M2501655

**SCEA «AMELOT»**

Capital social : 7.500 Euros  
Siège social : 1 rue Hubert  
51490 SAINT HILAIRE LE PETIT  
R.C.S. Reims 481 179 224

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2024, les associés ont décidé, à compter de cette date, d'étendre l'objet social à l'activité suivante :

- L'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est locataire ou propriétaire.

Pour avis : La gérance.

M2501659

**EXPERTISE COMPTABLE DES SACRES REIMS**

Société à responsabilité limitée  
Transformée en société par actions simplifiée  
Au capital de 28.000 Euros  
Siège social : 109 rue Edmond Rostand  
51100 REIMS  
814 890 885 R.C.S. Reims

**Avis de transformation**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 Janvier 2025, l'associé unique a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 28.000 €.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur EL-HADI MENACER.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur EL-HADI MENACER. Demeurant 13 rue de l'équerre - 51100 REIMS.

COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION nommé : La société A2CA, société à responsabilité limitée, immatriculée au R.C.S. de REIMS sous le n°451141584 ayant son siège social au 10 rue Courmeaux - 51100 REIMS.

Pour avis : La Gérance.

M2501669

**AAMP SYNERGIE**

SASU au capital de 700 €  
Siège social : 15 rue henri jadart  
51100 REIMS  
RCS de REIMS n°949 419 964

**Avis de modification**

En date du 08/02/2025, le président a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement O'BODYCARE qui devient à compter du 08/02/2025 : AAMP SYNERGIE. L'article objet social des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de REIMS. Eugène

M2501679

**SeVeal**

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 3.349.599 Euros  
Siège social :  
12 boulevard du Val de Vesle  
51100 REIMS  
757 803 689 R.C.S. Reims  
(la «société»)

Lors du conseil de surveillance du 31 janvier 2025, il a été décidé de nommer Madame Cécile DAMERY, demeurant 4 rue de Fere - 02130 LOUPEIGNE, en qualité de membre du Conseil de surveillance de la société en remplacement de Monsieur Philippe SECONDE, démissionnaire. Il a également été pris acte de la démission de Monsieur Emmanuel VIEILLART, membre du Conseil de surveillance de la société.

Pour avis.

M2501685

**VIVESCIA INDUSTRIES**

Société en Commandite par Actions au capital de 217 595 560 Euros  
Siège social : 2, rue Clément Ader  
51100 REIMS  
R.C.S Reims : 344 444 021

Par décision du Conseil de surveillance du 04/02/2025, Monsieur Nicolas PERARDEL, demeurant Place de la Mairie - 51240 COUPEVILLE a été nommé Membre du Conseil de surveillance de la Société, en remplacement de Monsieur Emmanuel VIEILLART, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026. Mention sera faite au RCS de Reims.

Pour avis.

M2501688

**LUVI**

Société à responsabilité limitée  
Unipersonnelle  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 27, rue de l'Egalité  
51530 DIZY  
Transféré à : 12, rue de Champagne  
51480 - VENTEUIL  
R.C.S. : 948 540 828 Reims

**MODIFICATION PORTANT SUR LE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une décision en date du 05 février 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 27, rue de l'Egalité, 51530 - DIZY au 12, rue de Champagne 51480 - VENTEUIL à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le gérant

M2501701

**SCI HAUT DU MOULIN**

au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
51 rue de Bourgogne  
51350 CORMONTREUIL  
R.C.S. de Reims 527 813 679

L'AGE du 10/02/2025 a décidé le transfert du siège social à compter du 10/02/2025 et de modifier l'article des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 51 rue de Bourgogne - 51350 CORMONTREUIL.  
NOUVELLE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 1 chemin des Vignes - 51480 POURCY.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de REIMS.

M2501703



OFFICE NOTARIAL  
DE GUEUX  
Mes PIERLOT, ROGÉ,  
LAGACHE-GÉ et CROZAT  
23 avenue de Reims - 51390 GUEUX  
03.26.03.61.61

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA FERTOISE**

Société civile immobilière  
au capital de 1.400,00 Euros  
Siège social :  
36 rue Kellermann - 51100 REIMS  
802 162 834 RCS Reims

Aux termes d'un acte reçu par Maître Geoffroy CROZAT, notaire associé à GUEUX (Marne), en date des 24 et 25 juillet 2024, les associés ont décidé : de transférer le siège social situé à REIMS (51100), 36 rue Kellermann, pour le fixer à BASSEVELLE (77750), Ferme de Fromentières, à compter du même jour, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

L'inscription modificative sera faite auprès du RCS de REIMS et l'immatriculation requise auprès du RCS de MEAUX.

Pour insertion :  
Me Geoffroy CROZAT, Notaire.

M2501705

**LA BOCAGERE II**

Par décisions du 01/01/2025 les associés de la société LA BOCAGERE II, société à responsabilité limitée au capital de 7 000,00 euros dont le siège social est situé 9 Rue les Grandes Côtes 51290 SAINTE MARIE DU LAC NUISEMENT, immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 513 221 630 ont pris acte de la démission de Monsieur Michel VAILLANT de ses fonctions de cogérant à compter rétroactivement du 31/12/2024 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Modifications seront faites au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

M2501707

**SCI DENTHIERS**

Société civile immobilière  
au capital de 259.169,99 Euros  
Siège social :  
47 rue Thiers - 51100 REIMS  
481 780 963 RCS Reims

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 17 décembre 2024, il a notamment été constaté :

- La démission de Monsieur Thibault BRISSET de ses fonctions de gérant à compter du 13 janvier 2025 ;  
- La nomination de Monsieur Maxime DEMARCY, demeurant à REIMS (51100), 6 rue de la Prison du Baillage, à la fonction de gérant pour une durée indéterminée, à compter du même jour.  
Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2501718

**SOCIETE CIVILE DE MOYENS CABINET DENTAIRE THIERS**

Société civile  
au capital de 4.864,00 Euros  
Siège social :  
47 rue Thiers - 51100 REIMS  
780 422 655 RCS REIMS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 17 décembre 2024, il a notamment été constaté :

- La démission de Monsieur Thibault BRISSET de ses fonctions de gérant à compter du 13 janvier 2025 ;  
- La nomination de Monsieur Maxime DEMARCY, demeurant à REIMS (51100), 6 rue de la Prison du Baillage, à la fonction de gérant pour une durée indéterminée, à compter du même jour.  
Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2501719

**CABINET MEDICAL HUGUES KRAFFT SCM DES DOCTEURS ARNOLD COLAS FALLET LE BRAS**

SCM au capital de 2.286,74 Euros  
Siège social :  
1 rue Hugues Krafft - 51100 Reims  
780 421 459 R.C.S. Reims

Par AGE du 01/10/2024, M. Hugues ARNOLD a démissionné de ses fonctions de gérant à effet au 01/10/2024 et a été remplacé par M. Ghislain LAGEL, demeurant 17 rue de l'Hermeine - 51110 FRESNE LES REIMS, à effet à la même date. De plus la dénomination sociale a été modifiée et devient « CABINET MEDICAL HUGUES KRAFFT SCM DES DOCTEURS COLAS FALLET LE BRAS LAGEL ». Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. REIMS.

Pour avis.

M2501777

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne

**GAEC «LAVIGNE»**

Capital social : 178.212,90 Euros  
Siège social : 51320 FAUX  
VESIGNEUL  
R.C.S. Chalons En Champagne  
382 384 261

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2025, les associés ont décidé du point suivant :  
- Retrait de Monsieur Christophe LAVIGNE, de la gérance depuis le 29 novembre 2023.

Pour avis : La gérance.

M2501773

**SYNETICA**

SAS au capital de 5.000 Euros  
8B rue Gabriel Voisin - 51100 REIMS  
R.C.S. Reims 981 347 362

Aux termes du PV des décisions du président en date du 29/07/2024, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 1.707,32 € pour le porter de 5.000 € à 6.707,32 € à compter du 27/06/2024.

Aux termes du PV des décisions du président en date du 29/07/2024, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 974,90 € pour le porter de 6.707,32 € à 7.682,22 €.

Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention au greffe de REIMS.  
M2501779

**SCI 2K**

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
3 bis avenue des Bomes  
51390 GUEUX  
R.C.S. 901 180 760 Reims

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- De nommer, à compter du 15 décembre 2024, Monsieur BOURAS Kheiradine, demeurant 3 rue Joséphine Baker - 51100 REIMS pour une durée illimitée, en qualité de cogérant ;  
- L'assemblée générale décide d'ajouter dans l'article 16 des statuts le nom du nouveau cogérant.

Pour avis : Le gérant.

M2501782

**GSL**

SAS au capital de 9.000 Euros  
9BIS avenue Mercuria  
51470 SAINT MEMMIE  
790 716 658 R.C.S. Chalons En  
Champagne

L'assemblée générale extraordinaire, par délibération du 23 janvier 2025, a décidé de nommer comme président de la société en remplacement de Monsieur Laurent VERGER, démissionnaire, la société VOUIZIERS OPTIQUE sise 7 rue Bournizet - 08400 VOUIZIERS, SIREN 402617245, représentée par son gérant, Monsieur Sébastien VERGER.

L'inscription modificative de la société sera effectuée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.  
M2501810



34 rue des Moulins - 51100 REIMS

**COSY HOME BY VL**

SASU au capital de 500 €  
Siège social : 22 rue de Devant Luc  
51390 GUEUX  
RCS de REIMS n°980 480 669

**Transfert de siege**

En date du 10/02/2025, l'associé unique a décidé à compter du 10/02/2025 de transférer le siège social au 508 Montée des Mauruches, 06220 VALLAURIS.

Radiation du RCS de REIMS et immatriculation au RCS d'ANTIBES  
Le Président

M2501812

**DT LINE**

Société par actions simplifiée  
Au capital de : 8.000 Euros  
Siège social : 19 rue Létis  
51430 BEZANNES  
R.C.S. de Reims n° 489 277 228

Aux termes d'une décision unanime du 18 décembre 2024, le siège social a été transféré du 19 rue Létis - 51430 BEZANNES au 3 rue du Four - 51380 TREPAIL, à compter du 18 décembre 2024.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Il a été également décidé d'étendre et de modifier l'objet social à compter du 18 décembre 2024.

Ancienne mention :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Les activités liées à la téléprospection par voie de démarchage commercial par téléphone pour des entreprises clientes et toutes activités commerciales consécutives aux opérations de téléprospection ;  
- La commercialisation clé-en main de piscines et spas, intérieur et extérieur, couverts et non couverts ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Nouvelle mention :  
La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Construction et installation de piscines et de spas.  
- La commercialisation clé-en main de piscines et spas, intérieur et extérieur, couverts et non couverts.

- Le traitement des bois de charpentes, couvertures, zingeries, isolation, aménagement de combles, peintures et papiers peints.

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.

Pour avis.

M2501833

**EARL CLOQUINET-LEPINE**

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 179.560 Euros  
Siège social :  
13 Rue du Moulin - 51530 VINAY  
518 271 317 RCS Reims

Aux termes d'une décision en date du 27 janvier 2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Sophie CLOQUINET, cogérante, intervenu le 5 décembre 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Sophie CLOQUINET a été supprimée.  
Pour avis : La gérance.

M2501836

**ID.BAT**

EUURL au capital de 1 000 €  
Siège social : 62 rue camille Lenoir  
51100 REIMS  
RCS de REIMS n°510 541 519

**Transfert de siege**

L'AGO du 12/02/2025 a décidé le transfert du siège social au 5 Avenue Bonaparte, 51430 TINQUEUX à compter du 12/02/2025.

Mention : RCS de REIMS

Thierry STEPIEN

M2501875

**MCC INVEST**

SARL au capital de 7.500 Euros  
Siège social : 10 bd Lundy  
51100 REIMS  
817 653 801 R.C.S. Reims

En date du 12/02/2025, l'AGE a décidé la transformation de la société en société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée d'avocats, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination sociale de la société, sa durée, son objet et son siège social ne sont pas modifiés. Le capital social reste fixé à la somme de 7.500 €.

PRÉSIDENT : Marie-Claire CHARBEAUX, demeurant 70 rue des Moissons - 51100 REIMS.

TRANSMISSIONS DES ACTIONS : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions se transmettent librement entre associés. Toute autre cession ou transmission, à titre onéreux ou gratuit, volontaire ou forcée, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés à la majorité de deux tiers des associés exerçant leur profession au sein des sociétés faisant l'objet d'une prise de participations.

L'inscription modificative de la société sera effectuée au R.C.S. de REIMS.  
M2501838

**BC2GKP SAS**

Société par actions simplifiée  
au capital de 6.000 Euros  
Siège social :  
109 rue Edmond Rostand  
Zac Val de Murigny - 51100 REIMS  
RCS Reims 803 290 337

Aux termes de l'assemblée générale en date du 15 janvier 2025 a été nommé à compter du 15 janvier 2025 Monsieur Julien CHEVRIER demeurant 6C rue de Clairmarais 51500 TAISSY en qualité de directeur général en remplacement de Madame Alexandra MAUCLERT, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de REIMS.  
Pour avis.

M2501862

**G3 FINANCE**

Société par actions simplifiée  
au capital de 64.700 Euros  
Siège social :  
2 rue de la Roseraie  
51800 CHAUDEFONTAINE  
533 023 297  
RCS Châlons en Champagne

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30 janvier 2025, il résulte que les mandats de la société COM'FIDUCE ARDENNES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Lyne POUYDESSEAU, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis : Le président.

M2501893

**SCI CFAM**

Capital social : 1.000 Euros  
Siège social : 8 Boulevard Lundy  
51100 REIMS  
981 325 772 R.C.S. Reims

**Modification des statuts**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2025, les associés ont décidé, à compter du même jour de transférer le siège social à REIMS (51100), 15 bis rue de Béthény.

En conséquence l'article « SIEGE » des statuts a été modifié.

Formalités exécutées au R.C.S. de REIMS.  
Pour avis : La Gérance.

M2501904



FCN Reims Moissons  
7 Rue Gabriel Voisin - CS80018  
51686 REIMS CEDEX 2

**LA CROIX D'ARDILLERES**

Société par actions simplifiée  
au capital de 2.000.000 Euros  
Siège social :  
1 Avenue de Champagne  
51480 DAMERY  
334 804 465 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 08/01/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 Avenue de Champagne - 51480 DAMERY au 1 bis Chemin des Ardillères - 51480 DAMERY et ce à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le président.

M2501883

**POURSUITE D'ACTIVITE****UTOPIE**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
34 boulevard de la Paix  
51100 REIMS  
953 478 542 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 28.06.2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance.

M2501898

**FINANCIERE DV2C**

Société par actions simplifiée à associé unique  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social : 4 rue des Chaumes  
51530 MARDEUIL  
R.C.S. : 982 536 716 REIMS

Aux termes d'une décision en date du 17 janvier 2025, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. De ce fait, la société continue d'exister.

POUR AVIS : La Présidente.

M2501902

**DISSOLUTION****DE SOCIETE****SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS LE CAPITOLE**

Société par actions simplifiée en liquidation  
au capital de 37.000 Euros  
Siège social :  
68 avenue du Président Roosevelt  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE  
539 290 551 R.C.S. Chalons En  
Champagne

Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 28/06/2024, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 28/06/2024. Monsieur Bruno FORGET demeurant au 22 boulevard Vaubécourt - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 68 avenue du Président Roosevelt - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.  
M2501571

**THIERRY TRAITEUR LEBEUF EN FETE**

SARL au capital de 7.625 Euros  
Siège social : 2 rue Jean de Dormans  
51700 DORMANS  
R.C.S. de REIMS n°434 312 039

**Avis de dissolution**

L'assemblée générale extraordinaire du 20/01/2025 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 20/01/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. PRUDHOMME Thierry, demeurant 1 place des Moussiaux - 51700 DORMANS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.  
M2501448

**DEPILAB**

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 5 000 euros  
Siège de la liquidation : 9 rue notre Dame de l'Epine, 51100 REIMS  
890 164 858 RCS REIMS

**Avis de dissolution**

Aux termes d'une délibération en date du 16 Septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur LAINE William, demeurant 39 B avenue de Paris - 51100 REIMS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 9 rue Notre Dame de l'Epine - 51100 REIMS.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

M2501592

**DU CABINET MEDICALE DE L'AVENUE D'EPERNAY**

SCI au capital de 4 573,46 €  
Siège social : 19 Bis Avenue d'Epervay  
51100 REIMS  
RCS de REIMS n°325 230 548

**Avis de dissolution**

L'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/12/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M<sup>me</sup> MORELLE Françoise, demeurant 1 rue de l'Eglise 51140 BOUVANCOURT et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

M2500509

**DUMOULIN-MOY**

Société civile au capital de 1 000 €  
Siège social : 5 allée de la Vanette  
51430 BEZANNES  
RCS de REIMS n°805 377 884

**Avis de dissolution**

L'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/12/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. DUMOULIN Christophe, demeurant 53 rue Gustave Laurent 51100 REIMS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.  
M2501632



FCN Epervay  
2 rue Léger Bertin - BP 15  
51201 EPERNAY CEDEX  
Tél. : 03.26.54.14.44

**SCEV LECARDEUR GASPARD**

au capital de 10 000 €  
60 rue Gaston Poittevin - 51530 MONTHELON  
RCS REIMS 477 944 623

**Avis de dissolution anticipée**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Stéphanie LECARDEUR, demeurant 24 rue Gaston Poittevin - 51530 MONTHELON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 24 rue Gaston Poittevin - 51530 MONTHELON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

M2409486

**KAMALA**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 20 Rue de Courcy  
51220 THIL  
752 010 298 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 06/02/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Cyril VERDOLINI demeurant 20 Rue de Courcy 51220 THIL, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 20 Rue de Courcy 51220 THIL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

M2501808

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

CLOTURE DE LIQUIDATION

CARLEANE

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.524,49 Euros Siège social et de liquidation : Hameau de Melette - 51460 L'EPINE 412 382 061 R.C.S. Châlons en Champagne

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée générale réunie le 31/01/2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Gérard DAUVERGNE, demeurant La Chamoterie, Melette - 51460 L'EPINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2500287



FCN Epernay 2 rue Léger Bertin - BP 15 51201 EPERNAY CEDEX Tél. : 03.26.54.14.44

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE LECARDEUR GASPARD

SCEV au capital de 10 000 € Siège social et de liquidation : 60 rue Gaston Poittevin - 51530 MONTHELON RCS REIMS 477 944 623

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2023 au 60 rue Gaston Poittevin - 51530 MONTHELON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Stéphanie LECARDEUR, demeurant 24 rue Gaston Poittevin - 51530 MONTHELON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

M2501102

LMJ IMMO

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1.000 Euros Siège social : 8 allée Paul Halary 51100 REIMS Siège de liquidation : 8 allée Paul Halary 51100 REIMS 813 214 822 R.C.S. Reims

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 Janvier 2025 au 8 allée Paul Halary - 51100 REIMS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jérôme MORLET, demeurant 249 quater rue de Courlancy - 51100 REIMS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2501539

PIERREFONDS 24

Société civile au capital de 190.000 Euros Siège social : 154 rue de Vesle - 51100 REIMS Siège de liquidation : 154 rue de Vesle - 51100 REIMS 523 396 828 RCS Reims

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 15/12/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie -Paule OIZAN-CHAPON, demeurant 154 rue de Vesle - 51100 REIMS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2501695

JAN

Société civile en liquidation au capital de 750.000 Euros Siège social : 154 rue de Vesle 51100 REIMS Siège de liquidation : 154 rue de Vesle 51100 REIMS 532 065 604 R.C.S. Reims

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 15.12.2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Marie -Paule OIZAN-CHAPON, demeurant 154 rue de Vesle - 51100 REIMS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2501696

LEA DERCKEL PATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social : 30 rue Gambetta 51500 MAILLY CHAMPAGNE Siège de liquidation : 30 rue Gambetta 51500 MAILLY CHAMPAGNE 981 296 510 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024 à 11h au siège de liquidation, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Léa DERCKEL demeurant 30 rue Gambetta 51500 MAILLY CHAMPAGNE de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

M2501704

T.C.M.

Société par actions simplifiée En liquidation au capital de 1.000 Euros Siège social : 2 rue des Roses 51240 VITRY LA VILLE 509 890 729 R.C.S. Chalons En Champagne

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2024 :

Par décision en date du 31/12/2024, l'associé unique, PASCAL TRISSON, demeurant 2 rue des Roses - 51240 VITRY LA VILLE en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis.

M2501890

CONVOCAION

Groupama Nord-Est

Le conseil d'Administration de la Caisse Locale Entreprise, Courtage et Partenariats de Groupama Nord-Est invite ses sociétaires à l'Assemblée Générale qui se tiendra le : 11 mars 2025 à 10h00 à Groupama, 2 rue Léon Patoux - REIMS.

Ordre du jour : - Résultats ; - Rapports d'activités ; - Votes et résolutions.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint et que l'assemblée ne pourrait délibérer valablement, une seconde Assemblée Générale sera convoquée ultérieurement par courrier personnalisé. M2501043

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable Siège social : 25 rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX SIREN : 394 157 085 R.C.S. Reims APE 651 D - ORIAS 07 022 663

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 27 mars 2025, à 14h00, au Village By CA 17, rond -point de l'Europe - 51430 BEZANNES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur le projet de résolutions ci-après.

ORDRE DU JOUR Partie ordinaire Rapport de gestion du Conseil d'administration Rapport du Président du Conseil d'administration Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

- Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs ; - Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ; - Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ; - Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts ; - Approbation des conventions réglementées ; - Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales ;

- Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (CCA) ; - Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ; - Constatation de la variation du capital social ; - Renouvellement partiel du Conseil d'administration ; - Nomination de nouveaux administrateurs ; - Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2025 ; - Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2024.

Partie extraordinaire - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité - Questions diverses PARTIE ORDINAIRE Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés ;

- et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés ;

- et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée générale approuve les comptes globalisés arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Quatrième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 108 155 euros de charges non déductibles visées à l'article 39.4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 27 936 euros de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions.

Sixième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale :

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2021 a été fixé à 2,20 % ;

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2022 a été fixé à 2,70 % ;

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2023 a été fixé à 3,70 % ;

- décide de fixer à 3,50 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2024.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 28 mars 2025. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Septième résolution : Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'Assemblée générale : - rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2021 a été fixée à 2,46 € par titre ;

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2022 a été fixée à 2,50 € par titre ;

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2023 a été fixée à 2,48 € par titre ;

- fixe à 2,52 € par titre la rémunération pour l'exercice 2024 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 28 mars 2025. La provision destinée au paiement de ce dividende est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Huitième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-11 du Code monétaire et financier, et de l'article 37 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2024 de 107.964.925,08 € comme suit :

- Intérêts aux parts sociales ; 4.111.167,11 € ;

- Dividendes C.C.A. : 13.359.180,24 € ;

- Réserve légale ; 67.870.933,30 € ;

- Réserve facultative ; 22.623.644,43 €.

Nouvième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes au cours de l'exercice 2024 :

- TOTAL ; Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale ; Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale :

- Capital social au 31 décembre 2023 ; 196.984.470 € ; 7 831 0365 301 262 ;

- Capital social au 31 décembre 2024 ; 196.979.400 € ; 7 830 6985 301 262.

- Soit une diminution de 5.070 € (338 parts sociales de 15 €).

Conformément aux articles 7, 13 et 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale approuve :

- les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 278.130 € (soit 18.542 parts de 15 € de valeur nominale) ;

- les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 273.060 € (soit 18.204 parts de 15 € de valeur nominale).

Dixième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Madame Aurélie DE BENOIST et Messieurs Pascal HIRSON et Philippe MEURS sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Onzième résolution : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée prend acte de l'arrivée de son terme du mandat d'administrateur de Madame Brigitte PILARD en raison de l'atteinte de la limite d'âge, conformément à l'article 15.2 des statuts.

Conformément à l'article 15.3 des statuts, Monsieur Christophe PIGNOLET s'est porté candidat et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale, en remplacement de l'administrateur sortant.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul POUQUET de son mandat d'administrateur, constatée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 février 2025.

Conformément à l'article 15.3 des statuts, Madame Christelle LAURENT s'est portée candidate et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Douzième résolution : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 400.000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2025 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Troisième résolution : Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2024

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des Personnels identifiés de la Caisse régionale, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Caisse régionale au sens de l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, laquelle s'élève à 3.330.175 €.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Quatorzième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-207 du Code de commerce et du Règlement européen 575/2013 et du Règlement délégué UE 241/2014 :

1. à racheter, en une ou plusieurs fois tout ou partie des certificats coopératifs d'associés émis par la Caisse régionale, dans la limite de 1.000.000 titres, soit 15.000.000 d'euros en valeur nominale, sur une période de douze (12) mois à compter de la présente Assemblée ;

2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats

coopératifs d'associés annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'acquisition des certificats coopératifs d'associés ne pourra être effectuée qu'au prix indicatif de référence en vigueur au moment de la réalisation de l'opération.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, en une ou plusieurs fois, pendant la durée autorisée.

La présente autorisation étant valable douze (12) mois, il est rappelé que la convocation d'une Assemblée générale spéciale des porteurs de C.C.A. devra se tenir avant l'Assemblée générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2025.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment d'effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de l'Autorité des Marchés Financiers, d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'associés, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, et plus généralement faire le nécessaire.

Quinzième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Tous les documents et toutes les informations prévues par la réglementation sont tenus à la disposition des sociétaires au siège social dans les délais prescrits par la loi et les règlements.

Le Conseil d'administration.

M2501849

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



THIENOT & ASSOCIÉS Notaires 23 rue Libergier - 51100 REIMS

ÉPOUX CAMUZET/ HUSSON

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Bertrand ROLLIN, Notaire soussigné, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «THIENOT ET ASSOCIÉS», notaires associés, titulaire d'un office notarial à la résidence de REIMS (Marne), 23 rue Libergier, CRPCEN 51046, le 6 février 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Claude CAMUZET, retraité, et Madame Françoise HUSSON, retraitée, demeurant ensemble à REIMS (51100), 1 rue Gustave Bazin.

Monsieur est né à HENNEMONT (55160) le 23 septembre 1945.

Madame est née à HAUDIOMONT (55160) le 8 avril 1947.

Mariés à la mairie de HAUDIOMONT (55160) le 18 avril 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

M2501633

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne



## EPOUX VAN DE PUTTE

## Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Marc JAMANN Notaire membre de la société civile professionnelle 'Marc JAMANN et Marie DORY-JAMANN, Notaires associés' titulaire d'un Office notarial dont le siège est à REIMS (Marne), 34 A boulevard de la Paix, Office notarial n° 51045, le sept février deux mille vingt cinq, Monsieur René Roger Maurice VAN DE PUTTE, retraité et Madame Nicole Gilberte Charlotte BEFFARA, retraitée, demeurant ensemble à BETHENY (51450), 10 rue Wachter mariés initialement sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de REIMS (51100) le 22 octobre 1966 ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle selon la loi française avec clause d'attribution intégrale au survivant

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marc JAMANN Notaire à REIMS (51100), 34 A boulevard de la Paix où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

M2501677

Pour avis.



## EPOUX PONSET - BUSQUET

## Changement de régime matrimonial

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alexis KUTTENE, notaire à REIMS (51100), le 7 février 2025,

Monsieur Michel Raymond PONSET, retraité, et Madame Martine BUSQUET, retraitée, demeurant ensemble à REIMS (51100) 15 rue Defrançois.

Monsieur est né à SAINTE MENEHOULD (51800) le 5 février 1951,

Madame est née à REIMS (51100) le 14 février 1951.

Ont modifié leur régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Maître Alexis KUTTENE, notaire à REIMS (51100) 133 avenue de Laon, CRPCEN 51082, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier.

Pour avis,  
Maître Alexis KUTTENE.  
M2501776

Isabelle CIRET-DUMONT  
Marjolaine LAMPSON

notaires associés

29 Boulevard Foch - 51100 REIMS

## EPOUX MORET

## Insertion - Changement partiel de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Marjolaine LAMPSON, Notaire Associé à REIMS, 29, Bd Foch, CRPCEN 51052, le 12 février 2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, ENTRE : M. Jean-Claude Henry MORET, et M<sup>me</sup> Fabienne Pierrette DEMORGET, demeurant à BETHENY 17 allée Louis Breguet. M. est né à PARIS(75010), le 17 mai 1947, et M<sup>me</sup> à CHARMES (02800) le 4 juillet 1945. Mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à CHARMES (02800), le 22 mai 1971

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.  
M2501835

## ÉPOUX HIMMESOETE/ JOLLY

## Avis de changement de régime matrimonial

Information concernant les époux Madame HIMMESOETE Française, Marguerite, Retraitée, et Monsieur JOLLY Claude, Roger, Georges, Retraité, demeurant ensemble à REIMS (51100), 4 allée Paul Valery.

Nés savoir :  
- Madame à CORROBERT (51210), le 30 avril 1953 ;

- Monsieur à VERDON (51210), le 3 mars 1949.

Tous deux de nationalité Française. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de CORROBERT (51210), le 6 juillet 1974 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Information concernant la modification du régime matrimonial

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Brice XIBERRAS, notaire à MONTMORT LUCY, le 12 février 2025.

Informations concernant l'opposition  
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Me Brice XIBERRAS, notaire à MONTMORT LUCY.

Pour avis et mention :  
Me Brice XIBERRAS, notaire.  
M2501858



## EPOUX HOUWER

Monsieur Jean-Marc HOUWER, retraité, né à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), le 10 février 1961 et Madame Françoise Renée QUEVA, retraitée, née à VITRY LE FRANCOIS (51300), le 20 juillet 1962, demeurant ensemble à BETHENY (51450), 9 impasse des Naux, mariés à la Mairie de VITRY LE FRANCOIS (51300), le 29 juin 1985, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Romain SHALGIAN, notaire à CORMONTREUIL, le 13/02/2025.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de 3 mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, en l'étude de Me SHALGIAN, 13 Q rue Paul GAUGUIN - 51350 CORMONTREUIL.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Romain SHALGIAN.  
M2501907

## SUCCESSION

## VACANTE

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de REIMS en date du 16/01/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. TEIXEIRA Joseph décédé le 15/01/2024. Réf. 0808140563. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501739

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 22/01/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. TRICHOT Pierre décédé le 22/09/2023. Réf. 0808140611. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501740

## SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de REIMS en date du 16/01/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VENEROSY Norbert décédé le 28/07/2024. Réf. 0808140565. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501741

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> BIF Andree Alfrede Suzanne décédée le 11/11/1998 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 080800032. M2501756

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. MARTIN Marcel décédé le 14/02/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808109628. M2501758

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> HENON Suzanne décédée le 02/03/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808117637. M2501759

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. MUSELLI Daniel décédé le 19/12/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808116482. M2501760

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. LEROY Claude décédé le 01/10/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808120247. M2501761

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de RICCIARDI Giuseppe décédé le 26/10/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808136362. M2501762

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. GAREL Joel décédé le 13/09/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808116764. M2501764

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> THIEBAULT Annie décédée le 16/12/2019 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808096697. M2501767

## SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. JOULLIN Didier décédé le 13/02/2018 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808110940. M2501768

## RÉDACTION

## BUSSON Benjamin

03.26.08.38.31

## DESANTI Nastasia

03.26.08.38.32

redaction.pamb@legalfnet.org

## AVIS

## ADMINISTRATIF

## Communauté urbaine du Grand Reims

## Avis au public

## Révision alléguée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CHÂLONS SUR VESLE

Par arrêté n° CUGR-DUPAACV-2025-001 en date du 22 janvier 2025, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision alléguée n°1 du Plan local d'urbanisme de CHÂLONS SUR VESLE.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 18 jours :

DU MARDI 11 FÉVRIER 2025 A 10H00

AU SAMEDI 1ER MARS 2025 A 12H00

Le projet de révision alléguée a pour objectif de prendre en compte l'annulation partielle du PLU intervenue le 23 janvier 2014 en Cour Administrative d'Appel de NANCY.

Monsieur Alain JAQUINET, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Madame la Présidente du Tribunal Administratif. Les pièces du dossier, la décision de l'autorité environnementale, l'avis des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de CHÂLONS SUR VESLE pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du 11 février 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi de 9h à 17h et mardi de 18h30 à 19h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la Mairie de CHÂLONS SUR VESLE, 4 rue des Tilleuls - 51140 CHÂLONS SUR VESLE, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 11 février 2025 de 10h00 à 12h00 ;

- Le 24 février 2025 de 15h00 à 17h00 ;

- Le 1<sup>er</sup> mars 2025 de 09h00 à 12h00.

Le public est invité également à privilégier la voie dématérialisée.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, à la mairie de Châlons-sur-Vesle, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de révision alléguée éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims.

Le Président de la communauté urbaine du Grand Reims.

M2500947

## TRIBUNAL EXTERIEUR

## LIQUIDATION

## JUDICIAIRE

Référence :  
**The Phoenix Project**  
252 rue des Pommiers - 01210 ORNEX. RCS BOURG EN BRESSE : 829 946 649. Etablissement(s) secondaire(s) : 58 avenue du Général Eisenhower - 51100 REIMS. RCS REIMS : 2018 B 763.

Par jugement du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE du 19/12/2024 : prononce la liquidation judiciaire au cours du redressement judiciaire sans activité L631-15-II et L 641-1-III. Liquidateur : SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Me DESPRAT, 22 rue du Cordier, CS 30107 - 01003 BOURG EN BRESSE CEDEX. M2501700

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE

## CHALONS EN CHAMPAGNE

## REDRESSEMENT

## JUDICIAIRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

Redressement Judiciaire  
**SAS MATTEA SERVICES**  
56 Rue Léon Bourgeois - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE. Activité : Insertion professionnelle et sociale de personnes présentant des handicaps mentaux, sociaux ou physiques. RCS CHÂLONS EN CHAMPAGNE B 851 597 906 (2019B00149).

Le tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE par jugement en date du 06/02/2025 a modifié la mission de l'administrateur dans le cadre du redressement judiciaire : SELARL A.J.C. : ME TORRANO.

Nouvelle mission : MISSION 3 : REPRESENTATION.  
M2501647

## TRIBUNAL DE

## COMMERCE DE REIMS

## Jugement du 11 février 2025

**SAS GOUBY**, 7 Rue du Mont D'Or, 51220 Cormicy, RCS Greffe de Reims 917 960 072. Activités des sociétés holding. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 ans normant Commissaire à l'exécution du plan Maître Isabelle TIRMANET 34, rue des Moulins - 51100 Reims. M2501796

## Jugement du 13 février 2025

**SAS ACTIUM TP**, 16 Rue des Semailles, 51110 Caurel, RCS Greffe de Reims 838 494 888. Construction de routes et autoroutes. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans norme Commissaire à l'exécution du plan Selarl Bruno Raulet (Me Bruno Raulet) 34, rue des Moulins - 51100 Reims. M2501894

## Jugement du 11 février 2025

**SARL ROMA NOSTRA PIZZA**, 157 Rue de Courcelles, 51100 Reims, RCS Greffe de Reims 893 616 136. Transformation et conservation de la viande de boucherie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims. M2501797

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Marne / Ardennes

Par Jugement du 11 février 2025, le Tribunal de Commerce de Reims a prononcé la rétractation du jugement d'ouverture de liquidation judiciaire de

**Madame BRUN née URBANIAK Aurore, Anne, Sophie, conjointe collaboratrice de la société BRUN MULTISERVICES (SARL)**  
1, Rue du Château - 51360 Beaumont-sur-Vesle.  
RCS : 847 688 611.

Activité : Divers travaux de finitions, prestations de services en espaces verts, vente de végétaux (arbres, arbustes, plantes, sapins, fleurs).  
M2501820

**SARL GUGLER REIMS**, 23 Rue Des Blancs Monts, 51350 Cormontreuil, RCS Greffe de Reims 498 073 501. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selar Amandine Riquelme (Me Amandine Riquelme) 13, Bis boulevard Foch - CS 40050 - 51722 Reims.  
M2501798

**BERTAUX**

Société civile  
Au capital de 500 Euros  
Siège social : 6 Les Vignes du Roi  
08210 MOUZON

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOUZON du 4 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile.  
DÉNOMINATION SOCIALE : BERTAUX.

SIÈGE SOCIAL : 6 Les Vignes du Roi - 08210 MOUZON.

OBJET SOCIAL : - L'acquisition, par tous moyens la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres droits sociaux, et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises civiles ou commerciales et la gestion de ces participations ;  
- L'acquisition par tous moyens, la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers dont elle deviendrait propriétaire ;  
- La gestion, l'organisation, l'optimisation du patrimoine familial ;  
- Sur délibération expresse de l'assemblée générale extraordinaire, la mise à disposition gracieuse de ses actifs aux associés.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.  
CAPITAL SOCIAL : 500 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
GÉRANCE : Monsieur Alexandre BERTAUX demeurant 6 Les Vignes du Roi - 08210 MOUZON.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément obtenu à l'unanimité des associés.  
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.  
Pour avis : La Gérance.  
M2501663

**NEW PLACE**

Par acte SSP du 23/01/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : NEW PLACE.  
OBJET SOCIAL : La restauration de type rapide, snack, pizzeria, sandwichs, sur place, à emporter et en livraison et toutes activités liées directement ou indirectement à celle-ci.

SIÈGE SOCIAL : 6 place de Turenne - 08200 SEDAN.

CAPITAL : 500 €.  
DURÉE : 99 ans.

PRÉSIDENT : M<sup>me</sup> OZYILMAZ SEDA, demeurant 37 rue Manet - 08200 SEDAN.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.  
Immatriculation au R.C.S. de SEDAN.  
Pour avis : Le représentant légal.  
M2501818

**SCP Pascale GUERIN, Damien DELEGRANGE**  
Notaires associés  
8 place Charlemagne - 08130 ATTIGNY

**SCI BIFURCATION****Constitution**

Acte reçu par Me Damien DELEGRANGE, notaire à ATTIGNY, le 31 janvier 2025 :

FORME : Société civile immobilière.  
DÉNOMINATION : «BIFURCATION».  
SIÈGE SOCIAL : OMONT (08430), 20 rue de Draize.

CAPITAL SOCIAL : Trois cent mille Euros (300.000,00 €), par apport en numéraire, divisé en 30.000 parts sociales de dix Euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 30.000.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, à titre civil, et l'exploitation par bail ou autrement de tout immeuble situé en France ou à l'étranger et plus spécialement d'un immeuble situé à OMONT (08430), 20 rue de Draize, et toutes opérations concourant à la réalisation de l'objet social.  
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SEDAN.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

PREMIERS GÉRANTS POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE :

- M. Emmanuel Pierre Daniel JACQUEMIN, gérant de société, demeurant à POURU SAINT REMY (08140), 35 Route Nationale ;

- M<sup>me</sup> Sophie Nelly Andrée PERRIN, professeur des écoles, demeurant à DOUZY (08140), 17 rue du 8 Mai.

Pour avis :  
Me Damien DELEGRANGE.  
M2501709

**BCU**

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros  
Siège social : 27 rue de la Gare  
08090 TOURNES

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURNES (08090) du 11 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique.  
Dénomination sociale : BCU.  
Siège social : 27 rue de la Gare, 08090 TOURNES.

Objet social : L'usinage, la transformation et la fabrication de pièces métalliques. L'achat et la vente de produits ferreux et non ferreux. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés.

Capital social : 5 000 euros.  
Gérance : Monsieur Baptiste CORNET, demeurant à SORMONNE (08150) 6 Chemin de Taillefer, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.  
Pour avis : La Gérance.  
M2501900

**ÉNAMARY****Avis de constitution**

Suivant acte SSP en date du 06/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : ÉNAMARY.

SIÈGE SOCIAL : 16 rue de Bellevue - La Fosse à l'Eau - 08430 LAUNOIS SUR VENGE.

FORME : Société par actions simplifiée à caractère unipersonnel.

CAPITAL INITIAL : 5.000 €.  
CAPITAL MINIMUM : 5.000 €.  
CAPITAL MAXIMUM : 1.000.000 €.

OBJET SOCIAL : La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter ; l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet.  
DURÉE : 99 années.

PRÉSIDENT : Monsieur Maxime HENRY, demeurant 13 rue de Bellevue - La Fosse à l'Eau - 08430 LAUNOIS SUR VENGE.

IMMATRICULATION : R.C.S. de SEDAN (08).

Pour avis : Le Président.  
M2501811

**G2Y Langue**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 Euros  
Siège social : 58 avenue d'Arches  
08000 CHARLEVILLE MÉZIERES

**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHARLEVILLE MÉZIERES du 31/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

DÉNOMINATION : G2Y Langue.

SIÈGE : 58 avenue d'Arches - 08000 CHARLEVILLE MÉZIERES.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 500 €.

OBJET : - La formation professionnelle continue d'adultes et la formation interne des administrations publiques dans le domaine des langues ;

- La formation dans le domaine de l'informatique, la formation dans le filtre, la gestion et l'organisation du temps dans un environnement professionnel ;

- L'organisation de séjours linguistiques et touristiques ;

- L'interprétariat.

La société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Yasar Gürbüz, demeurant 6 rue André Marchand - 08000 CHARLEVILLE MÉZIERES.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.  
Pour avis : Le Président.  
M2501880

**MODIFICATION****DE STATUTS****CHANTEREINE**

CHANTEREINE, SCM au capital de 1.500 €, siège social 29 rue Chantereine - 08250 GRANDPRE, 817 409 337 R.C.S. SEDAN. Par délibération en date du 31/12/2024 de l'assemblée générale ordinaire, il a été pris acte, à compter du 31/12/2024, de la fin du mandat de co-gérante : M<sup>me</sup> HAPILLON-NOIZET Julie démissionnaire. Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.  
M2500789

**HAVEZ IMMO SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €  
Siège social : 7 rue du Bas des Aulnaies, 08440 VIVIER AU COURT  
924 863 681 RCS SEDAN

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2024, il a été décidé :  
- de modifier la dénomination sociale qui devient « HAVEZ IMMO » à compter du même jour.  
- de modifier l'objet social,  
- de transférer le siège social au 23 rue David 51100 REIMS,  
- de transformer la Société en société civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La durée de la Société demeure inchangée.  
Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 euros.

Objet :  
Nouvelle mention :

- L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de de tous biens ou droits immobiliers, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ;

- La mise à disposition à titre gratuite au profit de ses associés de biens immobiliers appartenant à la société ;

- L'entretien desdits biens, ainsi que la réalisation de tous travaux d'aménagement, de rénovation ou de construction nécessaires à leur conservation ou à leur valorisation.

Siège : Nouvelle mention : 23 rue David 51100 REIMS

Dénomination : Nouvelle mention : HAVEZ IMMO

Dirigeant : Gérants : Monsieur Rudy HAVEZ demeurant 23 rue David 51100 REIMS ; Madame Chrystelle BEGIN demeurant 23 rue David 51100 REIMS,  
Pour avis : Le Président  
M2501656

**HOLDING 2010**

Société à responsabilité limitée au capital de 2 236 689 Euros  
Siège social : 6 boulevard des Ecoisais  
08200 SEDAN  
519 741 961 RCS Sedan

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06 janvier 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 239 340 euros, pour être ramené de 2 236 689 euros à 1 997 349 euros par voie de rachat et annulation de parts sociales appartenant à certains associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à deux millions deux cent trente-six mille six cent quatre-vingt-neuf euros» (2 236 689 euros)

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à un million neuf cent quatre-vingt-dix-sept trois cent quarante-neuf euros (1 997 349 euros).»

Pour avis : La gérance  
M2501694

**DE LESTABLE**

Capital : 107.000,00 Euros  
Siège : 2 route d'Hannogne  
08220 HANNOGNE SAINT REMY  
R.C.S. : Sedan 951 481 902

Suivant acte reçu par Me Christophe PIERRET, notaire associé à REIMS (51) le 26/03/2024 contenant modificatif à l'acte constitutif de la société DE LESTABLE en date du 08/03/2023, les associés sont convenus de modifier le capital social pour notamment tenir compte d'un passif complémentaire apporté à la société.

En conséquence, le capital social d'un montant initial de 380.600,00 € est désormais porté à 107.000,00 €.

L'ARTICLE SIX-APPORTS, l'ARTICLE SEPT - CAPITAL SOCIAL et l'ARTICLE HUIT - CARACTÉRISTIQUES DU CAPITAL ont été modifiés en conséquence.

L'inscription modificative sera demandée au greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN.  
Pour avis.  
M2501665

**LAGNEAUX**

Société anonyme au capital de 39.000 Euros  
Siège social : Lieu-dit Berlichamp  
08440 VIVIER AU COURT  
786 420 414 R.C.S. Sedan

Suivant délibération en date du 29 janvier 2025, les membres du conseil d'administration ont :

- nommé en qualité de président directeur général, Monsieur Valéry AUBRY, demeurant 58 rue Forest - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ;

- nommé, en qualité de directeur général délégué, Monsieur Romain DEHAN, demeurant 38b rue Jean Rogissart - 08440 VIVIER AU COURT.

Suivant délibération en date du 29 Janvier 2025, l'assemblée générale ordinaire des associés réunie extraordinairement à :

- nommé en qualité d'administrateur, Monsieur Romain DEHAN, demeurant 38b rue Jean Rogissart - 08440 VIVIER AU COURT.

Le Président.  
M2501670

**SARL 33 rue Paulin Richier**

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 1 rue Camille Didier  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
841 432 271 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision en date du 06 février 2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1 rue Camille Didier - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES au 33 rue Paulin Richier, ZAC La Croisette - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Pour avis.  
M2501690

**SASU LEDOUX**

Société par actions simplifiée au capital social de 10.000 Euros  
Siège social : ZI de l'Etoile  
Galerie Commerciale CARREFOUR  
08300 RETHEL  
R.C.S. Sedan 888 098 779  
SIRET 888 098 779 00018

Suivant décisions en date du 16 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés a modifié la dénomination sociale de la société qui est devenue : SAS LEDOUX et ce à compter du 16 décembre 2024.  
Le président.  
M2501692

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Ardennes

## EARL «CHEVAL SANS NOM»

Société civile au capital de 312 000 Euros  
10 Chemin des Cômes  
08430 POIX TERRON

## Avis de modifications

Suivant ASSP du 10/01/2025, enregistré à CHARLEVILLE-MEZIERES (08) le 27/01/2025, dossier 2025/00001630, les associés ont décidé, à compter rétroactivement du 01/01/2025, la transformation de l'EARL en GAEC, sans création d'une personne morale nouvelle et suite à la décision d'agrément du 03/12/2024 du GAEC «DU CHEVAL SANS NOM» sous le numéro 24-007. La société reste immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN (08) sous le numéro 912 488 350.

Pour avis : Le gérant

M2501728



Corinne MANFAIT

Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes  
109 avenue Jean Monnet  
51430 BEZANNES

## ROLIX

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
879 rue Georges Hachon  
08300 SAULT LES RETHEL  
922 087 234 R.C.S. Sedan

Suivant délibérations en date du 24 janvier 2025, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social à RETHEL (08300), 44 rue de Pamplousse, à compter de ce jour.

Cette décision entraîne la publication des mentions suivantes :  
SIEGE SOCIAL :  
ANCIENNES MENTIONS : 879 rue Georges Hachon - 08300 SAULT LES RETHEL.  
NOUVELLES MENTIONS : 44 rue de Pamplousse - 08300 RETHEL.

Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis.

M2501778

## SCP LIONEL BIHIN

Aux termes d'un procès-verbal en date du 05/02/2025, l'associé unique de la SCP LIONEL BIHIN, société civile professionnelle au capital de 164.644,94 € ayant son siège social à MOUZON (08210), Route Nationale, BP 4, immatriculée au R.C.S. de SEDAN sous le n° 394 380 281, a décidé d'entériner une situation préexistante depuis les années 2000, à effet du 01/02/2025, savoir :

- Transférer le siège social au 1 place de l'Abbatiale - 08210 MOUZON ;  
- Modifier la dénomination sociale de la société ainsi : «LIONEL BIHIN».

Mention au R.C.S. de SEDAN.

M2501793



## PH MENUISERIES

Société par actions simplifiée au capital de 4.000 Euros  
Siège social : 2 voie D'YVOIS  
08110 PURE  
810 726 208 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée PH MENUISERIES a décidé de transférer le siège social du 2 voie D'YVOIS - 08110 PURE au 10 rue Pierre Denaiffe ZAC de WE - 08110 CARGIGNAN à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le Président.

M2501909

## «ENTREPRISE LIGNATOR»

Société à Responsabilité Limitée au Capital Social de 100 Euros  
Siège Social :  
15 Rue Haute - 08150 HARCY  
RCS Sedan 822 584 165

Suivant décisions en date 1<sup>er</sup> Janvier 2025, l'Associé unique a transféré le siège social de la Société fixé antérieurement à HARCY (08150), 15 Rue Haute à AUVILLERS LES FORGES (08260) 27 Grande Rue, à compter de cette date.

L'Associé unique.

M2501829

## SCI LE FORTIN

Société civile immobilière  
Au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social 40 bis rue Jean Rogissart  
08440 VIVIER AU COURT  
382 983 310 RCS Sedan

Suivant décision du 13 janvier 2025, l'Assemblée générale Extraordinaire des associés a approuvé la possibilité de prise de décision par consultation écrite et la modification de l'article 20 des statuts en conséquence.

L'inscription modificative sera faite auprès du RCS de Sedan

Pour insertion : La gérance

M2501901

## CONVOCAION

## Groupama Nord-Est

Le conseil d'Administration de la Caisse Locale Entreprise, Courtage et Partenariats de Groupama Nord-Est invite ses sociétaires à l'Assemblée Générale qui se tiendra le : 11 mars 2025 à 10h00 à Groupama, 2 rue Léon Patoux - REIMS.

Ordre du jour :  
- Résultats ;  
- Rapports d'activités ;  
- Votes et résolutions.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint et que l'assemblée ne pourrait délibérer valablement, une seconde Assemblée Générale sera convoquée ultérieurement par courrier personnalisé.

M2501045

## CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable  
Siège social :  
25 rue Libergier - 51088 REIMS  
CEDEX  
SIREN : 394 157 085 R.C.S. Reims  
APE 651 D - ORIAS 07 022 663

## Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 27 mars 2025, à 14h00, au Village By CA 17, rond-point de l'Europe - 51430 BEZANNES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur le projet de résolutions ci-après.

ORDRE DU JOUR  
Partie ordinaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Rapport du Président du Conseil d'administration

Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

- Approbation des comptes sociaux et quittus aux administrateurs ;

- Approbation des comptes consolidés et quittus aux administrateurs ;

- Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisse locales de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales ;

- Fixation du dividende à servir

aux certificats coopératifs d'associés (CCA) ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

- Constatation de la variation du capital social ;

- Renouvellement partiel du Conseil d'administration ;

- Nomination de nouveaux administrateurs ;

- Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;

- Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2024.

Partie extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

- Questions diverses

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quittus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés ;

- et donne quittus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quittus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés ;

- et donne quittus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisse locales de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée générale approuve les comptes globalisés arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ce rapport.

Quatrième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 108 155 euros de charges non déductibles visées à l'article 39.4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 27 936 euros de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L. 511 -39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225 -38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions.

Sixième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale :

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2021 a été fixé à 2,20 % ;

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2022 a été fixé à 2,70 % ;

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2023 a été fixé à 3,70 % ;

- décide de fixer à 3,50 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2024.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 28 mars 2025. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de

40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Septième résolution : Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'Assemblée générale :

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2021 a été fixée à 2,46 € par titre ;

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2022 a été fixée à 2,50 € par titre ;

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2023 a été fixée à 2,48 € par titre ;

- fixe à 2,52 € par titre la rémunération pour l'exercice 2024 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 28 mars 2025. La provision destinée au paiement de ce dividende est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de

40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Huitième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-11 du Code monétaire et financier, et de l'article 37 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2024 de 107.964.925,08 € comme suit :

- Intérêts aux parts sociales : 4.111.167,11 € ;

- Dividendes C.C.A. : 13.359.180,24 € ;

- Réserve légale : 67.870.933,30 € ;

- Réserve facultative : 22.623.644,43 €.

Neuvième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes au cours de l'exercice 2024 :

- TOTAL ; Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale ; Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale :

- Capital social au 31 décembre 2023 : 196.984.470 € ; 7 831 0365 301 262 ;

- Capital social au 31 décembre 2024 : 196.979.400 € ; 7 830 6985 301 262.

- Soit une diminution de 5.070 € (338 parts sociales de 15 €).

Conformément aux articles 7, 13 et 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale approuve :

- les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 278.130 € (soit 18.542 parts de 15 € de valeur nominale) ;

- les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 273.060 € (soit 18.204 parts de 15 € de valeur nominale).

Dixième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Madame Aurélie DE BENOIST et Messieurs Pascal HIRSON et Philippe MEURS sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Onzième résolution : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à son terme du mandat d'administrateur de Madame Brigitte PILARD en raison de l'atteinte de la limite d'âge, conformément à l'article 15.2 des statuts.

Conformément à l'article 15.3 des statuts, Monsieur Christophe PIGNOLET s'est porté candidat et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale, en remplacement de l'administrateur sortant.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul POQUET de son mandat d'administrateur, constatée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 février 2025.

Conformément à l'article 15.3 des statuts, Madame Christelle LAURENT s'est portée candidate et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Douzième résolution : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, après avoir

pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 400.000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2025 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Treizième résolution : Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2024

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des Personnels identifiés de la Caisse régionale, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Caisse régionale au sens de l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, laquelle s'élève à 3.330.175 €.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Quatorzième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-207 du Code de commerce et du Règlement européen 575/2013 et du Règlement délégué UE 241/2014 :

1. à racheter, en une ou plusieurs fois tout ou partie des certificats coopératifs d'associés émis par la Caisse régionale, dans la limite de 1.000.000 titres, soit 15.000.000 d'euros en valeur nominale, sur une période de douze (12) mois à compter de la présente Assemblée ;

2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats coopératifs d'associés annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'acquisition des certificats coopératifs d'associés ne pourra être effectuée qu'au prix indicatif de référence en vigueur au moment de la réalisation de l'opération.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, en une ou plusieurs fois, pendant la durée autorisée.

La présente autorisation étant valable douze (12) mois, il est rappelé que la convocation d'une Assemblée générale spéciale des porteurs de C.C.A. devra se tenir avant l'Assemblée générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2025.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment d'effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution et de l'Autorité des Marchés Financiers, d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'associés, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, et plus généralement faire le nécessaire.

Quinzième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Tous les documents et toutes les informations prévues par la réglementation sont tenus à la disposition des sociétaires au siège social dans les délais prescrits par la loi et les règlements.

Le Conseil d'administration.

M2501850

## POURSUITE D'ACTIVITE



**KHODJA**  
EXPERTISE COMPTABLE  
AUDIT CONSEIL

## GOOD IMPACKT

EURL au capital de 1 497 Euros  
Siège social :  
11 PARC DU PETIT RAMIER  
08160 FLIZE  
RCS de Sedan n°905 066 874

## AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITE

En date du 30/06/2024, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de SEDAN.

Le gérant

M2501671



15 rue du Président Kennedy  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél. : 03.24.59.70.41

## SOCIETE NOUVELLE LOUIS

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
28 rue du Repos  
08700 NOUZONVILLE  
478 921 489 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une décision en date du 07/02/2025, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La gérance.

M2501726

## SAS «SEEDS»

Société par actions simplifiée à caractère unipersonnel  
Au capital de 1.000 Euros  
11 avenue du Maréchal Leclerc  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
951 785 427 RCS Sedan

Suivant PVAGE du 11/02/2025, l'actionnaire unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 223 -42 du code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN (08).

Pour avis : Le gérant.

M2501853



Corinne MANFAIT

Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes  
109 avenue Jean Monnet  
51430 BEZANNES

## ABELHA

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros  
Siège social : 5 rue du Brachois  
08300 AVANÇON  
920 084 548 R.C.S. Sedan

Suivant délibérations en date du 25 octobre 2024, l'assemblée générale, statuant conformément à l'article L 225 -248 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L 227-1 dudit code), a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.

Pour avis.

M2501886

# Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Ardennes

### DISSOLUTION

### DE SOCIÉTÉ



1 rue du Val de Vence - BP 10015  
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX  
7 rue Pasteur - BP 14  
08800 MONTHERME  
30 rue Contamine - 08600 GIVET

### HOSTELLERIE DE LA VALLEE

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
146 place Aristide Briand  
08170 FUMAY  
529 834 905 R.C.S. Sedan

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine DOUCHAMPS, demeurant 128 rue Anatole France - 08170 FUMAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 146 place Aristide Briand - 08170 FUMAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.  
M2501620

### FABIENNE - HUBERT

Société civile Immobilière en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège de liquidation :  
13 rue de Saint Amand  
08400 TOURCELLES CHAUMONT  
812 652 311 RCS Sedan

### Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Fabienne BAUDART, demeurant 13 rue de Saint Amand à 08400 TOURCELLES CHAUMONT pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 13 rue de Saint Amand à 08400 TOURCELLES CHAUMONT.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : La liquidatrice.  
M2501686

### FRANCART-MUNCH

Société à responsabilité limitée en liquidation  
au capital de 7.622,45 Euros  
Siège : Rue du Cimetière  
08200 BALAN  
Siège de liquidation : 10 rue du Moulin  
08140 FRANCHEVAL  
348 451 667 R.C.S. Sedan

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01 février 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01 février 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Hervé FRANCART, demeurant 10 rue du Moulin - 08140 FRANCHEVAL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, 10 rue du Moulin - 08140 FRANCHEVAL.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.  
M2501865

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION

### SARL GARAGE GUILLON

société à responsabilité limitée  
au capital de 12 195.92 Euros  
Siège social  
3 avenue Lucien Lelarge Le Chesne  
08390 BAIRON ET SES ENVIRONS  
306 926 080 RCS Sedan

Le 23 Janvier 2025, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur GUILLON Philippe, pour sa gestion et le décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 Décembre 2024.

Radiation au RCS de Sedan.  
Pour avis et mention.  
M2500648



1 rue du Val de Vence - BP 10015  
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CX  
7 rue Pasteur - BP 14  
08800 MONTHERME  
30 rue Contamine - 08600 GIVET

### HOSTELLERIE DE LA VALLEE

Société à responsabilité limitée en liquidation  
au capital de 10.000 Euros  
Siège social :  
146 place Aristide Briand  
08170 FUMAY  
529 834 905 R.C.S. Sedan

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2024 au 146 place Aristide Briand - 08170 FUMAY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine DOUCHAMPS, demeurant 128 rue Anatole France - 08170 FUMAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SEDAN, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.  
M2501621

### JMG CONSULTANT

Société par actions simplifiée  
En cours de liquidation  
au Capital Social de 8.000 Euros  
Siège Social :  
65 bis Grand' Rue  
08430 POIX TERRON  
RCS Sedan 432 035 194  
N° SIRET : 432 035 194 00013

### Avis de clôture de liquidation

Suivant décision en date du 31 Octobre 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés :

- a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 Octobre 2024,  
- a donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat,  
- et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN.

Le Liquidateur.  
M2501687



### EARL DE LA TROCHE

Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation  
Au capital de 106.714,31 Euros  
Siège social : 6 Grande Rue chez M. FLAMION  
08090 THIS  
Siège de liquidation : 6 Grande Rue Chez M. FLAMION  
08090 THIS  
352 412 704 R.C.S. Sedan 08200

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024 au siège de liquidation, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Rodolphe FLAMION, demeurant 6 Grande Rue - 08090 THIS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN 08200, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.  
M2501842



### E.H

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 2.000 Euros  
Siège de liquidation :  
46 rue Poupard de Neufville  
08200 BALAN  
814 365 599 RCS Sedan

Aux termes d'une décision en date 20/12/2024, au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Enguerran Houssez, demeurant 46 rue Poupard de Neufville 08200 BALAN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sedan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.  
M2501906



15 rue du Président Kennedy  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél. : 03.24.59.70.41

### V.E.H

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 200 Euros  
Siège de liquidation :  
46 rue Poupard de Neufville  
08200 BALAN  
493 009 476 RCS Sedan

### Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 20/12/2024 au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Enguerran Houssez, demeurant 46 rue Poupard de Neufville 08200 BALAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sedan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.  
M2501908

### CHANGEMENT DE

### REGIME MATRIMONIAL



34 rue Ponsardin  
BP 2000 - 51100 REIMS

### ÉPOUX VIGNON/TANCHOUX

### Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître CONREUR-MARTIN Frédérique, notaire à REIMS (51100), le 11/02/2025. M. VIGNON Marc et M<sup>me</sup> TANCHOUX Sylvie demeurant ensemble 10 Promenade de Dülmen - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, mariés le 09/06/1979 sous le régime de séparation de biens sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître CONREUR-MARTIN Frédérique, notaire à REIMS (51100) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Frédérique CONREUR-MARTIN.  
M2501783



### NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE :

Formulaire d'annonce  
Devis et attestation de parution immédiats,  
Paiement en ligne...

DÉPOSEZ DÉSORMAIS EN TOUTE AUTONOMIE VOS ANNONCES sur [annonces.matot-braine.fr](https://annonces.matot-braine.fr)

### AVIS DIVERS



### OFFICE NOTARIAL D'ARCHES

Maître Quentin NAVAUX  
1 bis rue de Lorraine  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

### M<sup>me</sup> Maryvonne STEVENIN

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 mai 2017,

Madame Maryvonne Catherine STEVENIN a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Quentin NAVAUX, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «Office Notarial d'Arches», titulaire d'un office notarial dont le siège est à CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes), 1 bis, rue de Lorraine, le 4 février 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Quentin NAVAUX, notaire à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), référence CRPCEN : 08066, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
M2501668

### SUCCESSION

### VACANTE

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. DELAUNAY Henri décédé le 17/02/2013 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808055089. M2501746

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. SIMON Pierre décédé le 22/01/2019 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808104151. M2501747

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> BOUTEILLE Bernadette décédée le 20/01/2012 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808112499. M2501748

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> JACQUES Monique décédée le 29/11/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808117674. M2501765

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. BENALDJIA Saddeck décédé le 24/04/2024 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808138879. M2501766

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. SEUREY Pascal décédé le 18/10/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808131049. M2501770

### SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. BAUM Jean Pierre décédé le 28/08/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808128805. M2501772

### TRIBUNAL DE COMMERCE

### DE SEDAN

### LIQUIDATION

### JUDICIAIRE

### Jugement du 09 janvier 2025

SARL PLAF ELEC DESIGN, 42 route de Saint Laurent, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 538 574 120. Installation et entretien électrique, plâtrerie, travaux de rénovation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501367

### Jugement du 06 février 2025

SARL S.L GROUPE, 183 avenue Charles de Gaulle, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 922 565 981. Intermédiaire en vente de véhicules neufs et d'occasion ; vente de garantie mécanique ; service de livraison ; service de nettoyage de véhicules du parc ; location de véhicules sans chauffeur ; service d'accompagnement au financement et à l'assurance ; service de carte grise ; tout service autour de la commercialisation automobile. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501729

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Ardennes / Aube

**SARL NOBECOURT**, 6 place de Mohon, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 982 185 621. Boulangerie-Pâtisserie, chocolatier, traiteur, confiserie, sandwichs, boissons, vente de produits de boulangerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501731

**SARL BLUE TAXIS**, 8 rue de la Tourette, 08090 Tournes, RCS Sedan 510 500 051. Taxis transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule et en activité annexe à l'activité principale location de véhicules sans chauffeur location de véhicules avec chauffeur location de véhicules munis de doubles commandes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501732

**SAS Donut's Time 08**, 14 rue de la Paix, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 913 516 621. La vente de Donuts. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501733

**SAS FERNANDES**, 60 place de la République, 08120 Bogny-sur-Meuse, RCS Sedan 921 149 068. Restauration rapide, plats à emporter et sur place de toutes natures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501734

**SAS CHRISTO-FERS**, 40 rue Roger Salengro, 08160 Flize, RCS Sedan 821 182 961. Vente de fers neufs, de réemploi et de fournitures industrielles. Négoce de biens d'occasions. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501735

**YERNAUX (nom d'usage (El)) Gérard Léon Emile**, 12 place du Théâtre, 08000 Charleville-Mézières, RCS Sedan 786 911 255. Commerce de détail de lingerie bonneterie, confection. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Bruno Raulet, prise en la personne de Maître Raulet 34 rue des Moulins 51715 Reims cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501736

**SARL BELA**, 24 rue des Tourterelles, 08260 Auvillers-les-Forges, RCS Sedan 849 865 696. Entretien et réparations mécaniques et carrosseries de véhicules automobiles légers, vente de véhicules neufs et d'occasions. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501737

## REDRESSEMENT

## JUDICIAIRE

## Jugement du 09 janvier 2025

**MANDON (nom d'usage MANDON (El)) Alain**, 5 bis route de Vrigne-meuse, 08440 Vivier-au-Court, RCS Sedan 493 799 571. Travaux de démolition. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 décembre 2024, désignant : administrateur SCP Pascale Chanel Elodie Bayle, prise en la personne de Maître Pascale Chanel 1 Place du Pont à Seille Centre d'Affaires 57000 Metz, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. M2501366

## Jugement du 06 février 2025

**SARL E.A.I. SN**, 6 rue Jean-Jacques Rousseau, 08330 Vrigne-aux-Bois, RCS Sedan 522 141 266. Fabrication de pièces en aluminium, revêtement et traitement chimique des surfaces métalliques. Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 31-03-2023. M2501730

## Jugement du 06 février 2025

**DUFRENOIS (nom d'usage BOURGAIN (El)) Virginie**, 5 rue Francisco Ferrer, 08000 Charleville Mezieres, RCS Sedan 919 009 548. Photographie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée désignant liquidateur Selarl Brucelle Charles, prise en la personne de Maître Charles Brucelle 1 rue de Lorraine 08000 Charleville Mezieres. M2501678

## TRIBUNAL DE COMMERCE

## DE BAR-LE-DUC

## Jugement du 07 février 2025

**SAS CLAIR DE LORRAINE**, place de l'Eglise, 55190 Void Vacon, RCS Bar-le-Duc 344 702 071. Transformation, commercialisation de boissons et alcools et produits alimentaires divers. Jugement du Tribunal de Commerce de Bar-le-Duc en date du 07/02/2025 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : Berthelot & Associés ? Mandataires judiciaires représentée par Maître Béatrice Duboc et Maître Geoffrey Berthelot 3 rue du Cygne 55000 Bar-le-Duc, Administrateur judiciaire : Selarl Ksg en la personne de Maître Gelis et Maître Suty 73 rue de la Colline 54000 Nancy mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 31/01/2025. M2501824

## TOUTES

## LES SEMAINES

## VOTRE JOURNAL

## MATOT BRAINE

## POUR

120€

## Aube

## VENTE CESSION

## ATTRIBUTION D'APPORTS

**SF CONSEIL et associés**  
Vos droits, votre avocat.

39 Rue Paul Dubois - 10000 TROYES  
Tél. : 03.25.71.46.30

SAS TRICHOT/  
CALICAR

## Cession de fonds

Suivant acte SSP en date à TROYES du 31/01/2025, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement - AUBE, le 05/02/2025, dossier 2025 00003306, référence 1004P01 2025 A 00242, La société SAS TRICHOT, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis 114 route d'Auxerre - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le numéro 901 915 470, A cédé à :

La société CALICAR, société par actions simplifiée au capital de 300.000 €, dont le siège social est sis 114 route d'Auxerre - 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le numéro 940 064 173, Un fonds de commerce de « station-service (vente aux détail de carburants en magasin spécialisé), de vente de lubrifiants, de pneumatiques, de pièces de rechanges, d'accessoires automobiles et plus généralement de toutes marchandises, tous produits, tous matériels, tous outillages et toutes prestations se rapportant à titre accessoire, complémentaire ou connexe au commerce », sis et exploité 114 route d'Auxerre à 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS. La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 150.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 115.000 € et aux éléments corporels pour 35 000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 31/01/2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance, au cabinet SF CONSEIL ET ASSOCIES - 39 rue Paul Dubois à TROYES (10000), où domicile a été élu à cet effet. Pour avis. M2501800

## GERANCE

## FIN DE GERANCE

CARREFOUR  
PROXIMITE  
FRANCE/RAULIDIS

Suivant un acte en date du 18/11/2024, il a été mis fin au contrat de location-gérance consenti à compter du 03/11/2021 par :

la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 47.547.008 €, ayant son siège ZI Route de Paris - 14120 MONDEVILLE, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 345 130 488, à :

la société RAULIDIS, Société à responsabilité limitée au capital de 6.000,00 €, ayant son siège 83 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES, immatriculée au R.C.S. de TROYES sous le numéro 904 098 274, portant sur

UN FONDS DE COMMERCE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE, exploité à TROYES (10000), 83 rue du Général Sarrail, sous l'enseigne «CARREFOUR EXPRESS», et cela à compter du 26/11/2024. M2501819

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

## RAYA

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 janvier 2025, à TROYES.

DÉNOMINATION : RAYA.  
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
SIÈGE SOCIAL : 18 RUE JEAN MERMOZ, 10450 Breviandes.  
OBJET : HOLDING.  
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.  
CESSION D' ACTIONS ET AGRÈMENT : AUCUNE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.  
ONT ÉTÉ NOMMÉS :  
PRÉSIDENT : Monsieur CHARLY TEIXEIRA 18 RUE JEAN MERMOZ 10450 Breviandes.  
La société sera immatriculée au RCS de Troyes. M2501710

## GIBUS

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 janvier 2025, à SAINT GERMAIN.

DÉNOMINATION : GIBUS.  
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.  
SIÈGE SOCIAL : 235 Rue de Lincon, 10120 St Germain.  
OBJET : HOLDING.  
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 100 euros divisé en 100 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.  
CESSION D' ACTIONS ET AGRÈMENT : AUCUNE.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.  
Ont été nommés :  
PRÉSIDENT : Monsieur SIMON TEIXEIRA 77 Rue Leblanc 75015 Paris.  
La société sera immatriculée au RCS de Troyes. M2501714

## LA CERISERAIE

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à TRANNES du 10/02/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée à associé unique.  
DÉNOMINATION : LA CERISERAIE.  
SIÈGE : 26 Grande Rue - 10140 TRANNES.  
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
CAPITAL : 2.000 €. OBJET : La prise de participation dans le capital de toutes sociétés que celles-ci aient un caractère industriel, commercial, artisanal.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
TRANSMISSION DES ACTIONS : la cession des actions de l'associé unique est libre.  
PRÉSIDENT : M. Alexandre BERNS demeurant 26 Grande Rue - 10140 TRANNES.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES. Pour avis. M2501788

## LULU AVENIR

## Rectificatif

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Matot-braine.fr du 23 janvier 2025, concernant la société LULU AVENIR, 3 Chemin des Vaucelles - 10110 BALNOT SUR LAIGNES. Il y a lieu de lire par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 7 février 2025, et non pas : par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 16 janvier 2025. M2501831

## DUMONT HOLDING

Par acte SSP du 06/01/2025, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : DUMONT HOLDING.

CAPITAL : 375.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 42, route de Soissons - 10170 MERY SUR SEINE.

OBJET : La détention et la gestion d'un portefeuille de participations y compris de titres de sociétés à prépondérance immobilière, la participation à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales. L'accomplissement de façon ponctuelle ou structurelle des services spécifiques de nature administrative.

DURÉE : 99 ans.  
GERANCE : Monsieur David DUMONT demeurant 42 route de Soissons - 10170 MERY SUR SEINE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis.

M2501899

## MODIFICATION

## DE STATUTS

**baillot & ASSOCIÉS**  
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue d'Echenilly  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
Tél. : 03.25.45.10.69

DEBOUCH'VISIO  
NET SERVICES

SARL au capital de 10 000 €  
Siège social : 6 Rue Altiero Spinelli  
10300 SAINTE SAVINE  
RCS de TROYES n°509 583 779

## Avis de modification

En date du 05/02/2025, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Tests de compactage des sols et infrastructures.

La décision sera effective à compter du 05/02/2025.  
Le reste est sans changement.  
Modification au RCS de TROYES. M2501585

## SFSG HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
3 Petite rue Pierre Jean Grosley  
10000 TROYES  
850 687 492 R.C.S. Troyes

Aux termes des décisions unanimes des associés en dates des 17/01/2025 et 20/01/2025, il résulte que :

- Madame Laurence FERY, demeurant 3 Petite rue Pierre Jean Grosley - 10000 TROYES a été nommée en qualité de présidente en remplacement de Monsieur Patrick FERY, décédé, à compter du 20/01/2025 ;

- Madame Laurence FERY a démissionné de ses fonctions de directrice générale, le 20/01/2025, et il n'a pas été pourvu à son remplacement. Pour avis : Le Président.

M2501661



FCN Reims Moissons  
7 Rue Gabriel Voisin - CS80018  
51686 REIMS CEDEX 2

SARL DES  
ENSINGES

Société à responsabilité limitée au capital de 75 000 Euros  
Siège social : 108 Grande Rue  
10250 NEUVILLE SUR SEINE  
401 429 113 RCS Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2025 la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de gérante, à compter du même jour, Madame Fabienne PRIE demeurant 33 Grande Rue 10250 NEUVILLE-SUR-SEINE et ce, pour une durée illimitée.

Inscription modificative sera faite au RCS de TROYES.

Pour avis : La gérance

M2501673

## LES COMBES

SCI au capital de 40 000 €  
Siège social : 19 allée Verte  
10270 LUSIGNY SUR BARSE  
RCS de TROYES n°951 151 174

## Avis de modification

L'AGE du 23/11/2024 a décidé à compter du 24/01/2025 d'augmenter le capital social de 30 000 € par Cette augmentation de capital est réalisée par apport en numéraire pour un montant de 30000 euros à compter de ce jour comme suit : - Antonin Guinot né à Troyes le 01/01/2008 demeurant à 83 chemin les Croisettes 74430 Seytroux apporte la somme de 15.000 euros.- Corentin Guinot né à Troyes le 18/07/2004 demeurant à 83 chemin les Croisettes 74430 Seytroux apporte la somme de 15.000 euros. en le portant de 10 000 € à 40 000 €.

Article 19 des statuts modifié en conséquence.

Modification au RCS de TROYES. Florent Guinot

M2501803

**argos**  
EXPERTISE COMPTABLE

## HOME CREATION

Société à actions simplifiée Au capital de 1 000 euros  
33 avenue des Tilleuls  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
R.C.S. TROYES 912 655 263

## Avis de modification

La collectivité des actionnaires date du 27 janvier 2025 a pris acte :

- de modifier la présidence à compter du 27 janvier 2025 :

ANCIENNE MENTION :  
Madame Elodie FERJANI, Présidente  
Monsieur Bechir FERJANI, Directeur Général  
NOUVELLE MENTION : Monsieur Bechir FERJANI, Président  
- L'inscription modificative de la société sera effectuée auprès du R.C.S. de TROYES

La présidence

M2501805

**BESOIN  
DE RENSEIGNEMENTS  
POUR PUBLIER  
VOTRE ANNONCE LÉGALE ?  
03.26.40.21.31**

# Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Aube

**SELARL E. DA SILVA & A. MILLERET-DRIAT**  
Notaires associés  
87 Bd de Dijon  
10800 ST JULIEN LES VILLAS

**SCI « CAROLINE »**  
Société civile immobilière  
au capital de 15.244,90 Euros  
Siège social : 33 rue de la République  
10120 ST ANDRE LES VERGERS  
R.C.S. Troyes SIREN 415 401 546

Suivant acte reçu par Me Agathe MILLERET-DRIAT, notaire susnommé, le 08/02/2025, les associés de la SCI « CAROLINE » ont décidé à l'unanimité de la nomination de Madame Carole MOUILLEFERT, demeurant 39 rue de la République - 10120 ST ANDRE LES VERGERS, en qualité de cogérante de ladite société, à durée indéterminée, à compter de cette date.

En conséquence, l'article « GERANCE » des statuts s'en trouve modifié.

Pour avis : Me MILLERET-DRIAT.  
M2501814

**SCOP PROVEXI SA**  
Capital social : 1.103.120 Euros  
6 rue Gustave Eiffel  
10430 ROSIERES PRES TROYES  
R.C.S. Troyes 448 604 728

### Avis de nomination de dirigeants

L'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2024 a procédé à la nomination de trois nouveaux membres du conseil de surveillance, avec effet à l'issue de l'assemblée :

- Madame Adeline PITET, demeurant 1 rue Chicard - 10150 LUYERES, en remplacement de Madame Marine MARQUET, demeurant 2 rue du Hayet - 10190 CHENNEGY ;

- Madame Laurie POURILLE, demeurant 12 rue des Gayettes - 10000 TROYES, en remplacement de Madame Lucie LAUXERROIS, demeurant 2 square Picasso - 10120 SAINT GERMAIN ;

- Monsieur Tristan SYDOR, demeurant 12, rue des Oliviers 10390 CLEREY, en remplacement de Monsieur romain PETITGENET, demeurant 116, rue de l'Eglise - 10120 SAINT GERMAIN.

Mention sera faite au TC de TROYES.

Pour avis.  
M2501816

**SCOP PROVEXI SA**  
Capital social : 1.103.120 Euros  
6 rue Gustave Eiffel  
10430 ROSIERES PRES TROYES  
R.C.S. Troyes 448 604 728

### Avis de nomination de dirigeants

La réunion du conseil de surveillance en date du 20 juin 2024 a décidé de la nomination, en tant que vice-présidente du conseil de surveillance, de Madame Laurie POURILLE, demeurant 12 rue des Gayettes - 10000 TROYES

Mention sera faite au TC de TROYES.

Pour avis.  
M2501817

**SELARL E. DA SILVA & A. MILLERET-DRIAT**  
Notaires associés  
87 Bd de Dijon  
10800 ST JULIEN LES VILLAS

**SCI « CAJOLAINE »**  
Société Civile Immobilière  
au capital de 7.622,45 Euros  
Siège social :  
33 rue de la République  
10120 ST ANDRE LES VERGERS  
RCS Troyes SIREN 353 753 577

Suivant acte reçu par Me Agathe MILLERET-DRIAT, notaire susnommé, le 08/02/2025, les associés de la SCI « CAJOLAINE » ont décidé à l'unanimité de la nomination de Madame Carole MOUILLEFERT, demeurant 39 rue de la République - 10120 ST ANDRE LES VERGERS, en qualité de cogérante de ladite société, à durée indéterminée, à compter de cette date.

En conséquence, l'article « Gérance - Désignation-Démission-Révocation » des statuts s'en trouve modifié.

Pour avis :  
Me MILLERET-DRIAT.  
M2501825

**SF CONSEIL**  
et associés  
Vos droits, votre avocat.

39 Rue Paul Dubois - 10000 TROYES  
Tél. : 03.25.71.46.30

### HAMELET-SARRAIL

Société par actions simplifiée  
au capital de 20.000 Euros  
Siège social :  
5 rue Robert Schuman  
10300 SAINTE SAVINE  
822 366 399 R.C.S Troyes

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 06/02/2025, il a été décidé :

- De nommer en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée à compter du 06/02/2025, la société GROUPE LEHOUX, société à responsabilité limitée au capital de 130.500 €, dont le siège social est sis 72 b, rue de Chanteloup, SAINTE SAVINE (10300), immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 519 770 465, en remplacement de la société H.H FINANCES, démissionnaire.

- De nommer en qualité de nouveau directeur général pour une durée indéterminée à compter du 06/02/2025, Madame Emeline LEHOUX, demeurant 72 b, rue de Chanteloup, SAINTE SAVINE (10300) en remplacement de Monsieur Hervé HAMELET, démissionnaire.

- De changer la dénomination sociale de la société, en adoptant la dénomination «LEHOUX SARRAIL» au lieu et place de «HAMELET-SARRAIL» à compter du 06/02/2025.

- De transférer le siège social à compter du 06/02/2025 au 130 rue du Général Sarrail - 10160 LA CHAPELLE SAINT LUC.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de TROYES.

Pour avis.  
M2501852

### SCEA LE CLOS DES VIGNES

SCEA au capital social de 1.500 Euros  
Siège social : 1 envers de Valeines  
10110 BALNOT SUR LAIGNES  
503879348 R.C.S. Troyes

### Transformation d'une société en SAS / SASU

Aux termes des décisions unanimes en date du 31 décembre 2024, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Christophe GREMILLET, demeurant 1 Chemin des Vaucelles - 10110 BALNOT SUR LAIGNES.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Anne GREMILLET, demeurant 3 Chemin des Vaucelles - 10110 BALNOT SUR LAIGNES

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jean-Michel GREMILLET, demeurant 1 Chemin Fleurs Sauvages - 10110 BALNOT SUR LAIGNES.

ACCÈS AUX ASSEMBLÉES ET VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix..

TRANSMISSION DES ACTIONS : Il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers.

Les associés ont également décidé, à compter du 31/12/2024, de porter le capital social à la somme de 4.185 € et de changer la dénomination sociale qui devient : CHAMPAGNE GREMILLET.

Mention sera portée au R.C.S. de TROYES.  
M2501867

**SELARL E. DA SILVA & A. MILLERET-DRIAT**  
Notaires associés  
87 Bd de Dijon  
10800 ST JULIEN LES VILLAS

**SCI LE SARRAIL**  
Société civile immobilière  
au capital de 762,25 Euros  
Siège social : 33 rue de la République  
10120 ST ANDRE LES VERGERS  
R.C.S. Troyes SIREN 378 470 843

Suivant acte reçu par Me Agathe MILLERET-DRIAT, notaire susnommé, le 08/02/2025, les associés de la SCI LE SARRAIL ont décidé à l'unanimité de la nomination de Madame Carole MOUILLEFERT, demeurant 39 rue de la République - 10120 ST ANDRE LES VERGERS, en qualité de cogérante de ladite société, à durée indéterminée, à compter de cette date.

En conséquence, l'article « Gérance - Désignation-Démission-Révocation » des statuts s'en trouve modifié.

Pour avis : Me MILLERET-DRIAT.  
M2501869

**SELARL E. DA SILVA & A. MILLERET-DRIAT**  
Notaires associés  
87 Bd de Dijon  
10800 ST JULIEN LES VILLAS

**SCI LA DRYATE**  
Société Civile Immobilière  
au capital de 7.500,00 Euros  
Siège social :  
33 rue de la République  
10120 ST ANDRE LES VERGERS  
RCS Troyes SIREN 431 328 558

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés en date du 04/02/2025, les associés de la SCI LA DRYATE ont décidé à l'unanimité de la nomination de Madame Carole MOUILLEFERT, demeurant 39 rue de la République - 10120 ST ANDRE LES VERGERS, en qualité de cogérante de ladite société, à durée indéterminée, à compter de cette date.

En conséquence, l'article «GERANCE» des statuts s'en trouve modifié.

Pour avis,  
Me MILLERET-DRIAT.  
M2501882

**SCEV «BINVAUX»**  
Capital social : 1 600 Euros  
Siège social : 2 rue Gaston Cheq  
10200 BERGERES  
RCS Troyes 435 049 671

Dans l'annonce parue le 4 février 2025 (réf M2501416), il convenait de lire également : par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024, les associés ont nommé Madame Evelynne BOUR née MONNE, demeurant rue de l'Ancien Moulin - 10200 BERGERES, en qualité de gérante à compter de cette même date.

Pour avis : La gérance.  
M2501887

### CONVOCAION

### Groupama Nord-Est

Le conseil d'Administration de la Caisse Locale Entreprise, Courtaige et Partenariats de Groupama Nord-Est invite ses sociétaires à l'Assemblée Générale qui se tiendra le : 11 mars 2025 à 10h00 à Groupama, 2 rue Léon Patoux - REIMS.

Ordre du jour :  
- Résultats ;  
- Rapports d'activités ;  
- Votes et résolutions.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint et que l'assemblée ne pourrait délibérer valablement, une seconde Assemblée Générale sera convoquée ultérieurement par courrier personnalisé.  
M2501046

### DISSOLUTION

### DE SOCIETE



Expertise-comptable  
Audit - Conseil  
12, rue des Bas Trévois  
10000 TROYES  
03 25 43 55 55

### EARL DE VILLIERS

#### Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'associé unique de l'EARL DE VILLIERS, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, dont le siège social est 6 rue de Villiers, 10340 CHANNES, RCS TROYES 837 866 102, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bastien AUBRY, demeurant 6 rue de Villiers, 10340 CHANNES, pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur  
M2501613

### SCI TIJUAN

Société civile immobilière  
au capital de 2.000 Euros  
Siège social : 4 rue Paul Henri Spaak  
10300 STE SAVINE  
Siège de liquidation : 2 rue Pierre Destouches  
51430 TINQUEUX  
794 779 868 R.C.S. Troyes

#### Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bruno MARIE, demeurant 2 rue Pierre Destouches - 51430 TINQUEUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 2 rue Pierre Destouches - 51430 TINQUEUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.  
M2501903

### COMPTABILITÉ

**DEPIERREUX Carole**  
**03.26.08.38.27**  
compta.pamb@legalnet.org

### DE GEORGIVAU

Société civile d'exploitation viticole  
au capital de 44.280,00 Euros  
Siège social :  
4 rue du Grand Jardin  
10200 JAUCOURT  
R.C.S. Troyes 493 246 193

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31/12/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidatrice, Madame Nadine HUBAIL, demeurant 4 rue du Grand Jardin - 10200 JAUCOURT, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au à JAUCOURT (10200), 4 rue du Grand Jardin, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TROYES. Mention sera faite au R.C.S. : TROYES.  
Pour avis.

M2501727



### ASCALON

SARL au capital de 179.730 Euros  
Siège social :  
4 bis rue du Bas de Lingey  
10340 AVIREY LINGEY  
493 903 447 R.C.S. Troyes

L'AGE du 31/01/2025, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur M. Davy DOSNON, 16 rue Lamoricière - (10300) SAINTE SAVINE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du guichet unique.  
M2501672



### SAS ANDRY CONSEILS

Société par actions simplifiée  
en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
1 rue de la Mairie  
10400 FONTAINE MACON  
Siège de liquidation :  
1 rue de la Mairie  
10400 FONTAINE MACON  
852 415 033 RCS Troyes

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Charles ANDRY, demeurant FONTAINE MACON 10400, 1 rue de la mairie, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue de la Mairie - 10400 FONTAINE MACON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au RCS.

Pour avis : Le liquidateur.  
M2501637

### SCI LES CAPUCINS

Société civile immobilière  
en liquidation  
au capital de 457,35 Euros  
Siège social et de liquidation :  
25 avenue Maréchal Leclerc  
10450 BREVIANDES  
399 432 129 R.C.S. Troyes

#### Dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Francis DRAVIGNY, demeurant 25 avenue Maréchal Leclerc - 10450 BREVIANDES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 25 avenue Maréchal Leclerc - 10450 BREVIANDES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.  
M2501660

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION



**Groupe Prieur**  
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

### Valérie Diot - CL

Société par actions simplifiée  
en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
14 Rue de la Guerdar Bâtiment A  
Appartement 56 - 10000 TROYES  
Siège de liquidation :  
14 Rue de la Guerdar - Bâtiment A  
Appartement 56 - 10000 TROYES  
899 723 324 RCS Troyes

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024 au siège social, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Valérie DIOT, demeurant 14 Rue de la Guerdar, 10000 TROYES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.  
M2500176



**Groupe Prieur**  
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

### SCI LA VOIE DES POIS

Société civile immobilière  
en liquidation  
au capital de 762 Euros  
Siège social : STE SAVINE 10300  
11 rue Lamoricière  
Siège de liquidation : 11 rue  
Lamoricière, 10300 STE SAVINE  
377 696 489 R.C.S. Troyes

#### Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Daniel CONAT, demeurant 11 rue Lamoricière - 10300 STE SAVINE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.  
M2501603

## Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Aube / Aisne

  
Groupe Prieur  
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

**SAS ANDRY  
CONSEILS**  
Société par actions simplifiée  
en liquidation  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 1 rue de la Mairie  
10400 FONTAINE MACON  
Siège de liquidation : 1 rue de la Mairie  
10400 FONTAINE MACON  
852 415 033 RCS Troyes

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024 au 1 rue de la Mairie - 10400 FONTAINE MACON, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Charles ANDRY, demeurant 1 rue de la Mairie - 10400 FONTAINE MACON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.  
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.  
Pour avis : Le liquidateur.

M2501638

## POURSUITE D'ACTIVITE

**SELAS DU  
DOCTEUR VAN  
DER VURST**  
Société d'exercice libéral  
par actions simplifiée de médecin  
au capital de 1.000 Euros  
Siège social :  
Polyclinique Montier la Celle  
17 rue Charles Ballet  
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS  
980 369 938 R.C.S. Troyes

Le 03/02/2025, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.

M2501644

CHANGEMENT DE  
REGIME MATRIMONIAL

  
Notaires

**SCP Carole TURPIN-  
VUILLEMIN,  
Eric VUILLEMIN  
et Marcellin LEDEUR**  
Notaires associés  
9 bis avenue du Maréchal  
de Lattre de Tassigny  
10102 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

## EPOUX GODOT

CHANGEMENT  
DE REGIME  
MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître VUILLEMIN Eric, notaire à ROMILLY SUR SEINE (10100), le 06/02/2025.  
M. GODOT Francis et M<sup>me</sup> BERARD Véronique demeurant ensemble 3 Rue de l'Abbaye, 51260 CHANTEMERLE, mariés le 30/06/1984 sous le régime de séparation de biens sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté réduite aux acquêts.  
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître VUILLEMIN Eric, notaire à ROMILLY SUR SEINE (10100) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Eric VUILLEMIN

M2501626

  
Notaires  
de France

**SARL Eric REMY  
NOTAIRE**  
20 Rue Jean Monnet  
10500 BRIENNE LE CHATEAU

## EPOUX SCHULLER

Changement de régime  
matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Eric REMY, Notaire sus-référencé CRPCEN 10032, le 22 janvier 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :  
M. Arthur Denis René SCHULLER, et M<sup>me</sup> Océane MILASSON, dt ensemble à SAINT LEGER SOUS BRIENNE (10500) 17 lotissement des Jognes.  
M. est né à GUEBIVILLER (68500) le 17 juin 1993, M<sup>me</sup> est née à NANTUA (01130) le 30 décembre 1995.  
Mariés à la mairie de CHALETTE SUR VOIRE (10500) le 5 mai 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.  
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.  
de nationalité française.  
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
Pour insertion : Le notaire.

M2501664

SUCCESION  
VACANTE

## SUCCESION VACANTE

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CHAFFA Hamid décédé le 09/07/2024. Réf. 0218140714. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501742

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 14/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DUHAILLIER Fabrice décédé le 13/05/2024. Réf. 0218140704. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501743

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 16/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> LOUIS Sonia décédée le 21/05/2022. Réf. 0218140751. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501744

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 16/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> VERCHIANI Josette décédée le 26/12/2022. Réf. 0218140860. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501745

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 14/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GOYEZ Bruno décédé le 29/03/2024. Réf. 0218140709. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501749

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 16/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> FALMET Irene décédée le 28/07/2020. Réf. 0218140717. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501750

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LE MERCIER Philippe décédé le 12/03/2024. Réf. 0218140799. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501751

## SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 27/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M<sup>me</sup> FEULLIE-GENTY Andree décédée le 10/12/2023. Réf. 0218140849. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. M2501752

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, curatrice/curateur de la succession de M. DORE Denis décédé le 01/12/2015 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218076093. M2501753

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, curatrice/curateur de la succession de M. DORE Denis décédé le 01/12/2015, a établi l'inventaire. Réf. 0218076093. M2501754

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, curatrice/curateur de la succession de M. DORE Denis décédé le 01/12/2015 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218076093. M2501755

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, curatrice/curateur de la succession de M. RATINET Philippe décédé le 03/12/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218105374. M2501757

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> JOURDREN Alexandra décédée le 18/06/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218103289. M2501763

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> SALIN Maud décédée le 20/05/2021 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218114617. M2501769

## SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijonn, curatrice/curateur de la succession de M<sup>me</sup> ROBERT Maurice décédée le 24/12/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218133219. M2501771

## AVIS DIVERS

  
GROUPEMONASSIER  
Réseau Notarial

## JONQUET-CHATON

11 rue Paul Dubois - 10000 TROYES

Madame Micheline  
OCTAVE

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRES  
UNIVERSELS  
DELAI D'OPPOSITION  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de  
procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28  
novembre 2016**

Par testament olographe en date du 20 septembre 2019 : Madame Micheline Gabrielle Rachel NORMAND, en son vivant retraitée, née à SAINT-MESMIN (10280) le 12 janvier 1936, veuve de Monsieur Michel René Jean OCTAVE, demeurant à SAINT-MESMIN (10280) 9 rue du Breuil, décédée à TROYES (10000) (FRANCE) le 14 novembre 2024, a consenti un legs universel.

Ces dispositions testamentaires ont été déposées au rang des minutes de Maître Julien CHATON, Notaire à TROYES, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 2 janvier 2025. Ce procès-verbal a fait l'objet d'un acte complémentaire reçu par Julien CHATON, Notaire à TROYES, le 5 février 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice des droits des légataires universels pourra être formée par écrit par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas JONQUET, Notaire, associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « JONQUET - CHATON, notaires associés », ayant son siège à TROYES (10000), 11 rue Paul Dubois, référence CRPCEN : 10003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de TROYES de l'expédition de l'acte complémentaire constatant que les conditions de la saisine sont remplies.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. M2501586

## M. Marcel GAUDIER

**Avis de saisine de  
légataire universel - Délai  
d'opposition  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de  
procédure civile  
Loi n° 2016-1547 du 18  
novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 4 juillet 2021, Monsieur Marcel René GAUDIER, en son vivant retraité, demeurant à BREVONNES (10220), 42 rue du Bois, né à BREVONNES (10220), le 27 mars 1930, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à TROYES (10000), le 25 octobre 2024, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Michèle DAL FARRA, Notaire associé de la société civile professionnelle « Evelyne TAFANI-DYON, Fabien SCHMITE et Michèle DAL FARRA, notaires associés », titulaire d'un Office notarial à TROYES (Aube), 1 rue de la Tour Boileau, le 10 janvier 2025 ainsi que d'un acte complémentaire en date du 30 janvier 2025 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont une copie authentique de chacun des actes a été reçue par le greffe du T.J de TROYES, les 27 janvier 2025 et 07 février 2025.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Michèle DAL FARRA, Notaire à TROYES (10000), 1 rue de la Tour Boileau, référence CRPCEN : 10060, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TROYES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Le Notaire.

M2501780

Madame Mireille  
Josette DE SOUSA  
VIANA

**Avis de saisine de  
légataire universel - Délai  
d'opposition  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de  
procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28  
novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 14 juillet 2023,

Madame Mireille Josette DE SOUSA VIANA, en son vivant retraitée, demeurant à VILLENAUXE LA GRANDE (10370), 1 rue Guillemot.

Née à VILLENAUXE LA GRANDE (10370), le 28 mars 1945.

Veuve de Monsieur Jacques Fernand BAZZANI et non remariée.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SEZANNE (51120) (FRANCE), le 28 novembre 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elodie DEMONGEOT-COURTY, notaire à NOGENT SUR SEINE, le 12 février 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Elodie DEMONGEOT-COURTY, notaire à NOGENT SUR SEINE (10400) 1 rue des Moulins, référence CRPCEN: 10049, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TROYES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession. M2501830

## Aisne

## CONSTITUTION

## DE SOCIETE

  
Octav  
Société d'Avocats  
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

**SELARL LEDA  
ECONOMOPOULOU**  
Société d'exercice libéral à  
responsabilité limitée  
de vétérinaires au capital de  
5.000 Euros  
Siège social : 83 rue André Ternynck  
02300 CHAUNY  
R.C.S. Saint Quentin

## Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé électronique en date du 29/11/2024, et après décision du Conseil de l'ordre des vétérinaires des Hauts-De-France en date du 10/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : SELARL LEDA ECONOMOPOULOU.

SIÈGE SOCIAL : 83 rue André Ternynck - 02300 CHAUNY.

OBJET SOCIAL : L'exercice de la profession de vétérinaire.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €. GÉRANCE : M<sup>me</sup> Leda ECONOMOPOULOU demeurant 36 avenue Gambetta - 95260 BEAUMONT SUR OISE.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT QUENTIN.

Pour avis.

M2501802

## MODIFICATION

## DE STATUTS

SOCIETE CIVILE  
DE BROYES

Société civile  
Au capital de 158.546,98 Euros  
Siège social : 51120 BROYES  
382 102 192 R.C.S. Reims

Ayant pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la prise en location de tous terrains et immeubles, l'aliénation au moyen des ventes, échanges ou apports en société des immeubles devenus inutilités à la société et, d'une manière générale, toutes les opérations mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, constituée pour une durée expirant le 03 février 2071.

Par décision unanime des associés en date du 30 janvier 2025, le siège social a été transféré Route de Château Thierry - 02400 BLESMEES à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société qui était immatriculée au R.C.S. de REIMS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de SOISSONS.

Pour avis.

M2501606

## CTM

Rectificatif concernant l'avis de parution, paru dans le journal MATOT BRAINE n°M2411596 du 16 octobre 2024, il convenait de lire également : M. DURELLO Rodrigue, demeurant 5 rue Rouge Bonnet - 08440 VIVIER AU COURT, a été nommé en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur MARTIN Jean-Jacques, décédé.

Pour avis :

Le conseil d'administration. M2501787

# Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

## Aisne

### Imagerie Saint-Claude

Société d'exercice libéral par actions simplifiée  
au capital de 750 Euros  
Siège social : 1 boulevard du Docteur Schweitzer  
02100 SAINT QUENTIN  
932 555 014 R.C.S. Saint Quentin

Suivant décisions de l'associé unique prises le 30 décembre 2024, le capital social a été augmenté de 250 € pour le porter de 750 € à 1.000 €.

Dépôt des actes et inscription modificative seront faits au R.C.S. de SAINT QUENTIN.  
M2501804

### CONVOCAION

### Groupama Nord-Est

Le conseil d'Administration de la Caisse Locale Entreprise, Courtage et Partenariats de Groupama Nord-Est invite ses sociétaires à l'Assemblée Générale qui se tiendra le : 11 mars 2025 à 10h00 à Groupama, 2 rue Léon Patoux - REIMS.

Ordre du jour :  
- Résultats ;  
- Rapports d'activités ;  
- Votes et résolutions ;

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint et que l'assemblée ne pourrait délibérer valablement, une seconde Assemblée Générale sera convoquée ultérieurement par courrier personnalisé.  
M2501044

### CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable  
Siège social :  
25 rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX  
SIREN : 394 157 085 R.C.S. Reims  
APE 651 D - ORIAS 07 022 663

### Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée générale mixte qui se tiendra le jeudi 27 mars 2025, à 14h00, au Village By CA 17, rond-point de l'Europe - 51430 BEZANNES, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur le projet de résolutions ci-après.

**ORDRE DU JOUR**  
Partie ordinaire  
Rapport de gestion du Conseil d'administration  
Rapport du Président du Conseil d'administration  
Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2024  
- Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs ;  
- Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;  
- Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;  
- Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts ;  
- Approbation des conventions réglementées ;  
- Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales ;  
- Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (CCA) ;  
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;  
- Constatation de la variation du capital social ;  
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration ;  
- Nomination de nouveaux administrateurs ;  
- Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;  
- Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2024.

Partie extraordinaire  
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)  
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité  
- Questions diverses  
**PARTIE ORDINAIRE**  
Première résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés ;  
- et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés ;  
- et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

Troisième résolution : Approbation des comptes globalisés Caisse régionale / Caisses locales de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée générale approuve les comptes globalisés arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ce rapport.

Quatrième résolution : Approbation des dépenses visées à l'article 39.4 du Code général des impôts  
L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 108 155 euros de charges non déductibles visées à l'article 39.4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 27 936 euros de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Cinquième résolution : Approbation des conventions réglementées

En application de l'article L. 511 -39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225 -38 et suivants du Code de commerce, approuve ces conventions.

Sixième résolution : Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale :

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2021 a été fixé à 2,20 % ;  
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2022 a été fixé à 2,70 % ;  
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2023 a été fixé à 3,70 % ;  
- décide de fixer à 3,50 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2024.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 28 mars 2025. La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Septième résolution : Fixation du dividende à servir aux certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'Assemblée générale :  
- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2021 a été fixée à 2,46 € par titre ;

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2022 a été fixée à 2,50 € par titre ;

- rappelle que la rémunération des certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2023 a été fixée à 2,48 € par titre ;

- fixe à 2,52 € par titre la rémunération pour l'exercice 2024 des certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 28 mars 2025. La provision destinée au paiement de ce dividende est prévue dans la répartition du résultat.

Les sommes distribuées sont imposées soit au prélèvement forfaitaire unique soit, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40 % auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

Huitième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-11 du Code monétaire et financier, et de l'article 37 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir le résultat de l'exercice 2024 de 107.964.925,08 € comme suit :

- Intérêts aux parts sociales ; 4.111.167,11 € ;  
- Dividendes C.C.A. ; 13.359.180,24 € ;  
- Réserve légale ; 67.870.933,30 € ;  
- Réserve facultative ; 22.623.644,43 €.

Neuvième résolution : Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée générale constate que le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes au cours de l'exercice 2024 :

- TOTAL ; Nombre de parts sociales de 15 € de valeur nominale ; Nombre de C.C.A. de 15 € de valeur nominale :  
- Capital social au 31 décembre 2023 ; 196.984.470 € ; 7 831 0365 301 262 ;

- Capital social au 31 décembre 2024 ; 196.979.400 € ; 7 830 6985 301 262.

- Soit une diminution de 5.070 € (338 parts sociales de 15 €).

Conformément aux articles 7, 13 et 31.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée générale approuve :

- les remboursements de parts sociales opérés au cours de l'exercice : 278.130 € (soit 18.542 parts de 15 € de valeur nominale) ;  
- les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice : 273.060 € (soit 18.204 parts de 15 € de valeur nominale).

Dixième résolution : Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Madame Aurélie DE BENOIST et Messieurs Pascal HIRSON et Philippe MEURS sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Onzième résolution : Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée prend acte de l'arrivée à son terme du mandat d'administrateur de Madame Brigitte PILARD en raison de l'atteinte de la limite d'âge, conformément à l'article 15.2 des statuts.

Conformément à l'article 15.3 des statuts, Monsieur Christophe PIGNOLET s'est porté candidat et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale, en remplacement de l'administrateur sortant.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul POQUET de son mandat d'administrateur, constatée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 février 2025.

Conformément à l'article 15.3 des statuts, Madame Christelle LAURENT s'est portée candidate et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Douzième résolution : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2025

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 400.000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2025 au financement des indemnités des administrateurs

et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Treizième résolution : Vote consultatif sur l'enveloppe de rémunérations de toutes natures versées aux Personnels identifiés durant l'exercice 2024

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération des Personnels identifiés de la Caisse régionale, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Caisse régionale au sens de l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier, laquelle s'élève à 3.330.175 €.

**PARTIE EXTRAORDINAIRE**  
Quatorzième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de rachat et d'annulation de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conformément à l'article L. 225-207 du Code de commerce et du Règlement européen UE 241/2014 :

1. à racheter, en une ou plusieurs fois tout ou partie des certificats coopératifs d'associés émis par la Caisse régionale, dans la limite de 1.000.000 titres, soit 15.000.000 d'euros en valeur nominale, sur une période de douze (12) mois à compter de la présente Assemblée ;

2. à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des certificats coopératifs d'associés annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

L'acquisition des certificats coopératifs d'associés ne pourra être effectuée qu'au prix indicatif de référence en vigueur au moment de la réalisation de l'opération.

Les opérations effectuées par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment, en une ou plusieurs fois, pendant la durée autorisée.

La présente autorisation étant valable douze (12) mois, il est rappelé que la convocation d'une Assemblée générale spéciale des porteurs de C.C.A. devra se tenir avant l'Assemblée générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2025.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment d'effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de l'Autorité des Marchés Financiers, d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les certificats coopératifs d'associés, de rendre définitives la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, et plus généralement faire le nécessaire.

Quinzième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée générale mixte donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Tous les documents et toutes les informations prévues par la réglementation sont tenus à la disposition des sociétaires au siège social dans les délais prescrits par la loi et les règlements.

Le Conseil d'administration.  
M2501851

### POURSUITE D'ACTIVITE

**Octav**  
Société d'Avocats  
8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

### LE QUENTINOIS BOISSONS

Société à responsabilité limitée  
au capital de 12.000 Euros  
Siège social : 6-8 Route de Chauny  
02100 ST QUENTIN  
922 466 040 R.C.S. ST QUENTIN

Aux termes d'une délibération en date du 15/07/2024, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.  
M2501873

### DISSOLUTION

### DE SOCIETE

### FABRICE LEPAGNOL

SARL en liquidation  
au capital de 2 000 Euros  
Siège social :  
9, rue de la Libération  
02220 CIRY SALSOGNE  
531 638 526 RCS SOISSONS

L'AGE du 31/01/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Fabrice LEPAGNOL, demeurant 9 rue de la Libération 02220 CIRY SALSOGNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SOISSONS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
M2501884

### CLOTURE

### DE LIQUIDATION

**SOFRAC**  
experts comptables  
commissaires aux comptes

reims@sofrac.fr / 03.26.866.866  
CORMONTREUIL

### MAXWELL PEINTURES

Société par actions simplifiée en liquidation  
Au capital de 3.000 Euros  
Siège social et siège de liquidation :  
2 Place de l'Eglise Longueval  
02160 LES SEPTVALLONS  
840 666 879 R.C.S. Soissons

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024 au siège de liquidation situé 2 Place de l'Eglise, LONGUEVAL - 02160 LES SEPTVALLONS, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Maximilien QUENTIN, demeurant situé 2 place de l'Eglise, LONGUEVAL - 02160 LES SEPTVALLONS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SOISSONS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.  
M2501589

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,**

**OPTEZ**

**POUR**

**LE RÈGLEMENT**

**PAR**

**VIREMENT**

**OU PAR**

**CARTE BANCAIRE,**

**UN GESTE**

**POUR**

**L'ENVIRONNEMENT...**

**Législation.** À partir du 1<sup>er</sup> mars, presque toutes les voitures thermiques passeront par la case malus. Jusqu'à 70 000€. Gros coup de rabot pour les aides fiscales à l'achat des voitures électriques.

# Malus horribilis



88% des Dacia Sandero, la troisième voiture la plus vendue en France en 2024, seront pénalisées par un malus dès le 1<sup>er</sup> mars.

Entre gouvernement démis et projet de budget censuré, on ne savait plus très bien où on en était en matière de malus écologique. La seule chose qu'on avait intégrée était la disparition pure et simple de certaines aides et la baisse significative du bonus accordé aux véhicules 100% électriques, désormais corrélé au revenu fiscal des acheteurs. Pour bénéficier de la prime maximum de 4000€, il convient désormais d'avoir un revenu fiscal de référence ne dépassant 16 300€. Autrement dit,

être dans une situation financière ne permettant pas d'acheter une voiture électrique neuve. Constat peu ou prou identique pour l'aide de 3 000€, imposant de déclarer moins de 26 200€. Les autres auront droit à un bonus divisé par deux et réduit à 2000€. Une prime riquiqui à placer en regard des tarifs des modèles électriques qui, hormis quelques citadines, restent à des niveaux élevés les réservant à des clients aisés. Et comme si c'était encore trop facile de décrocher la prime, il convient de respecter

d'autres critères : un poids inférieur à 2,4t pour 2025, un prix de vente de 47 000€ maxi, sans oublier le score environnemental excluant, en particulier, les voitures assemblées en Chine. Ces conditions risquent de s'aggraver dès 2026, en particulier celle liée au poids. Comme si, au-delà des discours creux, on voulait inciter les clients à se détourner des 100% électriques...

Du côté des voitures thermiques : c'est le malus quasi assuré. Et ce dès le 1<sup>er</sup> mars. Avec un maximum fixé provisoirement à 70 000€ pour

les modèles émettant plus de 189g/km de CO<sub>2</sub>. Cette majoration annuelle de 10 000€ se poursuivra en 2026 et 2027 pour atteindre 90 000€. Cela ne concerne que quelques milliers de voitures immatriculées en France. D'ores et déjà, une bonne part des acheteurs concernés contournent l'obstacle de diverses façons.

## LES CLIO ET 208 DE BASE TOUCHÉES PAR LE MALUS

Pour le commun des mortels, la potion est à peine moins amère. Dès le 1<sup>er</sup> mars, le seuil d'exemption passera de 118 à 113g/km d'émissions de CO<sub>2</sub>. Une baisse de cinq grammes qui se poursuivra l'année prochaine et en 2027 pour arriver à 103g/km. Un niveau sous lequel les voitures à moteur thermiques sont plutôt rares.

Dès cette année, les modèles échappant à la taxation seront peu nombreux. Les petites voitures populaires qui constituent la structure du marché national seront touchées. Ce sera le cas des trois meilleures ventes de 2024. La Renault Clio de base équipée du TCe 90ch ECO2, un moteur modeste s'il en est, sera concernée par le malus 2025. De même, la Peugeot 208 thermique motorisée par le bloc PureTech essence de 100ch, qui émet 118g passera à la caisse dès le printemps. Le « Journal de l'Automobile » a calculé que la proportion des Peugeot 208 touchées par l'élargissement de la taxe passerait de 13 à 44%. Exemple encore plus caricatural : la Dacia Sandero, la voiture la moins chère de sa catégorie,

3<sup>e</sup> meilleure vente en France en 2024 et n°1 auprès des clients particuliers. 88% d'entre elles seront affectées d'un malus.

Comme si l'addition n'était pas encore assez indigeste, il faudra y ajouter l'an prochain l'abaissement du poids au-delà duquel sera appliqué un malus supplémentaire, frappant les véhicules jugés trop lourds. Jusqu'à présent, les modèles se situant sous la barre des 1600 kg en étaient exemptés. Le premier janvier prochain, le seuil sera fixé à 1500 kg avec une taxe de 10€ par kg supplémentaire jusqu'à 1600 kg. De quoi faire encore grimper davantage l'addition et gêner de très nombreux modèles familiaux. Les 100% électriques devraient également être touchés. Et comme le poids conséquent de leurs batteries entraîne une inévitable surcharge pondérale se chiffrant en centaines de kilos, cela risque de faire mal au portefeuille. Vouloir que les français passent à l'électrique tout en réduisant fortement le bonus et en instaurant un malus au poids est pour le moins paradoxal...

Cerise sur ce gâteau : les régions ont voté l'augmentation du prix des « cartes grises » pour la porter dans de nombreux cas à 60€ par cheval fiscal, tout près du seuil maximum de 65€. On voudrait dissuader les français d'acheter des voitures neuves qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Si le marché poursuit sa descente aux enfers mois après mois, il ne faudra pas jouer les étonnés.

DOMINIQUE MAREE

## La qualité Lexus

La marque premium du Groupe Toyota est devenue un synonyme de fiabilité quasi parfaite. Aucun constructeur ne fait mieux au monde : toutes les études le confirment.



Les constructeurs automobiles utilisent rarement l'argument de la qualité dans leur communication. Il s'agit pourtant d'un élément capital pour les clients. Bien avant les listes interminables d'aides à la conduite en tout genre ou encore les multiples possibilités de connectivité diverses et variées, mises en avant jusqu'à la saturation. Allez savoir pourquoi. On a une idée sur le sujet mais elle risque de froisser pas mal de susceptibilités.

Lexus fait exception dans le paysage automobile. Peut-être parce la marque premium du Groupe Toyota n'a aucun doute sur la fiabilité de ses voitures. Année après année, des études indépendantes réalisées à l'échelon planétaire

mettent en évidence la qualité globale des Lexus. Des résultats soulignés par le constructeur japonais : « Aux États-Unis, l'étude 2024 de l'organisme J.D. Power a classé Lexus au premier rang des constructeurs en matière de fiabilité pour la deuxième année consécutive, tandis que celle de Consumer Reports a placé Lexus au premier rang des constructeurs premium et sur la deuxième marche du podium toutes marques confondues. » L'importance du volume des ventes Lexus sur le marché nord américain permet de faire reposer ces études sur des dizaines de milliers de voitures, leur donnant une crédibilité certaine.

En Europe, même résultat. L'enquête menée dans huit pays par

des associations de consommateurs auprès d'un panel de 30.000 automobilistes a porté au premier rang Lexus avec une note exceptionnelle de 9,6/10. Avec un sans faute pour le SUV NX dont les utilisateurs n'ont signalé aucun problème.

De quoi autoriser la marque à rappeler ses fondamentaux :

« Depuis sa création, Lexus a toujours fait de la fiabilité de ses voitures une priorité absolue, gage de totale sérénité pour ses clients. Du tout nouveau LBX jusqu'au prestigieux RX, la promesse de la marque pour l'ensemble de ses modèles est la même : une fiabilité exceptionnelle ».

D.M.

**Alain Boulard.** Eleveur, céréalier, fromager, le président de la Chambre d'agriculture de l'Aube est un passionné d'agriculture.

# Le territoire dans les veines

Alain Boulard préside la Chambre d'agriculture de l'Aube depuis 2019. Alors sollicité par Didier Marteau en fin de mandature, « je n'étais absolument pas prêt ni n'avais cette ambition. L'élection s'est faite dans l'adversité. Il fallait se battre, ça m'a plu et motivé encore davantage ». Sept ans plus tard, sa passion pour la cause agricole est encore exacerbée et il récolte le fruit de son engagement. Sa liste FDSEA-JA-SGV arrive en tête dans l'Aube avec 66,12 % des suffrages des chefs d'exploitation et assimilés. Le verdict du renouvellement de la présidence sera officiel le 20 février. « L'aventure Chambre d'agriculture de l'Aube est quelque chose de génial, qui fait grandir. Le binôme avec Bertrand Chevalier, le directeur de la Chambre, fonctionne très bien. Je veux continuer pour les personnes qui m'ont apporté et pour les salariés », annonce Alain Boulard.

Président du groupement de défense sanitaire en 2024 puis président d'ALYSÉ, une coopérative interdépartementale de services aux éleveurs en 2013, il est élu à la Chambre d'agriculture en 2007. Il se charge du dossier de l'élevage dans l'Aube. En 2019, il prend la présidence de la chambre consulaire et se porte aujourd'hui candidat à sa réélection. Avec son regard d'agriculteur et d'éleveur, il défend la profession, les pieds ancrés dans une terre et une réalité qu'il ne délaisse pas. « Je vais tous les jours sur mon exploitation. Je suis auboïse, né à Bar-sur-Seine, ce doit être cela qui m'a donné la notion du territoire dans les veines ».

## UNE AGRICULTURE DE PROJETS, PAS D'ASSISTANAT

La récente campagne pour le renouvellement de la gouvernance des Chambres d'agriculture est l'occasion de dresser un bilan de mandature. Avec notamment le déménagement de la Chambre aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie, le travail collaboratif réussi avec ses homologues de Haute-Marne ou encore l'accent mis sur la proximité. « J'ai été déçu par le manque de mobilisation lors des réunions de terrain pendant cette campagne. En revanche, la participation, 42 %, est bonne et en augmentation. Le monde rural vote. Pourtant, entre 2019 et 2025, nous avons 500 inscrits en moins sur les listes en préfecture dans l'Aube », remarque-t-il.

Satisfait des résultats auboïses, Alain Boulard tire toutefois les leçons « d'un score national qui nous oblige. C'est un cri des régions où la partie économique liée à l'élevage où à la



Alain Boulard se positionne sur tous les fronts pour défendre le monde agricole et imaginer son avenir.

viticulture hors champagne est compliquée. Les résultats bousculent le monde agricole avec des ténors de la Chambre d'agriculture de France qui ne sont pas réélus. Ces temps d'élections permettent de faire une introspection et de définir nos projections. Nous devons proposer un service au plus près des agriculteurs, rester à leur écoute pour répondre à leurs attentes. L'agriculture doit être une agriculture de projets, avec des gens bien dans leur tête. L'agriculture, ça n'est pas l'assistanat. Il faut donner la possibilité aux agriculteurs de gagner leur vie dans ces schémas et aujourd'hui certains modèles éco-

sifications sont aussi des pistes pour les jeunes qui s'installent ».

Alain Boulard aime à préciser que l'agriculture réalise 50 % de la valeur ajoutée de l'Aube sur 8 000 hectares alors que le département en compte 300 000. « Je ne dis pas que tout le monde doit aller dans le Champagne. Nous avons aussi des activités plus difficiles, comme l'élevage et le maraîchage, et des zones argilo-calcaires qui posent souci. Mais si nous ne remettons pas de l'attrait dans des productions vertueuses, nous n'y arriverons pas. Comme pour le bio, nous ne pouvons pas imposer aux consommateurs d'acheter des produits 30 à

« L'agriculture est de loin le plus beau métier du monde »

40 % plus chers. Les agriculteurs se désengagent aujourd'hui parce que c'est quand même l'économie qui domine ». Alors, Alain Boulard se positionne sur tous les fronts pour défendre le monde agricole et imaginer son avenir. Climat, décarbonation, agriculture inclusive et même intelligence artificielle s'inscrivent

dans les projets. Une formation de l'IA est d'ores et déjà prévue pour les élus. « Nous ne changerons jamais les problèmes de dérèglement climatique, mais je pense que l'IA peut nous aider à mieux les aborder ».

## DE LA GÉNÉTIQUE AU FROMAGE

Fils d'agriculteurs et d'éleveurs de vaches laitières, Alain Boulard a grandi dans l'exploitation de ses parents à Marolles-lès-Bailly et à Géraudot, avant que le lac y prenne place. Il est naturellement allé à l'école d'agriculture de Sainte-Maure qu'il a complété avec une option élevage à Chaumont. « L'ancien JA » a 20 ans quand il s'installe à Marolles. « Après l'armée, une opportunité s'est présentée avec une exploitation à reprendre. Nous étions dans la période des quotas laitiers. J'ai repris cette exploitation pour conforter l'exploitation familiale et aboutir à une exploitation de 150 ha avec presque 50 ha de prairies pour l'élevage ». Désormais, le GAEC des Tilleuls compte trois associés. Un travail en famille avec Alain, Marion son épouse et Fanny sa fille qui a quitté son métier d'infirmière pour travailler dans l'exploitation, ses deux autres fils ayant choisi d'autres voies. « Juste avant la covid, Marion et Fanny ont eu le projet d'une fromagerie ». Malice & Fromage blanc est créée en 2020 avec des produits distribués dans les restaurants, les casiers, sur les marchés et prochainement via la plateforme Manger local du Conseil départemental de l'Aube pour fournir les cantines des collèges auboïses. Aujourd'hui, l'exploitation familiale compte 100 vaches laitières et cultive des céréales. « Nous avons été les premiers à investir et à croire en l'élevage laitier avec le premier robot pour la traite automatique en 2006. Les vaches se présentent, le robot les identifie et procède à la traite. Nous en avons un deuxième depuis ». L'élevage de prim'Holstein produit 900 000 litres de lait par an dont 150 000 litres sont destinés à la fromagerie qui fabrique notamment de la mozzarella, un nouveau produit dans l'offre du département. « Nous avons voulu intégrer le maximum de compétences sur l'exploitation. Nous inséminons nous-mêmes. Nous gérons la reproduction et élevons les génisses, avec une trentaine de naissances par an ». Un travail sur la génétique qui lui vaut un premier prix au Salon international de l'agriculture avec sa vache Florine il y a quelques années.

Pour la deuxième année consécutive, Alain Boulard foulera le Salon International de l'Agriculture au

titre de la Chambre d'agriculture de l'Aube pour y promouvoir les produits auboïses. « Le SIA permet de redire les choses telles qu'on les voit. Les visiteurs ignorent ce qu'est vraiment l'agriculture. Nous voulons aussi que les visiteurs aient une autre vision du département de l'Aube, pas juste celle qu'ils ont lorsqu'ils traversent le département sur l'autoroute ». Il va donc défendre l'agriculture et l'élevage sur le stand du Conseil départemental de l'Aube tant auprès des politiques pour repasser le message d'une nécessaire simplification administrative, « le poil à gratter des agriculteurs ! ». L'homme du terroir au sourire authentique dira aussi aux visiteurs et aux jeunes que « l'agriculture reste de loin le plus beau métier du monde avec ce lien avec la terre et les animaux. Il nous faut des jeunes, l'agriculture ne vivra qu'avec des jeunes qui s'engagent. Nous avons notre part de responsabilité, nous, les aînés. Nous devons leur donner envie. Certes, il faut se battre, certes, ce n'est pas rose tous les jours, mais cela fait vraiment grandir ! ».

MARIE BÉATRICE PADIRAC

**1961**  
Naissance à Bar-sur-Seine le 24 août.

**1981**  
Reprend une exploitation.

**2013**  
Président d'ALYSÉ (Aube Loiret Yonne Services aux Éleveurs).

**2019**  
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aube et Vice-Président de la Chambre d'agriculture du Grand Est.

**2020**  
Création de la fromagerie Malice & Fromage blanc.

**2022**  
Président de la commission élevage de la Région.



Retrouvez tous nos portraits sur **matot-braine.fr**

